

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
7 JUILLET 2026

revue de projets

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025



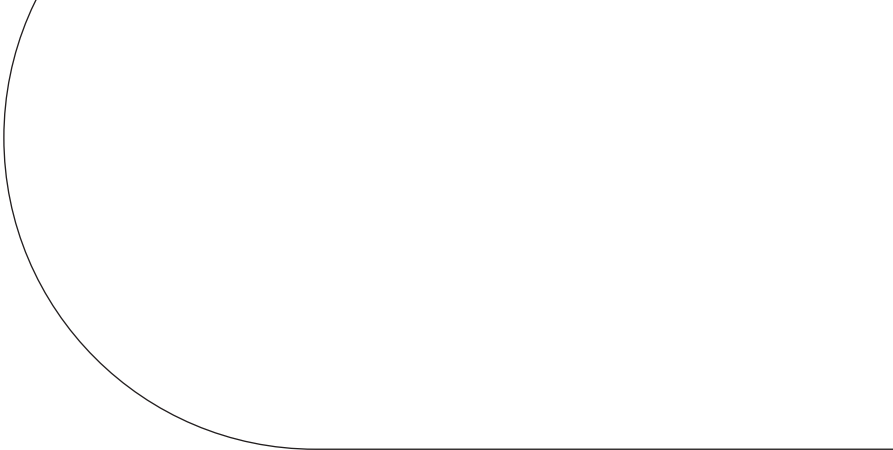
www.epures.com



[@epures-Agence](https://www.youtube.com/@epures-Agence)

[epures-agence-urba](https://www.youtube.com/@epures-Agence)

epures
l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens



Lieu de dialogue, de mutualisation et d'expertise autour des champs du développement et de l'aménagement des territoires ligériens, epures, accompagne ses membres pour favoriser l'émergence et la cohérence de politiques publiques plus durables, au service des habitants et des acteurs économiques des territoires.

Le mode d'intervention de l'Agence d'urbanisme demande une articulation forte des acteurs, à partir d'approches et d'éclairages mais aussi de méthodes partagées ; c'est l'essence même de son statut partenarial.

Ce fonctionnement partenarial est encadré par :

- Le code de l'urbanisme (article L.132-6 du Code de l'urbanisme) qui indique la nature mutualisée de son intervention au service de collectivités, EPCL, EP d'Etat

- la note technique ministérielle (note du 30 avril 2015) qui fixe les règles de fonctionnement et de financement des Agences (page 4, la propriété et la diffusion des connaissances) : « Les études réalisées dans le cadre du programme partenarial d'activités sont la propriété de l'Agence. Chaque membre peut en avoir communication et en utiliser les résultats, selon les modalités pratiques définies par les instances de l'Agence. »

- le projet d'Agence est l'une de ses valeurs cardinales « ... »

Les missions inscrites dans le Programme de travail partenarial annuel sont établies par le Conseil d'administration et validées par l'Assemblée générale et intéressent, directement ou indirectement, tout ou partie des membres.

Les modalités de diffusion des productions d'epures ont été fixées par une délibération du CA en date du 17 janvier 2017.

Cette délibération pointe en particulier que le caractère confidentiel d'une étude, souhaité par les membres financeurs, ne soit maintenu que jusqu'à la remise du livrable définitif à la demande des membres financeurs, et au plus tard, après l'Assemblée générale qui suit la remise de ce livrable.

En conséquence de la nature partenariale du travail engagé par epures au profit de ses membres, cette revue de projets ouvre donc intégralement pour l'année 2025 l'accès à l'ensemble des études du programme de l'année.

Sommaire



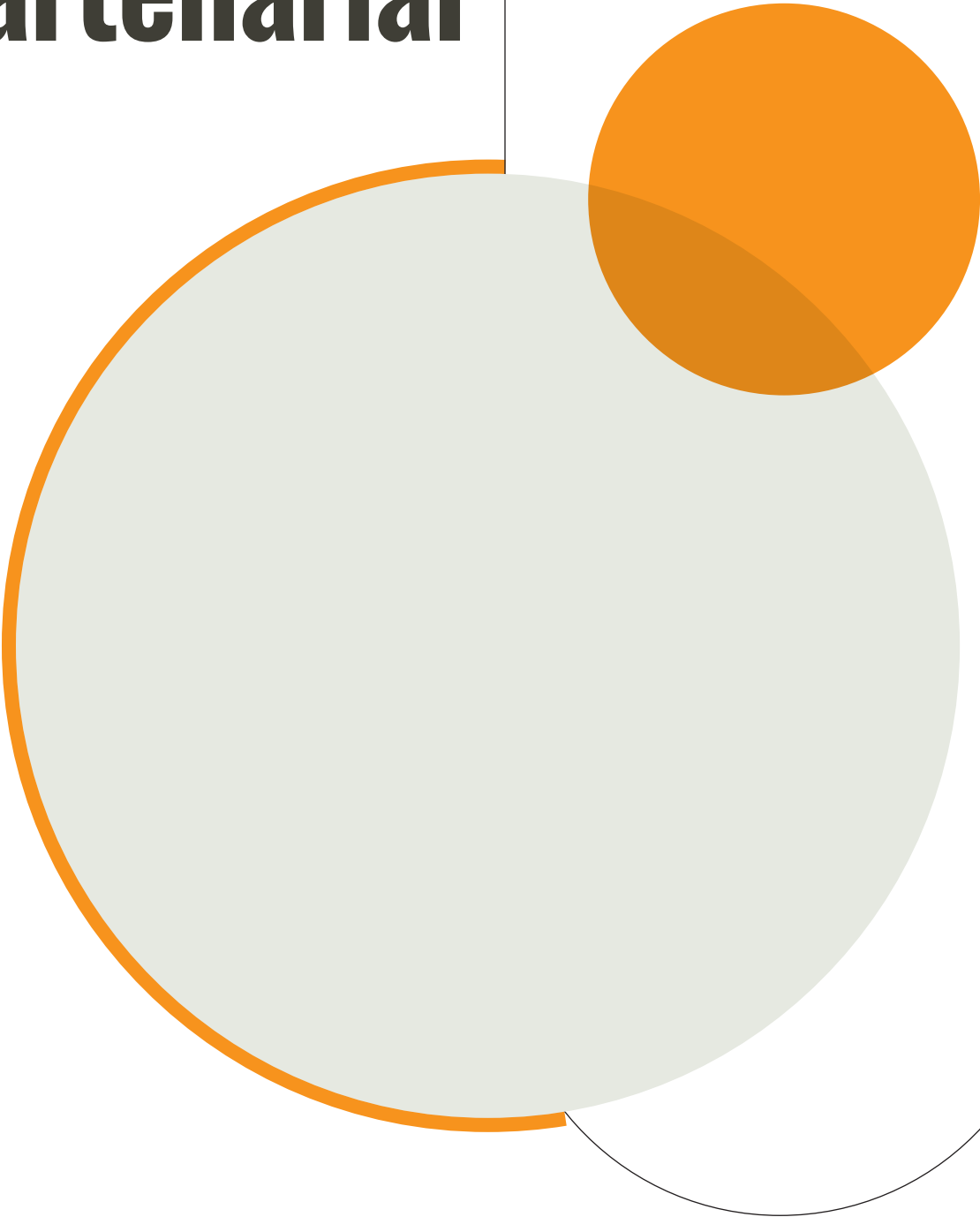
SOCLE PARTENARIAL

- 05** PROGRAMME PARTENARIAL
- 06** CAPITALISER, PARTAGER LA DONNÉE
- 09** OBSERVER, COMPRENDRE, DIFFUSER
- 17** ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR
- 22** AIDER, ACCOMPAGNER, INNOVER
- 27** DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MÉTROPOLITAIN
- 39** PROJET TERRITORIAL
- 49** PLANIFICATION COMMUNALE
- 52** PROJETS URBAINS
- 59** HABITAT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL



67	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
77	MOBILITÉS
83	TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES
86	POLITIQUES FONCIÈRES
92	PROGRAMME SECTORISÉ
94	PUBLICATIONS
167	SIGLES ET ACRONYMES
171	PROGRAMME PARTENARIAL MUTUALISÉ 2025
176	TABLE DES MATIÈRES

programme
partenarial





capitaliser,
partager
la donnée

00/213

URBA4 MUTUALISATION DES DONNEES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Le réseau Urba4 des 4 Agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de se doter d'outils afin de mutualiser ses ressources dans l'administration des données. La mutualisation Urba4 concerne en particulier les grosses bases de données, complexes à administrer. Il s'agit à la fois de mutualiser les moyens humains ("ne pas refaire plusieurs fois les mêmes choses") mais aussi de mutualiser compétences et expériences pour que chaque Agence d'urbanisme puisse bénéficier de l'expérience des autres.

Compte-rendu d'exécution :

- tenue des réunions de coordination
- préparation et suivi du marché pour la commande du MOS 2025.

01/006

MISSION OBSERVATION

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'observation est l'un des piliers de l'activité et de la richesse de l'Agence d'urbanisme, par son caractère permanent et sa capitalisation. Les observatoires partenariaux sont désormais réunis au sein de la mission observation. Elle a pour vocation de traiter des sujets éclairant les partenaires sur des thèmes à la fois thématiques et transversaux. L'observation territoriale, cœur de chauffe des Agences d'urbanisme, leur permet de par l'ensemble des dimensions spatiales et thématiques, quantitatives et qualitatives, de suivre les tendances au long cours, mutualiser la connaissance, croiser et partager les analyses.

Compte-rendu d'exécution :

Les réunions de coordination se tiennent régulièrement entre les 3 animateurs pour le suivi des productions et leur diffusion. L'ensemble de la mission observation a organisé un point sur l'activité au premier trimestre, préparer le programme 2026 en octobre 2025 et mise en place son planning de travail. L'ensemble des activités de la mission est organisé de manière collective entre les 11 pilotes d'observatoire au travers de séances de réflexion et brainstorming permettant d'instruire les orientations et la préparation du programme 2026.

01/158

E-OBSERV ET FLUX DE DONNEES PARTENAIRES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Le Conseil d'administration de décembre 2015 a validé le principe de la mise en place d'un système interfacé avec les systèmes en place ou en devenir chez les partenaires et qui doit faciliter les échanges de données et mettre en valeur les observatoires portés par l'Agence. Depuis, plusieurs applications ont été créées. Toutes ces applications doivent être maintenues à jour et en bon état de fonctionnement. De plus, de nouveaux développements et de nouveaux outils sont mis en ligne chaque année.

Compte-rendu d'exécution :

- Maintien opérationnel
- intégration des mises à jour de données et de la nouvelle charte graphique

01/192

MODELE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Outil indispensable pour suivre la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, le MOS 2010-2020, commandé par les 3 Agences d'urbanisme de l'ex Région Rhône-Alpes, a été livré et mis en service en mai 2021.

Compte-rendu d'exécution :

- Préparation et suivi du marché de commande du MOS 2025
- Suivi de la production du MOS 2025
- Réception de la version provisoire, contrôle et retour fin décembre au bureau d'étude d'environ 600 points à corriger début 2026 pour livraison finale courant février 2026

01/196

GESTION DES BASES DE DONNEES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Au sein de la mission observation, une ligne spécifique a été créée pour administrer, mettre à jour, intégrer... l'ensemble des données des observatoires du socle partenarial.

Compte-rendu d'exécution :

Intégration des mises à jour de données.

01/197

ACHAT DE DONNEES OBSERVATOIRES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Au sein de la mission observation, une ligne spécifique a été créée pour gérer les achats de données liées au socle d'observation.

Compte-rendu d'exécution :

Achats TRENDEO, PERVAL, DIANE, et factures ADEQUATION promotion immobilière



observer,
comprendre,
diffuser

01/053

OBSERVATOIRE ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PLANIFICATION

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Afin d'alimenter les démarches de planification sur le territoire (Scot, PLUi, PLU), cet observatoire assure :

- le suivi de l'évolution de l'occupation des sols via le MOS Urba4 : l'achat d'un nouveau millésime du MOS sera préparé en 2025 ;
- le suivi de l'évolution de l'artificialisation des sols : en 2025, l'Agence d'urbanisme participera aux boucles de correction-validation des millésimes de l'OCS GE qui sont produits par l'IGN ; l'Agence réalisera également les tableaux de bord qui permettent d'utiliser ces données (accompagnement des documents d'urbanisme Scot et PLUi) ;
- la gestion du recollement des documents d'urbanisme à l'échelle du département de la Loire.

En 2025, est prévue également la réalisation d'une publication qui mettra en évidence les nouveaux enjeux autour des sols.

Compte-rendu d'exécution :

Le second semestre de l'année 2025 a été consacré à :

- la finalisation de la publication sur les sols
- l'accueil de la livraison V1 du millésime 2025 du MOS Urba 4 (et des millésimes 2010/2015/2020 remis en cohérence) : identification des corrections à apporter
- le suivi du déploiement de l'OCS GE (participations aux webinaires organisés par l'IGN)
- la mise à jour annuelle du recollement des PLU à l'échelle départementale.

01/187

DEVELOPPEMENT BASE PATRIMOINE

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

En 2009, une base de données "patrimoine" a été initiée par un doctorant pour intégrer des éléments relatifs au patrimoine industriel sur Saint-Etienne Métropole qui comptait alors 43 communes. Chaque année depuis 2019, cette base est étayée et complétée en lien avec les partenaires concernés, à l'occasion de la mise en œuvre du PLUi sur Saint-Etienne Métropole et du passage de Ville d'Art et d'Histoire en Pays d'Art et d'Histoire.

Cette base comporte aujourd'hui plus de 7 600 objets variés et exhaustifs sur la période avant 1945.

En 2025, l'objet de la mission est d'intégrer des compléments sur quelques quartiers de la ville de Saint-Etienne non encore traités à ce jour, et d'améliorer son aspect pour en faciliter la consultation, en vue de la mettre en ligne sur le site internet de l'Agence d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

De mars à fin juillet 2025, 950 nouveaux périmètres ont été intégrés à la base patrimoine sur la ville de Saint-Etienne.

Cet inventaire compte aujourd'hui plus de 8 500 périmètres hors site patrimoniaux remarquables.

Une synthèse de ces compléments a été présentée aux partenaires spécialisés (architecte des bâtiments de France, service régional de l'inventaire du patrimoine, architecte du PNRP...) ainsi qu'aux techniciens des services aménagement et planification de la ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole, à l'occasion d'un comité technique qui a eu lieu le 8 juillet.

La ville de Saint-Etienne est la dernière des communes de Saint-Etienne Métropole à avoir bénéficié de ce recensement, permettant ainsi d'avoir pour la première fois, un inventaire exhaustif du patrimoine réalisé avant 1945, à l'échelle de ce vaste périmètre.

01/222

**AMENAGEMENT A HAUTEUR
D'ENFANT****Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES****Contexte et Objectifs :**

Dans le cadre de la transition des modes de vie, une réflexion a été engagée sur le public des jeunes dans leur pratique/ représentation à la ville. L'idée est de partir d'un constat simple : la ville telle que pensée aujourd'hui l'est pour les adultes de demain. L'étude vise à aborder les éléments qui paraissent importants aux enfants (écoliers et collégiens) et à intégrer dans les réflexions en matière d'aménagement.

Ce travail doit s'appuyer sur plusieurs travaux et études que l'Agence peut mener par ailleurs (accompagnements sur leurs projets urbains des communes de Coutouvre et L'Horme qui positionnent leur réflexion pour partie sur les modes de vie de leurs ménages), sur l'université Jean Monnet (travail sur le Crêt de Roc) et dans le cadre d'un partenariat avec le collège Fauriel. Une matière qualitative et sur plusieurs natures de terrains doit permettre d'alimenter une publication sur le sujet.

Compte-rendu d'exécution :

Les phases terrain ont été menées en début d'année. Une première version a été rendue fin 2025. Le rendu final est prévu pour la fin février 2026

04/003

OBSERVATOIRE HABITAT**Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES****Contexte et Objectifs :**

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel des territoires Sud Loire et Roannais, élargis à la proche Haute-Loire, selon la disponibilité des données.

Cet observatoire rassemble l'ensemble des partenaires de l'habitat, membres de

l'Agence d'urbanisme. Cet observatoire, animé par epures depuis 1997, comprend annuellement :

- l'analyses des différents marchés immobiliers,
- l'organisation de temps d'échanges entre professionnels du logement,
- une rencontre annuelle "habitat".

Cet observatoire a pour objectifs :

- d'apporter des éléments de compréhension sur les évolutions et cerner les dysfonctionnements des marchés du logement à différentes échelles territoriales,
- de développer les échanges entre institutions et entre acteurs privés intervenant dans le champ de l'habitat.

Compte-rendu d'exécution :

A fin 2025, l'observatoire de l'habitat a publié 4 tableaux de bord annuel faisant état du bilan 2024 et perspectives 2025 des marchés de la promotion immobilière dans le Sud Loire, de la seconde main, du logement neuf et du locatif à loyer maîtrisé dans la Loire.

La rencontre annuelle de l'habitat s'est tenue le jeudi 11 décembre à Saint-Étienne. Elle a été organisée en deux parties : bilan des marchés de l'habitat dans la Loire et ouverture thématique sur l'accession abordable, avec plusieurs interventions d'acteurs locaux du territoire.

Une étude thématique sur le logement des jeunes dans la Loire est en cours de finalisation, pour une publication en janvier 2026.

04/071

**OBSERVATOIRE DE LA
PROMOTION IMMOBILIERE****Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES****Contexte et Objectifs :**

Un dispositif d'observation de la promotion immobilière existe sur le territoire du SCoT Sud Loire et de la proche Haute-Loire depuis 2009. A la demande de ses partenaires et notamment de l'EPASE, epures gère ce dispositif d'observation depuis 2013.

Il doit permettre :

- de suivre l'activité de la promotion immobilière privée
- d'avoir une analyse croisée de la dynamique des marchés immobiliers et fonciers avec les autres segments de marchés observés ;
- d'évaluer les effets des politiques publiques des collectivités. Epures est accompagnée par le prestataire Adéquation, via une convention triennale.

La convention a été renouvelée après mise en concurrence, avec Adéquation, pour la période 2025-2027. le périmètre global de l'observation est étendu au territoire de la COPLER.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 marque le début de la nouvelle période triennale de contractualisation avec Adéquation (convention 2025-2027).

A la fin de l'année, 3 tableaux de bord trimestriels ont été publiés, celui du 4e trimestre 2024 et ceux des 2 premiers trimestres de l'année 2025. Le tableau de bord conjoncturel du 3e trimestre 2025 sera publié début janvier 2026.

04/075

OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Le territoire du Sud Loire proche Haute-Loire a été l'un des dix-sept territoires retenus lors de l'appel à candidature lancé en 2012 par le Ministère du logement pour l'expérimentation nationale sur la mise en place d'Observatoires Locaux des Loyers (OLL). Les premières années ont posé des jalons : méthodologie, partenariat, ... En 2021, l'OLL du Sud Loire et de la proche Haute-Loire est sorti du statut expérimental après l'obtention de l'agrément délivré par le Ministère du logement (publication de l'arrêté en février 2021), et l'installation de la Commission consultative des loyers. L'observation des loyers dans le parc privé doit permettre :

- d'améliorer la connaissance du parc locatif privé,
- de disposer de données fiables et comparables,
- d'ajuster certaines politiques publiques locales ou en faire l'évaluation.

En 2025, il s'agit de lancer une nouvelle collecte pour une publication des résultats en 2026, et d'animer les différentes instances locales.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 est une année d'enquête.

La collecte en gestion directe a été réalisée par le prestataire Cohda sur le mois de juin. La collecte en gestion indirecte, auprès des agences immobilières locales hors réseau FNAIM, a été lancée en parallèle et s'est terminée à la fin de l'année. 11 agences immobilières ont répondu favorablement à la collecte, soit 4 de plus qu'en 2023. Un questionnaire en ligne a également été publiée sur le site internet d'epures, sur ses réseaux et auprès des membres de la Commission consultative des loyers.

En termes d'animation, un comité technique et deux Commissions consultatives ont été organisés dans l'année.

06/004

OBSERVATOIRE COMMERCE

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Cet observatoire met en place un dispositif d'observation permettant d'éclairer la décision publique et de suivre l'effet des politiques publiques mises en œuvre. L'observatoire du commerce comporte quatre objectifs :

- Acquérir des connaissances sur un territoire. L'enjeu est de produire des informations sur le territoire et d'apporter des connaissances sur le commerce.
- Développer une analyse partenariale. L'enjeu est d'associer les acteurs à la production et au partage des informations.
- Créer de nouvelles scènes de dialogue autour des questions de commerce.

– Apporter une aide à la décision politique locale.

L'objectif est de publier une note de connaissance de l'activité commerciale et appréhender son évolution. A terme, cette note de conjoncture fera l'objet d'une publication annuelle et l'observatoire du commerce se dotera d'autres produits pour accompagner les acteurs locaux dans leur réflexion (note d'étude en lien avec l'actualité, accès aux données via e'observ...).

Compte-rendu d'exécution :

L'objectif principal de la mission était de structurer un cadre de réflexion en vue d'un club destiné à recueillir des témoignages d'acteurs locaux, afin d'alimenter une publication prévue en 2026.

Il s'agissait de mieux comprendre les évolutions du commerce de centre-ville et de centre-bourg, d'identifier les leviers d'action existants et d'analyser les réponses apportées par les acteurs locaux face aux défis du secteur.

Les échanges et contributions issus de ce club, programmé au premier semestre 2026, nourriront la publication prévue la même année, à travers des études de cas, des analyses d'actions locales et des pistes de solutions opérationnelles.

06/011

OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'observatoire de l'économie s'articule autour de trois grands axes :

1- L'analyse des évolutions économiques de la Loire : analyse annuelle de la conjoncture locale, rédigée depuis vingt ans en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire (CMA), Emplois Loire Observatoire (ELO), l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales (URSSAF) et l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

2- La publication de tableaux de bord trimestriels dans le champ de l'économie.

3- Une publication sur la thématique de l'intelligence artificielle qui fait suite aux clubs organisés en 2024.

Compte-rendu d'exécution :

Tableaux de bord trimestriels :

Quatre tableaux de bord ont été édités en 2025. Celui de février s'inscrivait dans la continuité des tableaux de bord précédents alors que les trois autres constituaient des tableaux de bord "nouveau format" : deux tableaux de bord conjoncturels, restitués dans les dynamiques régionales et nationale, sont sortis en avril et octobre 2025 ; un tableau de bord tourné vers les entreprises, avec une photographie en temps réel de l'emploi et de l'investissement, est sorti en juillet 2025.

Publication partenariale :

Après un débriefing de la session précédente, les partenaires ont pu commencer les traitements des données relatives au bilan économique de l'année 2024 dans la Loire dès juillet 2025. La rédaction s'est achevée en octobre par un comité de relecture partenarial. La conférence s'est déroulée le 13 novembre 2024 sous l'égide de l'Université Jean Monnet : présentation des grandes tendances économiques suivie d'une table ronde sur le thème de l'intelligence artificielle et de l'emploi.

Publication Intelligence artificielle :

Suite à l'animation de deux clubs sur le sujet en 2024, epures a réalisé en 2025 une publication dont la diffusion s'est faite en septembre 2025 : "Demain, travailler avec IA-tention". La publication, en plus d'être alimentée par les échanges des partenaires, est le fruit d'un travail exploratoire sur une thématique encore peu défrichée sous cet angle et du retour d'expériences de plusieurs acteurs du territoire (entreprises, clubs d'entreprises, organismes de formation). La publication a donné lieu à une valorisation lors de la conférence économique partenariale.

07/006

OBSERVATOIRE DES MOBILITES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Chaque année, l'observatoire des mobilités est enrichi en fonction de l'évolution des bases disponibles, de la création de bases de connaissances enrichies par le partenariat. Il assure la disponibilité des données afin de :

- suivre les évolutions des pratiques de mobilité et d'usages des infrastructures et réseaux,
- suivre les effets des politiques publiques de déplacements,
- être un centre de ressources pour les partenaires et les études,
- être un lieu d'échanges et de publication synthétisant la connaissance ou questionnant l'évolution des pratiques de mobilité.

L'exercice des compétences de chaque autorité responsable étant très éclaté, ce travail partenarial permet de mutualiser les connaissances au-delà de leur(s) seule(s) compétence(s) et est directement mobilisable pour les études partenariales.

Compte-rendu d'exécution :

Le programme de travail n'a pas été mis en place et a été reporté en 2026.

07/007

MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
ST-ETIENNE, TOUS MEMBRES**

Contexte et Objectifs :

Lors de l'élaboration du premier plan de déplacement urbain, Saint-Etienne Métropole a développé un modèle multimodal des déplacements. Cet outil est régulièrement utilisé pour l'évaluation des documents de planification des déplacements de la Métropole (Plans de

Déplacement Urbain ou plus récemment le Plan de Mobilité) et le modèle multimodal est exploité pour de nombreuses études partenariales pouvant impliquer le département de la Loire, les services de l'Etat, l'EPASE ou encore la ville de Saint-Étienne. Pour permettre la valorisation de l'outil et garantir sa pérennité, Saint-Etienne Métropole a souhaité construire un groupe partenarial de gestion du modèle qui regroupe l'Etat, Saint-Etienne Métropole, le Département de la Loire et la STAS.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a produit des analyses complémentaires sur l'impact de projets de transport collectif urbain (STAS) examinés dans le cadre des réflexions relatives au projet de Plan de Mobilité de Saint-Étienne Métropole. Les résultats ont été partagés avec les services de la Direction des Transports et Mobilité (DTM) de Saint-Étienne Métropole (juin 2025). Epures poursuit son appui technique ponctuel auprès des équipes de la DTM de Saint-Étienne Métropole lors des études de maîtrise d'œuvre et des études de simulations dynamiques de trafic (place Massenet, halte Grand-Croix) ainsi qu'en amont des études de mise en service de nouvelles lignes structurantes TC (ligne M10, extension T2). Enfin, dans son rôle de gestionnaire de l'outil de modélisation, epures a adapté le module d'analyse de l'accessibilité suite à la mise à jour du modèle multimodal (évolution du référentiel de voirie et adaptation de l'offre de transport collectif).

08/025

OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme réalise un suivi des thématiques environnementales sur le périmètre du département de la Loire. Les

thématiques traitées sont les suivantes : patrimoine naturel et biodiversité ; risques et nuisances ; sites et sols pollués ; qualité de l'air ; énergie ; déchets ; ressource en eau ; trame verte et bleue. L'observatoire a pour objectifs de :

- répondre aux besoins des partenaires en termes de données environnementales, de méthodes d'analyses et de créations de connaissances,
- mettre en place des moyens de communication visant à analyser, décrypter et sensibiliser aux enjeux environnementaux en créant une culture partagée sur le territoire (publication, évènementiels...),
- participer aux démarches des partenaires et alimenter celles-ci en données de l'observatoire.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 a donné lieu à la rédaction et la diffusion en octobre 2025 de la publication sur la ressource en eau : "Le territoire ligérien sous eau(te) pression". Un webinar a été organisé le 16 décembre 2025 pour présenter cette publication et ses principaux enjeux. Ce dernier a été suivi par une 30aine de personnes de tout horizons.

Par ailleurs, epures, en collaboration avec urba4, a préparé des conventions de partenariat avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse. Cette dernière a adhéré à epures en 2025 et un programme de travail a été préparé pour 2026 avec sa collaboration.

10/008

OBSERVATOIRE EQUIPEMENTS LOIRE

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme a engagé la constitution d'un tableau de bord des équipements qui vise à mieux connaître l'offre existante dans les domaines du sport, de la culture, de la santé, de l'éducation, de la petite enfance et de la gérontologie. La

mission consiste à recueillir et traiter un ensemble de données qui sont ensuite mises à disposition des chargés d'études d'epures et des partenaires dans e-observ'. Objectifs de l'étude : – connaître l'offre d'équipements et de services dans le département de la Loire, – suivre ses évolutions, – contribuer aux politiques publiques thématiques (petite enfance, santé, gérontologie, culture, déplacements...) et aux démarches de planification (PLUi, SCoT...).

Compte-rendu d'exécution :

En 2025, l'observatoire s'intéresse à l'école – avec comme objectif de tenir un club pour réunir les partenaires autour de ce sujet et des questions qu'il est possible d'y corrélér.

Deux temps d'échanges internes ont été tenus en juin pour réfléchir collectivement sur les axes d'observation possible en lien avec ce sujet, outre l'observation des évolutions structurelles des effectifs et des équipements scolaires, il a été retenu la possibilité d'étudier l'école comme lieu faisant partie d'un réseau d'équipements culturels/sociaux/sportifs mis à disposition de l'enfant.

Une prise de contact a été initiée avec l'académie de la Loire pour savoir s'il était possible de rencontrer des conseillers pédagogiques en lien avec ces démarches.

Une première prise d'informations a également eu lieu avec les services culturels de Loire-Foréz agglomération.

Les données ont commencé à être traitées et analysées.

11/013

PUBLICATIONS TRANSVERSALES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'observation cherche à comprendre, voire à révéler, analyser et organiser des faits mesurables et suivre leurs évolutions dans le temps et dans l'espace. L'observation a pour but, à partir de constats, diagnostics et méthodes scientifiques, de dresser des analyses objectives et éclairantes. Depuis 2020, l'Agence a souhaité mettre en place une capacité de publication transversale de son système d'observation. Ces contenus sont gérés au sein de la mission observation.

Compte-rendu d'exécution :

- définition de la notion de "territoire délaissé" par la littérature scientifique, benchmark et revue de presse ; reprise des entretiens auprès des habitants dans les différentes études menées par l'Agence afin de travailler sur les problématiques rencontrées par les territoires,
- recueil et traitements de données démographiques, économiques, d'accès aux équipements publics et de santé
- Rédaction en cours d'une note sur les territoires délaissés dans le département de la Loire.



animer,
diffuser,
faire savoir

11/001

ANIMATION DU PARTENARIAT

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme est un lieu d'échanges, de mutualisation et de partage entre les différents acteurs impliqués dans le développement du territoire. Elle est un espace de dialogue qui facilite l'émergence et la mise en œuvre des projets territoriaux partagés et la cohérence des politiques publiques conduites par ses membres. Epures entretient des relations avec ses partenaires ainsi qu'avec le monde universitaire et professionnel pour échanger et réfléchir aux nouvelles problématiques territoriales et locales et participer à différentes démarches nationales. L'Agence participe activement à la FNAU à travers des participations à la rencontre nationale annuelle, à des réunions techniques, aux instances, ainsi qu'à différentes publications annuelles.

Compte-rendu d'exécution :

Cette mission se situe dans le prolongement des années précédentes sur la participation aux réseaux FNAU ou Urba 4 à l'échelle Auvergne Rhône Alpes. Plusieurs partenaires ont été rencontrés afin d'appuyer des réflexions sur des sujets prégnants pour le territoire (le Gérontopole ou le CROUS qui ont d'ailleurs adhéré à l'Agence d'urbanisme par exemple).

Des rencontres techniques régulières ont lieu entre techniciens d'epures (direction dans un sens large) et leurs homologues dans le partenariat afin d'animer cette fibre partenariale, utile aux modalités de fonctionnement de l'Agence d'urbanisme.

Le début de l'année 2025 a permis également de lancer un travail d'anticipation sur le programme partenarial 2026. Deux groupes de travail ont été tenus avec les membres du Bureau afin de réfléchir sur les grandes orientations qui serviront plus particulièrement de socle au programme

2026 et aux éléments financiers à anticiper et sur lesquels intervenir. Ce travail a fait l'objet d'un échange en Conseil d'administration qui en a conclu de l'intérêt de produire une note contributive au futur exécutif de l'Agence d'urbanisme, avec une entrée liée aux enjeux de l'aménagement et une autre sur les modalités de financement d'epures.

11/005

INSTANCES AGENCE

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme, outil d'ingénierie territoriale mutualisée, assure la gestion de son activité via différentes instances qui permettent l'administration de la structure, l'animation de la gouvernance et la légitimité de son positionnement.

Compte-rendu d'exécution :

Les instances (Bureau et Conseil d'administration) se sont réunies en mars, juin, octobre et décembre. Deux Assemblées générales se sont tenues en mai 2025 et janvier 2026. A noter un Conseil d'administration extraordinaire s'est déroulé en octobre 2025 afin d'aborder le rapport définitif de la CRC ainsi que, tenant compte des remarques effectuées par la Chambre, la possibilité de financer de manière plus active le socle.

Le format des Assemblées générales a évolué suite à l'amendement des statuts en 2024. Suite à l'Assemblée générale de mai 2023, consacrée aux transitions environnementales (intervention de Sylvain Grisot), celle de mai 2024 dédiée aux transitions de la décision collective (intervention de Nicolas Rio), l'Assemblée de 2025 a permis d'évoquer les transitions des modes de vie. La participation du CREDOC a permis de faire un point sur les tendances nationale et locales en matière de modes de vie et de rapprocher ces éléments avec les accompagnements locaux.

11/006

CENTRE DE DOCUMENTATION**Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES****Contexte et Objectifs :**

Les ressources d'épures (dossiers, études, ouvrages, archives, photos) sont accessibles aux adhérents, partenaires et publics extérieurs au service Documentation. Des outils et actions ont été mis en place pour partager plus facilement ces ressources documentaires, notamment via un accès hiérarchisé à la base documentaire et à la photothèque. La documentation continue à veiller à la capitalisation et à la diffusion des études réalisées dans le cadre du programme partenarial. Concernant la pédagogie, la documentation : - sert de support technique à l'équipe d'études dans ses recherches et travaux, - peut être sollicitée lors des différents ateliers, événements... organisés par epures.

Compte-rendu d'exécution :

220 études recensées

14 personnes extérieures renseignées

6 bibliographies thématiques établies

En mai 2025 il a été décidé, pour des questions de ressources humaines, de suspendre la revue de presse quotidienne, en attendant de trouver une solution pour proposer une alternative à ce service proposé aux membres.

11/009

VALORISATION DE L'AGENCE : STRATEGIE ET ANIMATION**Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES****Contexte et Objectifs :**

Le site internet de l'Agence d'urbanisme est en ligne depuis avril 2018. Son rubriquage, ses différentes entrées, sa lisibilité permettent un accès rapide aux informations. Il est un véritable vivier sur les travaux passés et en cours de l'Agence. Pour compléter l'offre de services de son site internet et augmenter sa visibilité, l'Agence

est présente sur le réseau professionnel LinkedIn. Le 15 décembre 2023, l'Assemblée générale a validé la stratégie de valorisation travaillée tout au long de l'année 2023, afin de répondre aux objectifs du projet d'Agence (dans la lignée de la feuille de route). L'objectif a été de définir l'offre de services de l'Agence correspondant aux besoins des membres et aux enjeux du territoire. 2024 est la première année de mise en œuvre de la stratégie de communication décidée. Dans la continuité de 2024, le premier semestre 2025 a été consacré à la mise en œuvre de plusieurs actions de la stratégie de valorisation.

Compte-rendu d'exécution :

80 000 utilisateurs du site web du 1er janvier au 31 décembre 2025

99 457 pages vues.

Le choix a été fait de fermer progressivement la page Facebook de l'Agence d'urbanisme, ce réseau social ne correspondant plus à sa cible.

1 691 abonnés au compte LinkedIn (+250 depuis le 1er janvier 2025).

Dans le cadre de la stratégie de valorisation, l'année 2025 a été consacrée à la mise en œuvre de plusieurs actions :

Action 3 - une newsletter semestrielle partenariale a été envoyée le 26 mai en amont de l'Assemblée générale à l'ensemble du partenariat.

Action 5 - un ppt unique et communicant de présentation de l'Agence d'urbanisme a été réalisé et sera diffusé au personnel début 2026.

Action 6 - partager les méthodes expérimentées avec et pour les partenaires : organisation d'une journée sur le chainage de l'aménagement sur le territoire de la Copler. Cette journée a été co-animée avec Yoan Miot, directeur de l'École urbaine de Paris le 5 novembre et a réuni une trentaine de participants (sous-préfet de Roanne, élus, techniciens).

Action 7 - retour dans le rétro et action 22 - valorisation des archives : retour dans le rétro diffusé sur LinkedIn en amont de l'Assemblée générale du 28 mai 2025.

Action 13 - faire correspondre le thème de l'événement avec le lieu de l'événement - cette action a été mise en œuvre pour l'Assemblée générale qui s'est déroulée sur le site du Corbusier à Firminy et qui a permis d'échanger autour de la question de la transition des modes de vie.

Action 18 - des communiqués de presse ont été envoyés à l'occasion de temps forts pour epures (Assemblées générales, lancement d'une nouvelle enquête loyers) qui ont été relayés notamment par lfmédia.

Action 21 - la nouvelle charte graphique validée lors de l'Assemblée générale du 19 décembre 2024 a été déployée dans tous les documents de travail et institutionnels de l'Agence d'urbanisme. En parallèle une charte cartographique a été réalisée en reprenant les éléments essentiels de la nouvelle charte.

Action 23 - l'anniversaire d'epures a été "fêté" le 23 janvier via un post sur LinkedIn (55 mentions j'aime, 10 republications et 2167 impressions).

Action 25 - la chargée de communication participe, depuis janvier 2024, aux réunions de pôles afin de recueillir un maximum d'informations à valoriser.

Action 26 - la chargée de communication présente, depuis janvier 2024, un point info com' tous les lundis matin après les moyens techniques afin de stimuler le partage d'informations et de connaissances.

11/010

GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Chaque année, l'Agence d'urbanisme élabore un programme partenarial d'activités, voté par son Assemblée générale. Ce programme est un élément important dans la vie associative car il constitue le "contrat de confiance" entre les partenaires et l'Agence. Outre le temps de préparation de fin d'année et de présentation en comité technique, rassemblant tous les partenaires, différents

temps de travail sont prévus durant l'année entre epures et chacune des collectivités afin de s'assurer que l'engagement et le déroulement du programme se font de façon conforme aux prévisions.

Compte-rendu d'exécution :

Le programme partenarial a été voté lors de l'Assemblée générale de décembre 2024. Dans la continuité de ce qui se faisait jusqu'alors, des suivis de comptabilités analytiques sont réalisés en interne pour suivre finement la vie du programme partenarial, des réunions régulières en interne permettent également de faire des points d'alerte quand cela est nécessaire... Chaque Bureau/Conseil d'administration permet également de valider les ajustements du programme en cours d'année, ce qui a été fait systématiquement dans les instances. Le Comité Technique Partenarial a également été informé de ces évolutions en cours d'année.

11/016

EVENEMENT VALORISATION ETUDES AGENCE

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

La stratégie de communication issue du projet d'Agence a identifié la nécessité de mieux expliquer la diversité des compétences au sein de l'Agence et des missions réalisées. A partir de 2024, l'Assemblée générale de fin d'année doit permettre l'organisation d'espresso à destination de ses membres. Il s'agit de pouvoir présenter 10 études sur un format très court tout en permettant des échanges entre les pilotes d'études et les élus.

Compte-rendu d'exécution :

Pour cette nouvelle mouture, une dizaine de nouvelles études a été identifiée. Le travail commence au second semestre afin de préparer l'Assemblée générale de janvier 2026. Les dix études 2025 ont été présentées en amont de l'Assemblée générale du 14/01/2026.

11/017

JOURNEE DE REFLEXION : CHAINAGE AMENAGEMENT BOURGS RURAUX (COPLER)

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE,
TOUS MEMBRES**

Contexte et Objectifs :

Cette mission est issue de la stratégie de valorisation de l'Agence d'urbanisme et plus particulièrement de l'Action 6 qui a comme objectif de partager avec l'ensemble du partenariat une méthode expérimentée avec et pour les partenaires.

Contexte :

Dans un contexte de financements publics en baisse, investissements privés limités en zone détendue, ingénierie limitée, enjeux de sobriété foncière, la question posée est de savoir comment faire pour aboutir à des projets cohérents prenant en charge la question de la sobriété foncière dans le respect des dynamiques territoriales portées par les élus.

L'enjeu de pouvoir développer un chaînage de l'aménagement semble central afin de mener à bien et de manière efficiente tout le processus menant de l'idée à la réalisation.

Compte-rendu d'exécution :

Outre les réunions de préparation avec les acteurs de l'évènement, la journée "Faisons la chaîne de l'aménagement" a eu lieu le 5 novembre en présence de M. le sous-Préfet de Roanne et d'une trentaine de partenaires (élus et techniciens) à Saint-Just-la-Pendue. L'animation en a été assurée par Yoan Miot, directeur de l'école d'urbanisme de Paris, spécialiste de la dévitalisation en milieu rural.

11/077

WEBINAIRES EPURES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'animation du partenariat constitue le troisième chapitre du socle partenarial de l'Agence d'urbanisme. Ces missions visent à renforcer les liens entre l'Agence et ses partenaires, notamment par le biais d'échanges plus nombreux. Aujourd'hui, l'objectif est de valoriser les travaux pour leur donner une plus forte lisibilité et assurer un meilleur partage de l'information. Epures propose aux adhérents et non adhérents de l'Agence des webinaires exclusivement dématérialisés en visioconférence au format court et permettant de valoriser les outils, les méthodes, les études et les publications de l'Agence d'urbanisme.

Compte-rendu d'exécution :

Un webinaire s'est tenu au premier semestre sur les résultats de l'Observatoire Local des Loyers. Pour des raisons de disponibilité un webinaire visant à diffuser l'expérience de recherche de partenaires universitaires sur les territoires délaissés en Europe a été annulé. Un webinaire s'est tenu en décembre 2025 pour valoriser la démarche la publication sur l'eau de l'observatoire des transitions environnementales. Celui valorisant la démarche d'observation FNAU Observ'agglo devrait se tenir en 2026, postérieurement à la publication nationale (décembre 2025).



aider,
accompagner,
innover

01/800

PARTICIPATION DEVELOPPEMENT OUTILS ET METHODES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

Afin de s'adapter continuellement aux évolutions des enjeux de l'aménagement, L'Agence d'urbanisme développe chaque année sa capacité d'anticipation et d'innovation. En conséquence, le socle partenarial assure aux partenaires la mise en œuvre d'initiatives méthodologiques et d'espaces d'expérimentation. Ces initiatives sont orientées sur la valeur ajoutée pour le territoire, sa compréhension, son accompagnement. Ainsi en 2025, seront poursuivis ou enclenchés les éléments suivants :

- la poursuite des appuis juridiques visant à maîtriser le contenu modernisé des PLU/PLUi et des SCoT ; action qui vise à apporter de la connaissance et de l'expertise aux collectivités qui sont confrontées à la recodification du code de l'urbanisme
- l'Agence accompagnera également une réflexion de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne sur la thématique de l'efficacité énergétique et la santé
- l'Agence mettra en œuvre une note, à valider par le Conseil d'Administration, d'analyse et d'interpellation des parlementaires ligériens (PPL TRACE).

Compte-rendu d'exécution :

L'ensemble des démarches a été mis en place au cours de l'année 2025.

Les accompagnements de l'avocat conseil sont à la disposition des membres de l'agence. L'avocat conseil a été sollicité au cours du second semestre 2025 à propos du décompte, dans la consommation d'ENAF projetée d'un territoire, de certains types de périmètres constructibles (STECAL, emplacements réservés dans les zones A et N).

La note d'analyse et d'interpellation des parlementaires ligériens sur la PPL TRACE a été mise en œuvre lors du Conseil d'Administration du mois de mars 2025. Une réunion d'échanges, réunissant les administrateurs, le Sénateur Monsieur Pierre Jean Rochette et le collaborateur parlementaire de Madame la députée Andrée Taurinya s'est déroulée le 16 mai 2025.

Territorialisation des limites planétaires

En 2025, epures accompagnée par l'Ecole Supérieure des Mines de St-Etienne a expérimenté les indicateurs d'intégrité de la biosphère à l'échelle d'OAP de PLU. Une première phase d'expertise des données techniques élaborées par l'EMSE a été réalisée sous forme d'atelier ; puis un échange avec les partenaires techniques a été organisé pour mesurer l'opportunité de développer de telles approches dans le cadre d'exercice d'élaboration de documents locaux d'urbanisme.

Les résultats montrent un intérêt de ce type d'approche pour mieux appréhender les enjeux de biodiversité à l'échelle d'un projet d'aménagement en apportant des données probantes.

03/283

ENJEUX DE MUTATION DU TISSU PAVILLONNAIRE

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

En 2024, l'Agence d'urbanisme epures a accompagné les partenaires techniciens membres de cette dernière dans une réflexion sur les enjeux de mutation du tissu pavillonnaire, dans le but d'analyser de quelle manière ces secteurs mutent, et voire comment encadrer leur transformation.

A l'issue du dernier groupe de travail, les partenaires se sont prononcés sur l'intérêt de produire une publication (" plaquette communicante ") du travail réalisé.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du premier semestre 2025, les données collectées en 2024 ont été synthétisées collectivement en interne à l'Agence, de manière à faire ressortir les éléments saillants sur lesquels communiquer au sujet de la mutation des tissus pavillonnaires.

Sur cette base, une publication est en cours de finalisation.

03/288

**APPEL A EXPERIMENTATION
ETUDES URBAINES**

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'Assemblée générale a souhaité diriger l'Agence vers une nouvelle appréhension de l'aide à la décision. Pour ce faire l'Agence lance un appel à expérimentation à l'ensemble de ses membres souhaitant préparer au mieux l'évolution de son bourg, son centre-ville ou son quartier.

L'objectif est d'accompagner deux communes dans la définition de leurs stratégies territoriales à travers une approche transversale, une co-construction avec les élus municipaux, une analyse des usages et des usagers pour guider la prise de décision politique et l'ancrer dans le temps.

Compte-rendu d'exécution :

Au second semestre 2025, l'accompagnement des deux communes lauréates de l'appel à expérimentation s'est poursuivi avec l'animation d'ateliers d'échanges et de réflexions avec les élus de L'Horme et de Coutouvre. L'ensemble des ateliers et séances de travail ainsi que les travaux réalisés au premier semestre (enquête auprès des habitants et usagers, diagnostic ciblé, ...) ont permis de co-construire un projet d'aménagement adapté aux enjeux de chacune des communes. Le projet d'aménagement est décliné sous la forme d'un plan général et de fiches actions détaillées permettant aux

élus de disposer d'une feuille de route des actions à engager pour la mise en œuvre de leurs projets.

Les projets des deux communes ont été partagés avec les acteurs opérationnels du territoire (Novim, Cap Métropole, SEM, Roannais agglomération, ALEC 42, Epora, ...) afin de croiser les regards sur les choix politiques opérés et accompagner au mieux les communes vers la mise en œuvre opérationnelle des actions.

08/093

**EXPERIMENTATION
QUARTIER 100% BBC**

**Membre(s) Pilote(s) : MAIRIE - MONTBRISON,
MAIRIE - RIVE-DE-GIER, TOUS MEMBRES**

Contexte et Objectifs :

Cette étude exploratoire vise à identifier la façon dont on peut atteindre l'objectif d'avoir en moyenne 100% des logements en BBC. Pour cela, il s'agit de réfléchir au cheminement possible des quartiers pour atteindre cet objectif en intégrant les enjeux énergétiques et les enjeux urbains. Un appel à expérimentation auprès de nos membres a été lancé en 2024. Deux quartiers des communes de Montbrison et Rive de Gier ont été choisis afin de tester la méthodologie construite au sein d'épures. Ces travaux sont menés de façon conjointe avec l'ALEC42 afin de bénéficier des expertises conjointes : - d'épures, en ce qui concerne la connaissance du tissu urbain et ses capacités d'évolution, - de l'ALEC42, en ce qui concerne la connaissance énergétique des logements.

Compte-rendu d'exécution :

1^{er} trimestre : travail de mise de fond sur les 2 quartiers sélectionnés, organisation de la connaissance via la réalisation de cartographies

2^e trimestre : organisation des ateliers "exploratoires" partenariaux et in situ, en avril à Montbrison et en juin à Rive-de-Gier

3^e trimestre : organisation des ateliers de

restitution et échange sur les propositions d'orientations dans chacun des territoires d'étude, en octobre

Les résultats de l'étude et le bilan de l'expérimentation seront présentés au Conseil d'Administration d'epures début 2026.

11/012

TRAVAUX MUTUALISES RESEAUX (FNAU URBA4 A2)

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) sollicite régulièrement les Agences de son réseau dans le cadre de travaux ou de publications. A ce titre, epures contribue à certains travaux : préparation du Forum urbain mondial par le réseau national (valorisation du travail de territorialisation des limites planétaires), rédaction d'articles sur les politiques locales sur la résorption des friches et l'eau en 2024. Plus particulièrement, epures, au côté des Agences d'urbanisme de Rennes, Ile de France et Avignon, accompagne la FNAU dans la conduite d'une réflexion sur les "Nouveaux Dess(e)ins du périurbain" visant à rédiger et publier en 2025 un ouvrage de réflexion-action collectif. Ce cycle de réflexion vise à identifier les enjeux et à formuler des recommandations dans la perspective de transformation des espaces périurbains en lien avec les objectifs de la loi Climat et Résilience.

L'Agence participera également au sein du réseau FNAU à la mise en œuvre du dispositif Observ'agglo qui permet de fournir des indicateurs comparatifs d'échelle nationale

Compte-rendu d'exécution :

Concernant la démarche "Les des(s)eins du périurbain", les 30 et 31 janvier derniers, la FNAU, le réseau des Agences d'urbanisme et leurs partenaires, lançaient à Saint-Étienne les explorations territoriales pour repenser les espaces périurbains. Ce premier temps

fort, coorganisé avec epures, l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, a permis de croiser des regards d'élus, de chercheurs, de techniciens et d'associations sur les enjeux de la mobilité dans les territoires périurbains. Au programme notamment une immersion sur la commune de Veauche ; échanges autour de la dépendance automobile, de la cyclabilité, de l'accessibilité scolaire ou encore des mobilités solidaires. Autant de regards portés sur un périurbain ni figé, ni uniforme, mais au contraire laboratoire d'innovations pour les mobilités. Cette journée d'exploration a permis de servir d'espace de réflexions à la démarche par la rencontre et l'expression d'acteurs locaux (M. le Maire de Veauche et vice-Président de Forez-Est, M. le vice-président aux mobilités de la Métropole, M. le Directeur Départemental des Territoires) et universitaires. Cette journée a mobilisé des associations locales ; ADTLS, Place aux piétons et Aid'auto42. Parallèlement le groupe national s'est réuni pour son troisième et quatrième séminaire de réflexion à Paris.

L'Agence participera à la rédaction du rendu final et à la publication FNAU d'ici la fin d'année.

Epures suit les avancées du travail conduit par la FNAU pour la publication Observ'Agglo - Métroscope. L'Agence est sollicitée pour des traitements sur la thématique mobilité - déplacements, réalisée essentiellement au premier trimestre puis amendée au début de second semestre. Ces travaux ont conduit à la réalisation d'un grand poster diffusé par la FNAU à l'automne, ainsi qu'à une publication. Cette publication décrypte les intercommunalités françaises de plus de 180 000 habitants en mobilisant analyses, chiffres clés et cartographies pour éclairer les principales évolutions du fait urbain à l'échelle nationale, elle s'organise autour de six prismes : S'Adapter, Être, Produire, Connecter, Se Loger, Vivre ensemble. Une base de données est également à disposition pour permettre des analyses plus spécifiques.

11/014

LABORATOIRE D'IDEES

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'Agence d'urbanisme est un lieu de débat et de mise en perspective. L'organisation de cette ambition doit être en constante adaptation. Ces évolutions se calent au travers de la feuille de route stratégique débattue et validée par le Conseil d'administration. Ainsi, depuis 2024, il est orienté de mettre en œuvre une valorisation du cycle d'échanges. Pour encadrer cette activité et lui donner une profondeur pluriannuelle d'activités, la direction de l'Agence souhaite mettre en place un laboratoire d'idées - dénomination non encore aboutie -. En 2024, la préfiguration puis l'installation de ce laboratoire seront mises en œuvre (rôle, organisation, moyens humains et financiers, composition...).

Compte-rendu d'exécution :

L'Agence formalise en 2025 une synthèse des apports des méthodes qualitatives dans ses process d'études et d'accompagnement. Elle poursuit son ambition de formaliser l'émergence d'un conseil scientifique à mettre en œuvre lors du prochain mandat.

11/015

PARTICIPATION COMITE SCIENTIFIQUE AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Membre(s) Pilote(s) : TOUS MEMBRES

Contexte et Objectifs :

L'Agence de l'eau a décidé en 2022 de créer un comité scientifique auprès du comité de bassin Loire-Bretagne. Celui-ci a pour objet principal de donner au comité de bassin et au Forum des acteurs du plan Loire, des avis sur les enjeux et questionnements scientifiques relatifs aux orientations de long terme et aux grands projets envisagés dans le bassin dans le domaine de l'eau. Ces avis ont vocation à éclairer les prises de positions futures du comité de bassin et à ce titre doivent s'inscrire dans ses prérogatives.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 a donné lieu à la participation à des séances du conseil scientifique et à l'écriture d'une contribution de ce dernier au plan d'adaptation au changement climatique du Bassin de Loire-Bretagne, qui est un document de base pour la révision du SDAGE.

The image features a minimalist design on a white background. Two vertical lines run from the top to the bottom of the page. A large, light grey circle is positioned on the left side, partially overlapping a smaller, solid red circle on the right. The text 'développement régional et métropolitain' is centered within the grey circle. The text is in a black, sans-serif font, with 'régional et' on the second line and 'métropolitain' on the third line. The overall composition is clean and modern.

développement
régional et
métropolitain

URBA4

00/096 URBA4

NATURE EN VILLE - TRAME VERTE ET BLEUE

**Membre(s) Pilote(s) : DREAL AUVERGNE -
RHONE-ALPES**

Contexte et Objectifs :

Dans le contexte actuel de recherche de la sobriété foncière et d'atteinte de l'objectif ZAN en 2050, ainsi que d'encouragement de la densité urbaine, nous nous interrogeons sur la manière dont les collectivités pourront prendre en compte, à la fois les objectifs de sobriété foncière et ceux de développement de la nature en ville et de renforcement des trames écologiques, pour contribuer à la transition écologique et climatique. Si les plus grandes villes et Métropoles de la Région AuRA disposent d'une ingénierie pour répondre à ce défi, les petites et moyennes villes semblent plus démunies et/ou moins structurées pour y répondre. La présente étude doit donc contribuer à répondre à cette question : à l'heure du Zéro Artificialisation Nette, ZAN, comment combiner densification urbaine et développement de la nature en ville, dans les petites et moyennes villes de la Région AuRA ? A partir d'un point bibliographique sur la nature en ville et la prise en compte des corridors écologiques des " petites et moyennes villes " et d'enquêtes " terrains ", l'objectif est de produire un cahier des recommandations, permettant de sensibiliser et aider à convaincre les décideurs et les techniciens de ces villes, aux services rendus par la nature en ville et la TVB. Il s'agit de les aider dans la mise en place des corridors écologiques et de zones de nature dans un contexte de sobriété foncière par un document de conseils de méthodes et d'arguments qui s'inspirent des bonnes pratiques recueillies (enquêtes, bibliographie) et de l'analyse des pratiques existantes (freins, coûts, conseils...).

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 a donné lieu à la finalisation du cahier de recommandations DREAL / Urba4 : Comment accueillir plus de nature dans nos petites villes et villages en AuRA ? Celui-ci a été diffusé en août 2025. La fin d'année a donné lieu à la préfiguration d'un séminaire de présentation initialement prévu en décembre 2025. Toutefois, le devoir de réserve lié aux élections municipales en mars 2026 a obligé le report de celui-ci ultérieurement.

00/153

URBA4-RESEAU PLANIF TERRITOIRES

**Membre(s) Pilote(s) : DREAL AUVERGNE-
RHONE-ALPES**

Contexte et Objectifs :

Le Club PLUi de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été créé fin 2015. Ce club, destiné aux intercommunalités compétentes en matière de PLUi et de SCoT, doit permettre de créer un lieu d'échanges d'expériences autour des problématiques propres à l'élaboration de ces projets. Depuis 2016, les Agences d'urbanisme font partie de l'équipe d'appui à l'organisation des séances du club, ainsi qu'à leur animation, aux côtés de la DREAL, des DDT, de l'ADEME, ainsi que du CEREMA.

Compte-rendu d'exécution :

La journée du "Réseau Planif Territoires " a eu lieu le 16 octobre 2025, à Riorges. Vivre avec les risques : tous partenaires ! Comprendre, planifier, s'adapter, agir Quelle interaction entre risques naturels et la planification de l'urbanisme. Il a réuni plus de 80 participants issus des collectivités (communes, EPCI, syndicat du SCoT) et services de l'Etat. Cette année c'est la DDT 42 qui pilotait la préparation du séminaire et epures pilotait le réseau Urba4. Les élus de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette sont intervenus lors de la table ronde du matin pour faire part de

leurs retours d'expériences sur les dernières années en matière de gestion des risques. Dans les mini conférences de l'après-midi sont intervenues les collectivités ligériennes de :

- La ville de Roanne et le directeur de la DDT42, sur leur collaboration dans l'élaboration d'OAP renouvellement urbain en zone inondable ;
- Saint-Etienne Métropole, au travers de sa compétence GEMAPI, sur la sensibilisation grand public aux inondations : village plouf.

00/155

URBA4-DREAL COMITE REGIONAL HABITAT HEBERGEMENT

**Membre(s) Pilote(s) : DREAL AUVERGNE -
RHONE-ALPES**

Contexte et Objectifs :

La demande d'appui à l'ingénierie des Agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes, portée par les services de la DREAL (service habitat, construction, ville durable), se situe dans le cadre de la loi du 22 août 2021 dite " Climat et résilience ", qui instaure des observatoires de l'habitat et du foncier (OHF), adossés aux programmes locaux de l'habitat.

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la Région AuRA ou sur d'autres territoires, pour accompagner les transformations dans le domaine de l'habitat, contribuer à la montée en compétence collective, enrichir le processus de décision publique, et favoriser la construction de solutions pertinentes et innovantes. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers.

L'enquête réalisée en 2024 a permis d'identifier deux types de besoins :

- Sur l'aspect organisationnel d'un OHF : création, moyens, budget, gouvernance et valorisation
 - Sur l'aspect technique/thématique d'observation : accession sociale à la propriété, développement des résidences principales vis-à-vis du meublé touristique, indicateurs sur la consommation foncière
- Les Agences d'urbanisme du réseau Urba 4 doivent se focaliser sur les questions organisationnelles. Deux ateliers du CRHH " politiques locales de l'habitat " doivent se tenir.

Compte-rendu d'exécution :

Les deux ateliers ont été organisés, le premier en juin sur le sujet de la mise en œuvre des OHF, le second en novembre sur la gouvernance et les travaux des OHF. Les supports de présentation et synthèses de ces ateliers peuvent être consultés sur le site internet de la DREAL AuRA.

00/177

URBA4 PRSE SANTE ET URBANISME

**Membre(s) Pilote(s) : AGENCE REGIONALE DE
SANTE, DREAL AUVERGNE - RHONE-ALPES**

Contexte et Objectifs :

Les accompagnements des Agences du réseau Urba4 s'inscrivent dans le cadre du 4e Plan Régional de Santé Environnement validé en 2024. Les Agences d'urbanisme du réseau Urba 4 ont un rôle de partenaire opérationnel pour la mise en œuvre de l'objectif stratégique 3.2 du PRSE " renforcer la prise en compte des déterminants de la santé dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme en améliorant la complémentarité des politiques publiques et la participation des populations ".

Cette action se déploie ainsi autour de 3 objectifs opérationnels :

- Axe 1 - Sensibiliser et former les décideurs et acteurs de l'urbanisme,
- Axe 2 - Accompagner des territoires dans la mise en œuvre de démarches en UFS et développer la participation des populations,

- Axe 3 - Structurer la communauté d'acteurs.

L'année 2024 a permis un démarrage des actions dans les trois objectifs opérationnels définis ci-dessus. Ces actions sont poursuivies en 2025, en s'adaptant aux besoins des partenaires régionaux et du terrain.

Compte-rendu d'exécution :

Axe 1 : Sensibilisation et formation à l'UFS
Plusieurs journées de formation et sensibilisation ont été organisées pour les acteurs de l'urbanisme :

- Formation des chefs de projets " Petites villes de demain " : 2 et 9 octobre 2025 en Drôme-Ardèche (Valence, Le Pouzin), avec epures, l'AUCM et l'AURG (acteurs impliqués DDT, DD-ARS, CAUE, UR-CAUE, etc.).
- Journée de sensibilisation à destination des agents des collectivités à Clermont-Ferrand : le séminaire organisé par Urba4 et le CNFPT, qui avait été reporté, s'est bien tenu le 4 décembre 2025 (une quarantaine de participants et une dizaine d'intervenants, une plénière le matin et des ateliers l'après-midi).
- Formation à Lyon : le 14 octobre 2025 sur l'UFS, organisée par Ville et Aménagement Durable et Urba4 (epures a présenté le projet PPA Vallées en Partage).
- Revue de projet à Grenoble : 27 novembre 2025, portée par les mêmes structures.
- Formation à Grenoble : organisée par le Centre de valorisation des ressources humaines pour les agents de l'État.

Axe 2 : Accompagnement des territoires ; Travaux d'étude en cours pour le PPA Vallées en Partage et le Scot du Roannais - à lire dans les études 01/191 et 01/211

Axe 3 : Structuration de la communauté d'acteurs. Restitution d'un benchmark et proposition de préfiguration (objectifs, publics, scénarios) au premier semestre. Débats avec les partenaires en comité technique et de suivi des projets. Objectif pour début 2026 : Organiser une première réunion du Club UFS.

Axe 4 : Animation du partenariat régional et coordination.

Deux instances organisées par Urba4 au premier semestre :

- Comité technique partenarial : 11 avril 2025 au CAUE du Rhône (20 participants, 13 structures).
- Comité de suivi des projets : 20 mai 2025 en visio (45 participants).

Participation d'epures et des Agences d'urbanisme aux instances " santé ", liées à la Conférence des Parties Régionales sur l'adaptation au changement climatique (le 26 juin 2025 puis le 15 octobre 2025).

00/236

URBA4-PASSOIRES THERMIQUES

**Membre(s) Pilote(s) : DREAL AUVERGNE -
RHONE-ALPES**

Contexte et Objectifs :

Dans la poursuite des travaux menés en Urba 4 autour des enjeux de sortie du marché locatif des passoires thermiques avec l'ADEME, la DREAL AuRA a souhaité pousser plus en avant les investigations concernant :

- le lien au milieu bancaire : mieux comprendre leurs enjeux et leur capacité d'agir,
- la mise à jour des outils de quantification, portée par Urba4 (urba.org)
- la réalisation d'un état zéro des indicateurs de suivi de la COP

Compte-rendu d'exécution :

Cette étude est la poursuite de travaux sur les passoires thermiques, engagée depuis 4 ans à l'échelle du réseau Urba4.

En 2025, deux axes ont été développés :

1. approfondissement du volet financement de la rénovation énergétique et plus particulièrement le rôle et le fonctionnement du secteur bancaire. Des entretiens ont été réalisés avec différents acteurs pour cerner les offres aux particuliers et aux copropriétés.
2. la modélisation des passoires thermiques,

à l'échelle des communes de l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, permet de mettre à disposition des territoires des données concernant le volume et le parc concerné. En 2025, le travail a porté sur une mise à jour des données et sur la mise en place d'outils de partage plus efficaces, notamment en lien avec la boussole Bâtiment, outil de suivi de la COP régionale.

00/240

URBA4-OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT DES ETUDIANTS (OTLE)

Membre(s) Pilote(s) : DREAL AUVERGNE - RHONE-ALPES

Contexte et Objectifs :

Le réseau Urba4 a pour mission d'animer et apporter du contenu à l'instance du plan 60 000 logements. L'objectif est de recueillir et partager des éléments sur le logement étudiant en AuRA, à partir des données des observatoires territoriaux des logements étudiants (OTLE) de Saint-Etienne, Lyon et Grenoble.

Compte-rendu d'exécution :

Une première réunion a été organisée en juillet pour faire le point sur les attentes de la DREAL, puis une deuxième courant septembre. Le réseau Urba4 a préparé un ppt pour l'intervention au sein de l'instance régionale du logement étudiant, le 13 octobre 2025.

L'instance, en visio, s'est bien déroulée ; l'équipe Urba4 a présenté ses éléments sur les différents OTLE de la région et les précautions méthodologiques à prendre concernant le recueil d'éléments sur les résidences étudiantes privées.

00/250

URBA4 EPORA REX STRATEGIES FONCIERES

Membre(s) Pilote(s) : EPORA

Contexte et Objectifs :

L'EPORA a réalisé en 2023 un bilan des études de gisements réalisées depuis 2008 sur son territoire. C'est un moment opportun pour l'EPORA de faire évoluer le contenu des études de gisements vers un appui renforcé sur la stratégie foncière et continuer à développer de la méthodologie (poursuite du travail réalisé en 2018 sur le guide des bonnes pratiques des études de gisements fonciers). L'enjeu principal pour l'EPORA est d'améliorer le passage de l'observation à la stratégie foncière, au-delà du repérage des gisements. Les Agences d'urbanisme accompagnent depuis longtemps l'EPORA et les collectivités dans des études de gisements et de plus en plus dans des études de stratégie foncière (thématiques ou transversales), et de plan d'actions. Elles développent et adaptent leurs méthodologies d'identification de friches, de potentiels de mobilisation des espaces libres et bâtis (logements vacants, copropriétés dégradées ...) et mettent en place des processus d'animation technique et politique intéressants à partager.

La mission a pour objectif de partager entre les Agences et avec l'EPORA les expériences et les méthodologies déployées pour accompagner le passage des études de gisements à la stratégie foncière, y compris en matière de gouvernance. L'objectif est également de mieux accompagner les collectivités dans l'élaboration de stratégies foncières anticipatrices.

Compte-rendu d'exécution :

Le séminaire a eu lieu le 28 janvier 2025 à UrbaLyon. Chacune des 3 Agences a proposé 2 à 3 retours d'expérience significatifs concernant les stratégies foncières mises en œuvre sur leur territoire. Un quizz introductif en 10 questions a fait office de mise de fond

sur les connaissances partagées, freins et leviers des stratégies foncières. Le support et le compte-rendu ont été co-produits par les agences de Saint-Etienne, Lyon et Grenoble et transmis à EPORA.

00/254

URBA4-PROSPECTIVE BIFURCATION ZAN

**Membre(s) Pilote(s) : DREAL AUVERGNE -
RHONE-ALPES**

Contexte et Objectifs :

Les Agences d'urbanisme des territoires ligériens, de l'aire métropolitaine lyonnaise, de la région grenobloise et de Clermont Métropole (Urba 4) déploient cette année, avec le soutien de l'Etat en Région, une réflexion prospective sur les trajectoires d'aménagement à 2050 et leurs conditions de réussite.

Quatre ans après la loi Climat, la réception de l'objectif de " Zéro artificialisation nette " reste difficile à appréhender au niveau local. Si la nécessité de limiter l'artificialisation fait de moins en moins l'objet de controverses, le rythme prévu, les moyens alloués, les difficultés techniques et politiques à surmonter figurent toujours parmi les motifs d'incompréhension, de mécontentement et de faible acceptabilité de la loi.

Un dispositif prospectif en quatre séminaires est prévu sur la Région AURA pour traiter ces questionnements entre acteurs de l'aménagement, afin d'envisager des trajectoires 2030-2050 de sobriété foncière. L'objectif est de produire en 2026 des éléments de capitalisation et d'outillage pour les élus dans la perspective de l'arrivée des nouveaux exécutifs.

Compte-rendu d'exécution :

Un travail préalable a été mené collectivement de janvier à février par les quatre Agences d'urbanisme, afin de dégager à partir des productions du séminaire de lancement de 2024 les " foyers disruptifs " à explorer en 2025.

Le premier séminaire de l'année s'est tenu le

25 mars à Grenoble, organisé en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole. Les retours d'expériences ainsi que l'exercice prospectif proposés ont ainsi pris appui sur le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole.

Le second séminaire a eu lieu à Grenoble le 17 juin, avec une approche de la prospective par les risques mobilisant un jeu développé par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise. Cette séance a permis aux participants d'identifier les vulnérabilités et stratégies de résilience face aux risques dans un contexte de sobriété foncière.

Le troisième séminaire a été réalisé le 18 septembre sur le territoire de Belleville en Beaujolais, à travers des présentations et deux visites de terrain, pour prendre connaissance de manière concrète des différents outils et dispositifs mis en place sur le territoire.

Le quatrième et dernier séminaire a eu lieu le 21 novembre sur le site de Novaciéries à Saint-Chamond, sur le thème du financement de la sobriété foncière. La matinée était dédiée aux présentations de démarches et projets qui contribuent dès aujourd'hui à faire évoluer les modèles économiques de l'aménagement par l'Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne et Cap Métropole. L'après-midi, les participants ont incarné un territoire fictif engagé dans la mutation d'une friche, d'un centre-ville ou d'un quartier pavillonnaire, afin d'échanger sur les leviers de financement mobilisables à 2050 pour mettre en œuvre ces projets.

Une capitalisation des enseignements de ces quatre séminaires territoriaux est prévue en 2026.

00/255

URBA4 EPORA INDICATEURS PPI

Membre(s) Pilote(s) : EPORA

Contexte et Objectifs :

Pour anticiper la construction, le suivi et l'évaluation de son futur PPI, l'EPORA souhaite que les Agences d'urbanisme de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'accompagne dès 2024 dans la réflexion, la définition et la construction des indicateurs et des méthodes d'analyse, permettant de monitorer les évolutions territoriales sur son périmètre d'intervention, plus particulièrement sur le champ de la ressource foncière et des sols. Le prochain PPI de l'EPORA couvrira la période 2026–2030 et s'achèvera quasiment concomitamment à la première période de la loi Climat et Résilience qui prévoit une diminution de la consommation d'ENAF de moitié d'ici 2031, par rapport à la décennie passée. C'est aussi à partir de 2031 que la trajectoire ZAN, qui s'appuie sur une approche de réduction de la consommation des ENAF, sera complétée par une approche de l'artificialisation des sols. Cette trajectoire réglementaire questionne la fabrique des territoires dans les années qui viennent et ainsi les modes de faire de l'EPORA. L'engagement d'une démarche réflexive de co-construction de nouveaux indicateurs, liés au foncier, doit ainsi permettre à l'établissement public de : - se mettre en condition pour bâtir son PPI en développant une lecture des enjeux du territoire à partir du sol et du foncier ; - se marquer un temps nouveau et anticiper la révolution des modes de fabrication du territoire et des inflexions à venir liées à la mise en œuvre du ZAN ; - se doter d'indicateurs sur le foncier qui permettront de piloter l'activité et d'orienter les actions à mettre en place par l'EPORA dans les prochaines années, cela dans un contexte national de sobriété foncière. Il s'agit d'une mission expérimentale et itérative en co-construction.

Compte-rendu d'exécution :

Après les travaux et réflexions menés en 2024, les Agences et EPORA ont poursuivi leur temps d'échange autour de la construction d'indicateurs et le développement d'une méthode de calcul de la tache urbaine. L'ensemble de ces éléments viennent alimenter une analyse territoriale sur différents thèmes (grands projets, démographie, économie, environnement...)

En parallèle, les Agences ont été sollicitées pour mener des entretiens d'acteurs, réalisés entre avril et mai, dans 4 thématiques : logement, équilibre territorial, économie et environnement/ressources du sol. Les 3 premières thématiques ont fait l'objet d'ateliers permettant la rencontre entre les acteurs du territoire, d'EPORA et des Agences.

L'ensemble de ces travaux ont eu pour vocation d'alimenter l'animation d'ateliers le 27 juin, lors du séminaire annuel d'EPORA. Ces ateliers avaient pour objectif de faire réagir les salariés d'EPORA sur les thématiques travaillées, et de recueillir leur ressenti/idée face aux grandes tendances décrites sur le territoire. Ce creusot d'idées ayant pour vocation d'aider à la rédaction du futur PPI.

Le document final a été livré au dernier trimestre 2025.

Des traitements complémentaires - notamment portant sur la typologie du marché immobilier au regard des évolutions de la tache urbaine - ont été réalisés durant la fin d'année.

A2

00/032

A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYON SAINT-ETIENNE ANIMATION

**Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU
SCOT ROANNAIS, SYNDICAT MIXTE DU SCOT
SUD LOIRE**

Contexte et Objectifs :

En 2025, la démarche inter-Scot s'inscrit dans la continuité de la feuille de route validée par les présidents des 12 Scot. Cette ligne du programme de travail permet le suivi et l'organisation par epures du volet animation de la démarche. La communauté technique de l'inter-Scot poursuivra ses travaux avec les deux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne. Elle se réunira chaque mois en comité technique et au moins une fois par an en réunion des Présidents.

Compte-rendu d'exécution :

Le suivi annuel de la démarche interScot de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne met en place une rencontre mensuelle des chefs de projets. L'Agence participe à ce comité technique de manière régulière pour préparer le programme de l'année et suivre son exécution. En 2026 l'Agence a réduit sa présence en comité technique laissant plus de places à des jours de travail sur les études et missions du programme. La présence en comité technique s'organisant en réseau avec l'Agence de l'aire métropolitaine Lyonnaise.

00/130

A2 INTERSCOT URBANISME COMMERCIAL

**Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU
SCOT ROANNAIS, SYNDICAT MIXTE DU SCOT
SUD LOIRE**

Contexte et Objectifs :

Pour l'année 2025, les membres de l'inter-Scot souhaitent lancer une réflexion sur les problématiques commerciales à l'échelle du territoire de l'Amelyse. Cette réflexion s'inscrit dans une volonté d'engager une analyse rétrospective du développement urbain commercial des 5 dernières années. Dans ce cadre, l'inter-Scot souhaite mobiliser l'expertise d'UrbaLyon et epures pour appréhender les dernières tendances urbaines et commerciales à l'œuvre au sein de son périmètre.

Par ailleurs, les membres de l'inter-Scot souhaitent une mission de benchmark sur la logistique commerciale, afin d'alimenter les réflexions sur les futurs documents d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL).

Compte-rendu d'exécution :

La préparation du 13ème bulletin de veille de l'urbanisme commercial de l'AMELYSE (aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne) a été engagée au premier semestre 2025. Ce numéro porte sur l'analyse des dynamiques commerciales observées sur la période 2020-2025 et les dernières actualités juridiques. Il a pour objet également de définir les enjeux et les impacts pour l'élaboration des SCOT. Il sera publié en janvier 2026.

Le réseau des Agences d'urbanisme de l'AMELYSE (epures et UrbaLyon) a actualisé et analysé la base de données des autorisations commerciales (commissions départementale et nationale d'aménagement commercial - CDAC-CNAC) concernant les projets de plus de 1 000 m² de surface de vente. Cette analyse a été enrichie d'une approche qualitative visant à caractériser les projets selon des critères plus fins. La méthodologie a été rédigée par les Agences d'urbanisme

Afin d'élargir l'analyse au-delà des seuls projets de plus de 1 000 m², d'autres bases de données ont été mobilisées pour caractériser les implantations commerciales de 300 à 1 000 m² (surface de vente) ; pour

apporter un éclairage sur l'occupation réelle et les transformations du parc bâti pour les petites implantations (-400 m² surface de plancher) et pour analyser les autorisations d'urbanisme et les projets en développement, toutes surfaces confondues.

Les analyses quantitatives ont été consolidées par des lectures issues de travaux universitaires et d'organismes spécialisés en urbanisme commercial.

Enfin, des entretiens avec une dizaine d'opérateurs commerciaux actifs sur le territoire de l'AMELYSE ont été réalisés, afin de mieux cerner leurs stratégies, d'évaluer les effets des récentes réglementations et d'identifier les perspectives de développement.

Le 13e bulletin de veille s'attache également à réaliser un volet réglementaire sur la loi APER, la loi de simplification de l'urbanisme, la loi LOM et des focus sur les casiers/points de retrait et les permis coque.

00/174

A2 SMT SUIVI'T LIBR

Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Contexte et Objectifs :

Poursuivre la consolidation pluriannuelle des données relatives à la gamme tarifaire T-LIBR (ventes, recettes, usages...).

Compte-rendu d'exécution :

Début 2025, des corrections ont été apportées dans les données traitées en 2024 et ont été intégrées au tableau de bord Power BI.

Les données 2025 ont été intégrées en décembre. Le tableau de bord ainsi que l'ensemble des données sources ont été transmises au SMT fin décembre.

00/186 A2

SMT WEB SIG

Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Contexte et Objectifs :

Entretien et mettre à jour le WebSIG propre au SMT-AML (et les bases de données afférentes), créé en 2019.

Compte-rendu d'exécution :

Maintien opérationnel et mises à jour effectués.

Livraison en fin d'année de tableaux de données présentant plusieurs indicateurs d'intermodalité pour l'ensemble des gares de ressort territorial du SMT.

00/200

A2 SMT PLANS DES RESEAUX METROPOLITAINS

Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Contexte et Objectifs :

Disposer de plans à jour des offres de transport déployées dans le périmètre du SMT AML (et ses franges), pour faire connaître les périmètres T-Libr et les intermodalités existantes.

Compte-rendu d'exécution :

Tracé automatisé à partir des données GTFS de l'ensemble de l'offre des transports collectifs de 28 réseaux urbains et interurbains.

Mise à disposition au SMT en flux de données et en export SIG.

00/209

A2 SMT CONNAISSANCE DE LA MOBILITE D'ECHELLE METROPOLITAINE

Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT DES MOBILITES DES TERRITOIRES DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

Contexte et Objectifs :

Le territoire du SMT AML est couvert par deux grandes enquêtes mobilités : celle du bassin de vie stéphanois et celle du Sytral. L'élaboration d'une base de connaissance unifiée de la mobilité repose sur le croisement de ces enquêtes mobilité certifiées CEREMA.

Compte-rendu d'exécution :

- communication d'éléments de zonages de l'EMC² stéphanoise pour l'élaboration de l'EMC² lyonnaise
- transmission des matrices de déplacements
- communication de la note échange avec le Rhône en cours d'élaboration

00/253

A2 INTERSCOT MISSION TERTIAIRE

Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS, SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE

Contexte et Objectifs :

Plusieurs évolutions sociétales perceptibles depuis quelques années questionnent les volumes, les formes et les lieux tertiaires (essor du télétravail et des " bureaux flexibles ", développement de nouveaux lieux, croissance de l'entrepreneuriat). Par ailleurs, les réalités de marché doivent aussi être prises en compte avec une localisation de l'activité tertiaire très sensible à la desserte en transports en commun, à la proximité des services et des aménités urbaines ainsi qu'aux centres métropolitains. Dans ce cadre, les élus de l'inter-Scot souhaiteraient avoir davantage de connaissance sur le desserrement tertiaire afin d'appuyer

leurs objectifs politiques (mieux réguler les déplacements domicile-travail, trouver un meilleur équilibre emplois/actifs – résidence/travail, reconquérir les espaces centraux en manque d'attractivité, revitaliser les ensembles tertiaires obsolètes, adapter l'offre aux besoins de chaque territoire). Après avoir exploré le sujet en 2024, les Agences d'urbanisme de Lyon et des territoires ligériens clôtureront leur travail par une publication et l'organisation d'un séminaire.

Compte-rendu d'exécution :

Après avoir réalisé les traitements des données économiques et immobilières ainsi que les entretiens qualitatifs auprès des commercialisateurs en 2024, l'Agence d'urbanisme de l'Aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon) et l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens (epures) ont synthétisé les principaux résultats dans une publication sortie en avril 2025 : "Vers un "rééquilibrage" tertiaire ? Opportunités et stratégies possibles, entre équilibres territoriaux et réalités du marché".

Enfin, les Agences d'urbanisme ont participé à l'organisation d'un séminaire sur le desserrement des activités tertiaires lors de la rencontre des Présidents de l'Interscot qui s'est déroulée le 11 avril 2025, avec le témoignage de commercialisateurs.

00/256

A2 INTERSCOT MISSION LOGISTIQUE

Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROANNAIS, SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE

Contexte et Objectifs :

Le chapitre commun de l'inter-Scot porte trois grandes orientations concernant la fonction logistique : organiser la logistique commerciale, réaffirmer l'importance de la fonction logistique pour la vie économique de l'AMELYSE (de la grande logistique à la logistique urbaine) et conforter les complémentarités du tissu productif et

maintenir des capacités productives y compris en milieu urbain. Cette démarche se fixe pour objectif d'éclairer ces orientations, en particulier sur le volet foncier qui n'a pas fait l'objet d'actualisation depuis le schéma de cohérence logistique (2015) dans un contexte de zéro artificialisation nette, de fortes tensions sur le marché et de réorganisation des chaînes logistiques. Le travail s'appuiera sur l'animation d'un espace de dialogue permettant de partager et mettre en débat les informations issues des différents travaux conduits sur la logistique à l'échelle de l'AML par les SCoT, les institutions publiques et les acteurs privés (notamment, les travaux conduits par l'Etat concernant l'axe MeRS, l'intermodalité ferroviaire, et les travaux de l'Observatoire logistique des biens et services).

Compte-rendu d'exécution :

Dans le cadre des travaux menés au sein du réseau A2 des Agences d'urbanisme, epures a contribué à la préparation de la rencontre des présidents de l'Inter-SCoT (avril 2025). Cette rencontre a porté sur la caractérisation des espaces de concentration d'activités logistiques, avec, notamment, un focus sur six sites identifiés sur le territoire ligérien : Molina, le secteur nord-est de Saint-Étienne, SIPAB La Plaine - ZAIN, ZAC des Plaines, zone industrielle Arsenal-Bonvert, ainsi que le secteur La Villette - Beaucueil - Les Tuileries.

00/257

A2 INTERSCOT ZONE ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

**Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU
SCOT ROANNAIS, SYNDICAT MIXTE DU SCOT
SUD LOIRE**

Contexte et Objectifs :

La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER) prévoit que les

communes puissent définir des " zones d'accélération " favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Parallèlement, les chambres d'agriculture et les CDPENAF portent des initiatives à l'échelle départementale sur la question des ENR, que ce soit sur l'encadrement des projets photovoltaïques au sol ou encore sur le développement de l'agrivoltaïsme.

Aujourd'hui, la connaissance des initiatives portées sur ces aspects est imparfaite, alors qu'une mise en cohérence des initiatives et des différents cadres départementaux apparaît essentielle pour une planification raisonnée des énergies renouvelables à l'échelle des SCoT.

Les Scot de l'Inter-Scot ont émis le besoin de :

- Etablir un état de lieux de la définition des zones d'accélération EnR conduite par les communes, en lien avec les EPCI
- Etablir un état des lieux des doctrines PV au sol et des autres doctrines relatives aux EnR élaborées par les Chambres d'agriculture et des initiatives ou cadrages préalables portés par les CDPENAF.
- Mettre en évidence les effets de bord, les incompatibilités éventuelles avec des principes portés par les SCoT
- Capitaliser sur ce qui est proposé par certains SCoT ou EPCI sur cette thématique :
- Engager un partage de connaissance et une meilleure coordination des acteurs au travers d'une demi-journée d'échange.

Compte-rendu d'exécution :

Pour mieux comprendre les enjeux des documents cadre sur le développement du photovoltaïque, des entretiens auprès des DDT, des chambres d'agriculture et de quelques énergéticiens ont été réalisés. Ils ont permis de partager les enjeux de réalisation et de mise en œuvre de ces documents. Un atelier rassemblant ces acteurs et les Scot de l'aire métropolitaine Lyon-St-Etienne a permis d'initier les échanges autour de l'accompagnement des projets et de la planification énergétique.

00/258

A2 INTERSCOT ORGANISATION SEMINAIRE ELUS

**Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU
SCOT ROANNAIS, SYNDICAT MIXTE DU SCOT
SUD LOIRE**

Contexte et Objectifs :

La communauté inter-Scot souhaite organiser un séminaire à destination des élus de l'inter-Scot sur une thématique restant à définir.

Compte-rendu d'exécution :

Cette prévision n'a pas été mise en place par les 12 Scots de l'inter-Scot en 2026. Les agences de Lyon et Saint-Etienne n'ayant pas été mise à contribution. Les jours de travail ont été mis en oeuvre dans les accompagnements et missions.

The image features a minimalist design on a white background. Two vertical lines run parallel to each other, one on the left and one on the right. A large, light green circle is positioned in the center, overlapping the left vertical line. To its right, a smaller, solid orange circle overlaps the green one and the right vertical line. The text 'projet territorial' is centered within the green circle. The word 'projet' is in a smaller, lowercase sans-serif font, and 'territorial' is in a larger, lowercase sans-serif font.

projet
territorial

SUD LOIRE

01/030

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE ACCOMPAGNEMENT ELABORATION

**Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU
SCOT SUD LOIRE**

Contexte et Objectifs :

Lors de la séance en date du 29 mars 2018, le Syndicat mixte du SCoT Sud Loire a promulgué la mise en révision du SCoT approuvé en décembre 2013. Cette révision vise, notamment, à adapter les orientations du SCoT à son nouveau périmètre mis en place suite aux évolutions de périmètres des intercommunalités membres du SCoT. Le SCoT couvre désormais 199 communes (au lieu de 116 précédemment) et les communes nouvellement intégrées sont soumises aux principes d'urbanisation limitée. Il convient donc d'adapter le contenu du SCoT à ce nouveau périmètre tout en adaptant le document aux contextes légaux ayant évolué, ainsi qu'aux orientations politiques des exécutifs des intercommunalités membres. Après plusieurs années d'accompagnement de la démarche, En 2024, l'ensemble du dossier a été établi et le SM Scot Sud Loire a arrêté le projet le 16 décembre 2024. L'objectif est ainsi d'accompagner le SM du Scot vers l'approbation en 2025.

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre 2025, l'Agence d'urbanisme a accompagné le Syndicat Mixte du Scot Sud Loire dans la phase de consultation des personnes publiques associées et d'enquête publique. Epures a mis au point des documents techniques pour aider les EPCI à formuler et synthétiser leurs observations. Ensuite epures a mis au point des synthèses des observations faites par les personnes publiques associées. L'Agence a participé et contribué aux réunions de travail

avec le SM Scot et ses élus pour examiner les réponses à y apporter. Suite à l'enquête publique, l'Agence a également accompagné le Syndicat Mixte dans les réponses et prises en compte des observations exprimées.

L'Agence a assisté le SM Scot Sud Loire dans la finalisation du dossier pour l'approbation, en réalisant les modifications nécessaires pour lever les réserves et prendre en compte les principales remarques des PPA.

01/117

ACCOMPAGNEMENT REVISION SCOT DES MONTS DU LYONNAIS

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - MONTS DU LYONNAIS**

Contexte et Objectifs :

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais a délibéré le 16/07/2024 pour prescrire la révision générale de son Scot. Cette délibération a été préparée à l'issue d'un travail d'identification de la bonne procédure à conduire, au vu des dynamiques territoriales et d'un contexte législatif ayant connu de fortes évolutions. Ce travail préparatoire a été accompagné par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, le territoire étant partagé entre les départements du Rhône et de la Loire.

Pour l'accompagner dans le processus de révision de son SCoT, la C.C. des Monts du Lyonnais a souhaité bénéficier de l'appui des Agences d'urbanisme. Les principales composantes de ce processus doivent permettre aux Agences de :

- Jouer le rôle " d'ensemblier " à ses côtés : appui à la coordination et l'animation du projet en lien avec les différents partenaires et prestataires mobilisés,
- L'appuyer dans la préparation et l'animation des différentes commissions et instances techniques,
- Réaliser les études générales relevant de leurs compétences,
- Rédiger les principales pièces du SCoT révisé.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 a tout d'abord donné lieu à l'élaboration du diagnostic du SCoT. Pour eures, cela représente la rédaction de l'EIE, du volet commerce et tourisme, ainsi que du volet consommation des ENAF en collaboration avec l'Agence de Lyon. Le second semestre 2025 a été l'occasion de travailler sur une démarche prospective avec l'organisation de 4 ateliers politiques dans lesquels les élus ont été mis à contribution pour réfléchir à un horizon pour leur territoire. Celui-ci servira de base pour la rédaction du PAS en 2026.

01/157

DIAGNOSTIC PARTAGE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION PLUI 87 COMMUNES

Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LOIRE FOREZ

Contexte et Objectifs :

La construction d'un PLUi est une opportunité pour un territoire comme celui de Loire Forez agglomération. Il permet de répondre aux enjeux sociétaux (sobriété foncière, environnement, transition sociale et politique...) pour lesquels Loire Forez agglomération se mobilise à travers des politiques variées inscrites au plan de mandat : politique de centres bourgs/villes, PLH, PCAET...

Loire Forez agglomération dispose d'un PLUi sur une partie de son territoire (45 communes) approuvé en décembre 2022. En parallèle, l'Agglomération a acté le lancement d'un PLUi afin que l'intégralité des communes (87 communes) de son territoire dispose d'un document d'urbanisme à l'horizon 2027 /2028.

Le programme de travail sur l'année 2025 s'inscrit donc dans un calendrier de production contraint avec pour objectif un arrêt du projet de PLUi en novembre 2025.

Compte-rendu d'exécution :

Le premier semestre de l'année 2025 a été consacré à la poursuite de la traduction

règlementaire du projet politique de Loire Forez agglomération et notamment à :

- La finalisation du règlement graphique et l'intégration des retours et arbitrages des élus suite aux premières versions des plans de zonage présentées au deuxième semestre 2024

- L'élaboration des orientations d'aménagement (sectorielles, thématiques...)

Au second semestre, les travaux de co-conception du dossier légal pour arrêt se sont poursuivis avec la finalisation du diagnostic de territoire, la mise à jour du PADD suite au débat en Conseil Communautaire, l'accompagnement à la rédaction du règlement écrit, la finalisation des orientations d'aménagement et de programmation, du plan de zonage et des servitudes d'utilité publique.

L'ensemble des travaux et méthodologies mis en œuvre ont été partagés avec les techniciens et les élus du territoire à travers différentes instances : comités techniques, comités de pilotage.

En octobre 2025, le dossier pour arrêt a été finalisé avec l'agglomération et le projet de PLUi arrêté lors du Conseil Communautaire du 25 novembre 2025.

01/166

SAINT ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT

Membre(s) Pilote(s) : CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - SEM, METROPOLE - ST-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

Le Conseil de développement de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de ses saisines et auto-saisines, sollicite l'Agence d'urbanisme sur les thématiques de son choix. Les travaux de l'Agence remis aux membres du Conseil de développement sont intégrés à la finalisation des travaux de ce dernier soit sous forme d'apport méthodologique, soit sous forme d'un rendu annexé à l'avis.

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre, ont été définis les deux sujets d'accompagnements : l'eau et ses enjeux et la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) et ses conséquences dans les domaines de l'emploi et de la formation. Un séminaire de réflexion sur l'eau a été coanimé par l'Agence et le conseil en juillet 2025. L'Agence a participé comme invitée à l'assemblée générale du conseil en décembre 2025 sur cette saisine. Le deuxième accompagnement a été mise en place par deux rencontre successives en novembre 2025, en présence d'epures, du pilote de la saisine Christian Brodhag et de la directrice du Conseil de développement. L'Agence a participé à l'animation du lancement de la démarche de réflexion le 15 décembre 2025 et organisé en lien avec les porteurs de la réflexion un programme de travail qui s'exécutera en 2026. Il s'agira de mettre en place une analyse de l'impact sur l'emploi de la montée en puissance de l'IA sur el territoire de Saint-Etienne Métropole (au travers de la méthodologie mise en œuvre à l'échelle ligérienne par la mission observation en 2025) et de réaliser une cartographie des acteurs et des entreprises leader sur le territoire métropolitain sur cette thématique.

01/184

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
AMO PLUI**

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
ST-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Au 1^{er} janvier 2018, Saint-Etienne Métropole est passée du statut de Communauté urbaine à celui de Métropole. Saint-Etienne Métropole a demandé à epures un accompagnement dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui a débuté en 2018. La délibération de lancement a été approuvée en décembre 2018.

L'année 2025 vise à accompagner Saint-Etienne Métropole dans la constitution du dossier pour arrêt en conseil métropolitain. Il s'agit de finaliser les outils réglementaires suite aux relectures techniques et aux arbitrages politiques (OAP, règlement), ainsi que de constituer le rapport de présentation : mise à jour du diagnostic et de l'EIE 2020, formalisation des objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers permettant d'inscrire ce projet dans une trajectoire ZAN conforme à la loi climat et résilience, rédaction des justifications du projet.

Compte-rendu d'exécution :

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement, mis à jour par epures fin 2024, ont été mis en page dans la charte graphique "PLUI SEM" et livrés début mars 2025.

Epures a intégré l'ensemble des derniers retours des communes sur les OAP et le règlement graphique, ainsi que les arbitrages politiques qui lui ont été transmis de mars à juillet.

Sur la base des retours du service planification de SEM, et de séances de travail conjointes, epures a mis au point le règlement écrit, ses annexes, ainsi que les orientations générales des OAP.

Conformément à l'engagement qu'epures a pris auprès du Vice-Président de SEM en charge du PLUi, l'ensemble des pièces réglementaires, en vue de l'arrêt du projet au Conseil métropolitain du 17 décembre 2025, ont été livrées aux services de SEM le 23 juillet :

- Les OAP : les Orientations Générales des OAP, 53 notes d'OAP communales, 58 planches graphiques des OAP, et la base SIG,
- Le règlement écrit et ses annexes,
- Le règlement graphique : Base SIG, Plan des Destinations et Projets : 92 planches, Plans des Hauteurs, Implantations et CBS : 95 planches, Plan des Patrimoines : 47 planches, et Plan des Vigilances : 47 planches.

A la rentrée de septembre :

A la demande du service planification, le plan des Vigilances a été retravaillé sur le thème de la vigilance Air avec autre méthodologie mise en place par SEM.

Suite à des relectures des services, et/ou de retours tardifs des communes, des correctifs ont été apportés à certaines pièces réglementaires (OAP ou règlement).

Le bilan foncier du projet, pour établir sa trajectoire ZAN et rédiger les justifications du projet sur ce sujet, a été partagé avec le Vice-Président les 22.07, 09.09, 23.09 et 14.10

La rédaction du rapport de présentation et notamment du volume des justifications a eu lieu du 7 octobre au 18 novembre. Des ajustements issus de la relecture juridique ont été apportés à la rédaction du rapport.

L'intégralité des pièces du dossier a été livrée les :

- 21 et 24 novembre pour les dernières pièces réglementaires corrigées
- 1er décembre pour le rapport de présentation.
- 12 décembre pour les bases de données SIG

Suite au contexte judiciaire et politique métropolitain, l'arrêt du projet de PLUi n'est plus à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain du 17 décembre 2025.

01/193

SAINT-ETIENNE METROPOLE SCHEMA CAMPUS

Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE - SAINT-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

En 2024, suite à la validation du CPER, Saint-Etienne Métropole a souhaité lancer et suivre la mise en œuvre du Schéma Campus, en lien avec les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'aménagement urbain. En 2025, epures doit finaliser le document de mise à jour.

Compte-rendu d'exécution :

Plusieurs temps de travail avec les services de SEM et epures ont eu lieu au cours du premier semestre pour relire le document transmis en décembre 2024. Un échange a eu lieu avec la Ville de Saint-Etienne pour faire le point sur les projets urbains autour du Campus Tréfilerie (secteur Charité / Centre-Deux / Saint-Roch).

Epures a intégré les remarques de SEM en août / septembre au sein du document.

La mise en page du document devait se faire à l'automne, mais les services de SEM ont préféré attendre les élections de 2026 pour finaliser le document.

La fin d'année a été consacrée à quelques modifications et à la préparation du travail pour 2026.

01/208

CC MONTS PILAT LOI CLIMAT ET RESILIENCE COMMUNES

Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU PILAT

Contexte et Objectifs :

En 2024, epures a accompagné la CC des Monts du Pilat dans une réflexion sur la loi climat et résilience et les conséquences sur les documents d'urbanisme des communes membres de l'EPCI.

En 2025, trois communes, Saint Genet Malifaux, Saint Julien-Molin-Molette, Bourg Argental, souhaitent poursuivre la réflexion par un examen plus détaillé de la méthode et des solutions pour que leurs documents de planification communale intègrent les dispositions de la loi climat et résilience, ainsi que les objectifs d'aménagement portés par l'EPCI.

Objectifs

En intégrant les principes de la loi, conduire une réflexion par commune et au sein de l'EPCI sur :

- Ce que l'EPCI souhaite voir inscrit ou pris en compte dans le PLU communal de chacune des 3 communes par rapport à ses propres politiques.

- Examiner suivant la situation particulière de chaque commune et les solutions ou actions à conduire pour intégrer les principes de la loi au nouveau document d'urbanisme communal.

Conduire cette réflexion en s'appuyant sur des méthodes d'animation et de dialogue laissant la place à la créativité, la prospective, le dialogue entre élus et participants techniques.

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre 2025, les séances de travail prévues pour réfléchir avec l'EPCI et trois communes volontaires sur les possibilités d'inscrire les documents d'urbanisme dans la trajectoire foncière voulue par la loi climat et résilience ont été réalisées. La première réunion qui réunissait l'EPCI et les élus des trois communes a permis de reposer le cadre de la loi et du Scot Sud Loire en révision qui décline une trajectoire foncière pour atteindre le ZAN en 2050. Les orientations et politiques de l'EPCI ont été examinées dans leur atterrissage territorial. La seconde salve de réunions s'est déroulée dans chacune des trois communes. Elles réunissaient les élus de la commune concernée, l'EPCI (appui technique) et epures. Elles ont permis de tester une méthode de construction d'un document de planification, adaptée au contexte, aux enjeux et volontés de la commune concernée et intégrant les objectifs de sobriété foncière de la trajectoire ZAN 2050 inscrit dans le Scot Sud Loire en cours de révision. Ces séances ont révélé les situations très différentes des trois communes en termes de choix de développement, d'opportunités, de problèmes à résoudre, de contraintes diverses...Chaque séance a aussi été l'occasion d'identifier avec les élus des solutions adaptées au territoire pour construire un projet et s'inscrire dans le cadre de la loi et de contribuer à la réponse aux grands enjeux actuels et futurs. L'agence a livré à l'EPCI les supports et une synthèse des échanges avec chacune des trois communes.

01/210

**ACCOMPAGNEMENT
MODIFICATION ET
CLIMATISATION PLUI COPLER**

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE**

Contexte et Objectifs :

La CoPLER a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal en mars 2022. En 2025, elle souhaite mener des procédures d'évolution de son document, pour lesquelles elle sollicite un accompagnement technique d'epures, notamment pour la mise sous format CNIG des documents approuvés.

Compte-rendu d'exécution :

En 2025, epures a mis au point les pièces du PLUi CoPLER impactées par les deux modifications approuvées le 12/12/2024 et le 26/06/2025 et les a transmis à la CoPLER pour que celle-ci puisse mettre à jour son PLUi sur le portail national de l'urbanisme.

01/211

**ACCOMPAGNEMENT
ELABORATION SCOT DU
ROANNAIS**

**Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU
SCOT ROANNAIS**

Contexte et Objectifs :

Le Syndicat mixte a souhaité s'appuyer sur les apports du partenariat de l'Agence d'urbanisme pour accompagner l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Roannais, dans son périmètre étendu à 5 établissements publics de coopération intercommunale et 104 communes. En 2025, cet accompagnement est ciblé sur l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, principal objectif d'avancement annuel de la démarche. Ces travaux s'organisent à travers un appui à la construction des règles de mise en œuvre des choix politiques exprimés pour chacun des volets du Projet

d'Aménagement Stratégique débattu en 2024 : développement économique et agriculture, développement résidentiel, résilience du territoire. L'élaboration de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette du territoire du Roannais à l'horizon 2050 sera également amorcée en 2025, dans une forte transversalité avec les autres volets. Un complément au diagnostic et à l'Etat Initial de l'Environnement sur les aspects forêt-bois, tourisme et paysage sera également réalisé, afin d'améliorer l'articulation entre les différentes pièces du Schéma de Cohérence Territorial.

Compte-rendu d'exécution :

Les travaux techniques engagés en 2024 sur les polarités et le logement se sont poursuivis en janvier 2025, en trouvant rapidement un atterrissage politique. Un premier comité s'est tenu le 22 janvier et a permis d'ajuster l'armature territoriale, avec une prise en compte renforcée des polarités déjà définies par les documents en vigueur sur le territoire. Le chantier d'estimation des besoins en logement à l'aide de l'Outil pour la Territorialisation de la production de Logements s'est clôturé par un dernier atelier. Réunissant les techniciens des EPCI, ainsi que la direction générale de l'aménagement du logement et de la nature qui a développé l'outil, cette séance a permis de finaliser les scénarios de travail. Ces premières estimations des besoins en logement ont été présentées lors des comités de pilotage du 15 avril et du 18 juin. Les échanges entre élus ont abouti à une proposition de répartition des logements traduisant à la fois la cohérence avec les polarités définies, et davantage de solidarité inter-territoriale.

De mars à juin, les travaux techniques et politiques nécessaires à l'élaboration des Orientations et Objectifs sur les volets économie, agriculture, eau, risques, déchets, carrières, ont fait l'objet de cinq séances. Les comités de pilotage du 10 avril et du 13 mai ont permis d'aboutir à de premières rédactions sur ces volets, stabilisées par l'instance de décision du 10 juin notamment en matière de hiérarchisation des sites économiques. De mai à juillet, deux comités techniques ont amorcé les travaux sur les thématiques énergie, climat, mobilité, densité urbaine et mixité sociale. Le premier comité de pilotage sur la trajectoire Zéro Artificialisation Nette du 3 juillet a permis de clarifier les termes de la démarche, et de partager de premières analyses. Enfin, les compléments au diagnostic sur les aspects paysage et forêt-bois, précisant les enjeux sur ces thématiques, ont fait l'objet d'un premier envoi de livrables en juillet.

En prenant essentiellement appui sur les instances politiques, les travaux menés au second semestre ont permis de valider l'armature territoriale et la répartition du développement résidentiel. Ils se sont attachés également à préciser le cadre réglementaire de la mise en œuvre du projet de territoire en matière de résilience et de sobriété foncière. Le Document d'Orientations et d'Objectifs dans sa première version a été finalisé en fin d'année 2025. Le premier chapitre du Document d'Orientations et d'Objectifs dédié à l'économie ainsi qu'un dernier complément au diagnostic caractérisant le tourisme roannais ont été transmis en octobre, tandis que la livraison d'une version complète du Document d'Orientations et d'Objectifs est intervenue en décembre.

L'année 2026 portera sur la finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs et sur la construction du dossier pour arrêt.

01/212

POPSU (PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES) TRANSITION METROPOLE

Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE - SAINT-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

La 4^e édition du programme Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) met l'accent sur les transitions et sur les " chemins " qu'il convient de suivre pour les mener à bien. " Il a pour objet de s'intéresser à la manière dont l'impératif de " transition " est mis concrètement en action sur les territoires et en particulier celui des grandes villes et de leurs aires d'influence et de projet " (Note nationale de cadrage, Juillet 2023). Pour la première fois, Saint-Etienne Métropole est impliquée dans un programme POPSU. Engagée depuis 2022 dans l'élaboration de son Plan De Mobilité, dont la raison d'être est la diminution des gaz à effet de serre liés au transport, sa Direction Transports et mobilités est motrice pour répondre à la proposition de la plateforme POPSU4. Saint-Etienne Métropole a souhaité intégrer le partenariat de l'Agence d'urbanisme dans son projet de recherche à la fois pour élargir la base politique des questionnements mais également pour bénéficier des méthodologies, outils et connaissances mis en œuvre par ce partenariat sur la thématique mobilité et le territoire métropolitain. La note d'intention, rédigée en avril 2023, est centrée sur le projet d'une " halte ferroviaire ", puis d'un " pôle d'échanges multimodal " en moyenne vallée du Gier, au centre-ville de la commune de La Grand-Croix, à proximité immédiate d'un échangeur autoroutier d'A47 menant notamment aux communes périurbanisées des coteaux alentours. Ce faisant, la note ouvre des interrogations stimulantes sur les dynamiques territoriales

(urbanisation, périurbanisation, mobilités, dynamiques économiques et servicielles, dimension symbolique, etc.) de la vallée du Gier, " territoire singulier, à la fois corridor entre 2 bassins métropolitains, et bassin de vie de proximité relativement autonome ". En 2025 il s'agit de finaliser les apports de la recherche action et pour l'Agence de participer à la rédaction d'un ouvrage prévu pour la fin de l'année.

Compte-rendu d'exécution :

L'Agence a été auditionnée par les chercheurs et a fourni un accès à ses productions.

01/219

MISE EN OEUVRE MUTUALISEE RAPPORTS ARTIFICIALISATION

Membre(s) Pilote(s) : SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE, METROPOLE - ST-ETIENNE, COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU PILAT, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LOIRE FOREZ, COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ-EST

Contexte et Objectifs :

En application de la loi Climat, le code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation, pour les collectivités dotées d'un document d'urbanisme, de réaliser un suivi de l'évolution des sols et des espaces naturels, agricoles et forestiers au moins tous les 3 ans.

Ce suivi prend la forme d'un rapport qui rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Le rapport donne lieu à un débat au sein de l'assemblée délibérante, suivi d'un vote, puis fait l'objet d'une transmission aux préfets, président de région, président d'EPCI, président de Scot.

Au-delà de l'obligation légale, le rapport permet aux collectivités compétentes en urbanisme de piloter leurs trajectoires ZAN et leurs politiques en faveur des sols,

en analysant de façon régulière plusieurs indicateurs. Le rapport triennal viendra également alimenter les bilans d'application des Scot, PLUi, et PLU prévus tous les 6 ans.

L'Agence d'urbanisme propose d'accompagner l'ensemble de ses partenaires sur ce sujet :

- en animant une réflexion méthodologique sur la réalisation des rapports, et plus généralement sur le suivi des trajectoires ZAN dans les documents d'urbanisme
- en préparant les éléments nécessaires pour les rapports triennaux à l'échelle Sud Loire, et de façon mutualisée pour le compte des EPCI membres du Syndicat Mixte du Scot et des communes dotées de PLU communaux (Cf. programme d'actions du Scot à approuver fin 2025).

Compte-rendu d'exécution :

En fin d'année 2025, l'Agence d'urbanisme a réuni ses partenaires impliqués dans des démarches de planification (DDT, Scot Sud Loire, Scot du Roannais, les EPCI composant ces syndicats mixtes, et les communautés de communes des Monts du Lyonnais et du Pilat Rhodanien).

La séance de travail a porté sur 2 missions inscrites au programme de l'Agence :

- les rapports de suivi de l'artificialisation des sols instaurés par la Loi Climat et Résilience (mission 01/219)
- les méthodes de construction des documents de planification (mission 01/220).

Pour les rapports de suivi de l'artificialisation des sols (mission 01/219), le but de la rencontre était de :

- partager le cadre légal (objectifs, maîtres d'ouvrage, procédure, fréquence, contenu minimal, données mobilisables)
- d'échanger autour des enjeux de la mutualisation à l'échelle d'un territoire de Scot et d'un contenu enrichi par des indicateurs complémentaires
- d'aborder le calendrier de production des rapports, en relation avec la disponibilité des données MOS et OCS GE.

Il est précisé par ailleurs, que :

- avec leur accord, le Scot Sud Loire prend en charge la coordination et la production " mutualisée " des rapports triennaux pour ses EPCI membres. Cette production est inscrite au programme d'activité 2026 de l'Agence.
- à la demande de la CoPLER, la production du rapport triennal de ce territoire est également inscrite au programme d'activité 2026 de l'Agence.

01/220

METHODE DE CONSTRUCTION DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - LOIRE FOREZ, METROPOLE - SAINT-ETIENNE, SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD LOIRE

Contexte et Objectifs :

Le cadre légal des documents d'urbanisme a évolué notamment avec l'application de la Loi climat et résilience). Les expériences acquises d'application des outils du PLU et des dispositions des Scot en vigueur réinterrogent l'écriture de ces documents. Les collectivités du partenariat d'épures sont engagées dans la réalisation ou la révision de nouveaux documents de planification (Scot en révision, des PLUi en élaboration ou révision). L'ensemble de ces éléments de contexte conduit le partenariat d'épures à engager des réflexions communes sur les méthodes de construction des documents d'urbanisme. L'objectif est de conduire des échanges objectifs et sereins, indépendamment des relations administratives entre partenaires dans le cadre de la construction d'un document de planification, sur les points les plus sensibles des documents de planification : le foncier, la densité et les modèles d'habitat, les outils réglementaires adaptés aux objectifs poursuivis, le traitement des hameaux dans les Scot et les PLUi, la définition des besoins en logements, le processus d'élaboration d'un PLU/PLUi pour respecter la trajectoire ZAN ...

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre 2025, l'Agence d'urbanisme a organisé une séance de formation /action, avec son avocat conseil Maître Pierre Soler-Couteaux, sur l'écriture des OAP. Cette séance de travail, basée sur l'analyse des jurisprudences sur les OAP, a permis de partager des réflexions avec les techniciens des EPCI, qui conduisent des PLUi et qui instruisent les autorisations d'urbanisme, les Scot et les services de l'Etat.

En décembre 2025, epures a organisé une réunion d'échange sur les sujets à travailler collectivement. Cette séance a réuni tout le partenariat d'epures concerné par les documents de planification (SCOT, EPCI, DDT...). Elle a traité également de la méthode de constitution des rapports triennaux d'artificialisation des sols.

- Par rapport aux enjeux identifiés, examiner les inscriptions à faire valoir dans le SCoT du Roannais et les avantages/inconvénients d'un PLUi pour y répondre.

Compte-rendu d'exécution :

Les quatre ateliers ont été conduits :

- sur les éléments de diagnostic partagés, le 10 juin ;
- sur l'identification des enjeux du territoire, le 30 juin ;
- sur la hiérarchisation des enjeux lors d'un débat mouvant et l'articulation au PLUi et aux autres politiques publiques, le 29 septembre ;
- sur la mise en perspectives avec les travaux du SCoT du Roannais, le 24 novembre, en présence de M. DAUVERGNE, élu au syndicat mixte, et d'une technicienne.

01/221

**CC PAYS D'URFE
ACCOMPAGNEMENT LOI
CLIMAT ET RESILIENCE**

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - PAYS D URFE**

Contexte et Objectifs :

La Communauté de communes du Pays d'Urfé souhaite conduire une réflexion initiant un projet de territoire. Cette réflexion se veut, d'une part, le support d'une approche collective de leur contribution au SCoT du Roannais que le Pays d'Urfé a intégré depuis 2023. D'autre part, cette démarche sera une première étape pour alimenter la réflexion sur un potentiel PLUi dans lequel certains enjeux collectifs pourraient trouver une solution. La Communauté de communes du Pays d'Urfé sollicite l'inscription de l'accompagnement de cette démarche au programme partenarial 2025 de l'Agence d'urbanisme epures.

Objectif de l'intervention

- Partager des éléments de diagnostic.
- Identifier les enjeux de développement du territoire.



planification
communale

02/01

VEAUCHE ACCOMPAGNEMENT MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - FOREZ EST, MAIRIE - VEAUCHE

Contexte et Objectifs :

Le PLU de Veauce a été approuvé le 24 septembre 2024. Après quelques mois d'application, il s'est avéré nécessaire d'adapter et de corriger des erreurs matérielles du règlement écrit afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme. Les évolutions du document ne remettent pas en cause les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et peuvent faire l'objet d'une procédure de modification simplifiée. A ce titre, la Communauté de communes de Forez Est a sollicité Epures pour l'accompagner dans cette procédure.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a débuté au dernier trimestre 2025. Une réunion technique entre la CCFE, la commune de Veauce et Epures a permis de fixer les objets de la procédure d'évolution du PLU. Cette dernière a été officiellement lancée par délibération du conseil communautaire de la CFE le 12 novembre 2025. L'autorité environnementale doit se prononcer sur la nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale. Si une telle étude ne s'avère pas utile, le dossier pourra être transmis aux personnes publiques associées (PPA) pour avis, au début de l'année 2026.

02/054

ST ANDRE LE PUY ACCOMPAGNEMENT MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE
DE COMMUNES - FOREZ EST, MAIRIE -
ST-ANDRE-LE-PUY

Contexte et Objectifs :

Le PLU de Saint-André-le-Puy a été approuvé en 2005 et a fait l'objet de 3 procédures de modification en 2008, 2015 et 2017. Une procédure de révision générale prescrite en 2021 n'a pas été menée à son terme. La commune souhaite procéder à une modification simplifiée de son document d'urbanisme. Du fait de délais administratifs incompressibles (consultation de l'autorité environnementale, réalisation de l'évaluation environnementale par un bureau d'étude ou encore la concertation du public), l'approbation du projet est estimée au plus tôt au début de l'année 2026.

Compte-rendu d'exécution :

Le 1^{er} semestre 2025 a été consacré à la finalisation du dossier technique avant d'être transmis à l'autorité environnementale. Ce premier semestre a permis de recueillir les conclusions de l'évaluation environnementale réalisée par un bureau d'étude, ce qui a entraîné une adaptation des pièces réglementaires. Durant le second semestre 2025, le projet a été transmis à la CDPENAF avant de préparer la concertation du public prévue en début d'année 2026.

02/096

LA VERSANNE ACCOMPAGNEMENT REVISION SIMPLIFIEE

**Membre(s) Pilote(s) : MAIRIE - VERSANNE
(LA)**

Contexte et Objectifs :

Le PLU de La Versanne a été approuvé le 27 juin 2013 et a fait l'objet de deux modifications simplifiées approuvées les 23 mars 2016 et 4 juillet 2018. La commune souhaite procéder à des adaptations du document qui ne remettent pas en cause les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Du fait de délais administratifs incompressibles (évaluation environnementale, examen conjoint, enquête publique), l'approbation du projet est estimée à la fin d'année 2025.

Compte-rendu d'exécution :

Le 1^{er} semestre 2025 a été consacré à la finalisation du dossier technique avant d'être transmis à l'autorité environnementale et à la CDPENAF. Ce premier semestre a permis de réaliser l'examen conjoint en présence des personnes publiques associées afin de recueillir leurs avis.

La tenue de l'enquête publique est prévue à l'automne 2025 avant approbation du projet.

Durant le second semestre 2025, un deuxième examen conjoint a été réalisé et l'enquête publique a été organisée afin de poursuivre le projet jusqu'à son approbation.

02/103

ST MEDARD EN FOREZ ACCOMPAGNEMENT PLU

**Membre(s) Pilote(s) : MAIRIE - ST-MEDARD-
EN-FOREZ**

Contexte et Objectifs :

Saint-Médard-en-Forez a lancé la révision générale de son PLU en 2021 (dernière modification - 2012). La commune souhaite prendre en compte les dernières évolutions législatives et notamment la loi Climat et Résilience. La commune souhaite également étudier la possibilité d'autoriser le développement d'activités de loisirs sur son territoire et de questionner les secteurs de développement de l'habitat. L'encadrement du développement urbain futur de la commune ainsi que l'intégration des problématiques environnementales actuelles constituent aussi des enjeux pour la commune à l'échelle de son territoire.

Compte-rendu d'exécution :

En 2025, l'ensemble des pièces du dossier pour arrêt ont été constituées et sont en cours de relecture par la collectivité.

L'année 2026 sera consacrée à la prise en compte des modifications souhaitées par la commune, l'intégration de l'évaluation environnementale pour arrêt du projet en cours d'année.

The image features a minimalist design on a white background. Two vertical lines extend from the top to the bottom of the frame. A large, light green circle is positioned on the left, and a smaller, solid orange circle is on the right, overlapping the green one. The text 'projets urbains' is centered within the green circle. The word 'projets' is in a smaller, lowercase sans-serif font, and 'urbains' is in a larger, lowercase sans-serif font.

projets
urbains

01/191

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT VALLEES EN PARTAGE

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE, MAIRIE - SAINT-ETIENNE,
AGENCE REGIONALE DE SANTE**

Contexte et Objectifs :

Le projet partenarial d'aménagement est un contrat signé entre l'État et les acteurs locaux afin d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics. Le Projet Partenarial d'Aménagement Vallées en partage a été signé en avril 2020 entre l'État, Saint-Etienne Métropole, le pôle métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires. Ce PPA a pour objectif de repenser, réhabiliter et vivre autrement les territoires des vallées dans les 15 prochaines années. Concernant 13 communes et 202 000 habitants, le périmètre du PPA couvre un territoire de vallées marquées par l'histoire industrielle, abritant de nombreuses friches, disposant d'un potentiel de requalification important, et souffrant d'un manque d'attractivité résidentielle. L'adhésion des 13 communes concernées au contrat a été conclue en 2022. L'Agence d'urbanisme accompagne les signataires du contrat depuis son lancement. Le nom de PPA Vallées en partage a été attribué en 2024.

Pour l'année 2025, l'Agence poursuit son accompagnement sur les volets suivants :

- Suites de l'étude d'approfondissements thématiques "Urbanisme opérationnel favorable à la santé (UOFS)" : réalisation de 2 études UoFS sur le centre de Rive de Gier et sur le quartier Rivière Valbenoîte en accompagnement des projets urbains qui sont lancés par SEM
- Réalisation d'un atelier santé et urbanisme (choix du site et de la thématique à faire)
- Valorisation des travaux.

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre, deux livrets ont été réalisés valorisant les ateliers "santé mentale et urbanisme" organisé à La Ricamarie et "santé et reconquête des friches" organisé à Rive-de-Gier en 2023. Ils ont été diffusés lors du COPIL PPA Vallées en partage de septembre 2025.

Un troisième atelier santé et urbanisme a été organisé le 5 décembre 2025 sur la thématique santé et bâtiment. Il s'est déroulé en deux temps : une table ronde rassemblant des spécialistes de la santé et des porteurs de projets et deux visites de terrain à Saint-Etienne (Eco Hameau Couriot et Tarentaize 2).

Deux études Urbanisme opérationnel Favorable à la Santé ont été menées (UOFS):

- pour le secteur de la Rivière-Valbenoîte autour des enjeux de réaménagement à proximité du Furan
- pour le centre de Rive de Gier autour des enjeux de découverte du Gier

01/214

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT NOUVELLES FACONS D'HABITER

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Le Projet Partenarial d'Aménagement Vallées en partage a été signé en avril 2020 entre l'État, Saint-Etienne Métropole, le pôle métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires. Ce PPA a pour objectif de repenser, réhabiliter et vivre autrement les territoires des vallées dans les 15 prochaines années. Concernant 13 communes et 202 000 habitants, le périmètre du PPA couvre un territoire de vallées marquées par l'histoire industrielle, abritant de nombreuses friches, disposant d'un potentiel de requalification important, et souffrant d'un manque d'attractivité résidentielle. L'adhésion des

13 communes concernées au contrat a été conclue en 2022.

L'Agence d'urbanisme accompagne les signataires du contrat depuis son lancement.

Pour l'année 2025, l'Agence poursuit son accompagnement sur les "Nouvelles façons d'Habiter". Le souhait est de réaliser une visite atelier en présence d'élus dans un territoire hors SEM dont les opérations en cours soient inspirantes pour notre territoire.

Compte-rendu d'exécution :

L'atelier a eu lieu le 3 juillet sur la commune de Vienne (38). Il a réuni 5 élus du PPA Vallées en partage et une trentaine de techniciens autour de thématiques assez comparables entre le territoire du PPA et la ville de Vienne : vivre avec la rivière, reconversion de friches et renouvellement urbain. La journée a favorisé les échanges entre élus et experts autour de la visite des vallées industrielles de la Gère et de la Sévenne, de la visite d'une microcentrale hydroélectrique, de la visite du musée de l'industrie textile, et de la présentation des projets de renouvellement urbain et d'espaces publics.

01/215

**PROJET PARTENARIAL
D'AMENAGEMENT
INDICATEURS**

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre de son PPA, SEM a missionné ALGOE pour en réaliser l'évaluation. Epures est chargée d'accompagner la démarche pour la production de certains indicateurs qui restent à définir, indicateurs qui peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs susceptibles d'être analysés sur la durée du PPA. (2020–2035).

Compte-rendu d'exécution :

Les indicateurs ont été fournis entre décembre 2024 et juillet 2025, un temps d'échange collectif tenu début juin ayant permis de mettre en lumière certains indicateurs à consolider.

Les compléments ont été apportés au second semestre notamment sur le volet santé et équipements afin de finaliser la production des indicateurs.

03/264

PROJET URBAIN STEPHANOIS

**Membre(s) Pilote(s) : MAIRIE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Cette mission a pour objet l'organisation de scènes d'échanges entre les partenaires du projet urbain de Saint Etienne et de ses alentours. Il s'agit d'organiser, en premier lieu, des réunions de nature technique avant de pouvoir organiser des échanges avec les élus.

Pour 2025, plusieurs groupes de travail thématiques sont envisagés. (Projet urbain global, Habitat, Environnement, Mobilités...)

Objectifs :

Co construire le projet urbain stéphanois.

Animation partenariale.

Mise à jour des contenus.

Impulser une dynamique nouvelle.

Lien entre planification et vision opérationnelle

Compte-rendu d'exécution :

Un atelier sur le projet urbain Stéphanois global a eu lieu le 18 septembre : Rétrospective du projet urbain depuis 10 ans (VSE), capsule sur les limites planétaires (epures), retours d'expériences sur les projets Beaunier Rocher (EPASE, Cap Métropole, VSE), Jacquard (EPASE VSE) et Terrenoire (VSE SEM).

Un atelier sur l'habitat a eu lieu le 20 novembre : retour sur l'atelier DDT epures sur la sobriété immobilière (epures), Bilan du PLH avec zoom sur Saint-Etienne (SEM epures), présentation de l'étude sur la capacité de production de logement (VSE), retours d'expériences sur les projets habitat du quartier Beaubrun Tarentaize (VSE) et sur le programme "Territoire engagé pour le logement" (EPASE).

Un atelier thématique énergie a eu lieu le 18 décembre : quizz énergie climat (epures), objectifs du PCAET (SEM), réseaux de chaleur (SEM), solarisation (EVM), rénovation des copro privées Cotonne (VSE)

Chaque atelier ou groupe technique a été suivi par environ 40 techniciens des différentes structures partenaires. Les séances, ponctuées de quizz thématiques et ludiques et de temps d'échange ont ouverts des débats enrichissants pour l'ensemble des participants.

03/279

VILLARS ETUDE URBAINE

Membre(s) Pilote(s) : MAIRIE - VILLARS, METROPOLE - SAINT-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

La commune de Villars poursuit la conduite de son projet urbain communal. Des avancées opérationnelles vont avoir lieu très prochainement sur le secteur Beaunier, nouveau quartier habité aux portes du centre-ville. L'objectif de l'étude est d'accompagner la commune dans l'élaboration d'une étude sur la connexion du centre-ville (place Gambetta) avec le nouveau quartier (Beaunier). Cette étude se déroulera sur 2 ans.

Les grands axes de l'étude : Une volonté de la commune de lancer une réflexion interne au conseil municipal, en amont du prochain plan de mandat et en cohérence avec le PLUi en cours. Un focus sur l'articulation entre l'hyper-centre (Place Gambetta + ex Jamont) et le futur quartier Beaunier, avec des approches fines sur l'espace public, l'habitat et le commerce en centre-ville. L'ambition du rendu est une esquisse de projet, intégrant notamment l'ensemble des études circulation réalisées. Le rendu final de l'étude sera présenté à l'automne lors d'un comité de pilotage.

Compte-rendu d'exécution :

En janvier, un atelier balade urbaine a eu lieu avec l'ensemble des élus du conseil de majorité. Un GT et un COPIL en mai ont permis de consolider avec le Maire et ses adjoints le scénario préférentiel. Un préchiffrage des espaces publics a été réalisé par B-Ingenierie en octobre. La restitution finale de l'étude a eu lieu lors d'un COPIL le 4 novembre. Les choix d'aménagement ont été discutés tout au long de l'étude avec la mairie et SEM. Ils concernent l'espace public autour de Gambetta et ses connexions au secteurs Beaunier et Sapinière. Un comptage stationnement précis avant/après a été effectué de même que des modélisations déplacement en vue d'éventuelles modifications de circulation. L'étude s'est également penchée sur les capacités constructives à court, moyen et long terme du secteur ouest de Beaunier.

03/284

COPLER CENTRES BOURGS

Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE COMMUNES - PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE, EPORA

Contexte et Objectifs :

En 2022, la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône a souhaité accompagner les communes lauréates de son territoire dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain". L'objectif était de construire des plans-guides afin d'approfondir les grandes lignes d'aménagement sur les années à venir. Cet appui de la COPLER à ses communes a été renouvelé en l'élargissant aux 12 autres communes de l'EPCI. Il s'agit de répondre aux besoins de toutes les communes et d'améliorer l'aménagement de l'ensemble des centres bourgs. 4 communes seront accompagnées chaque année jusqu'en 2025.

Cette année est dédiée à l'accompagnement des dernières communes du territoire à se doter de plans guide pour l'aménagement de leurs centres bourgs : Chirassimont, Croizet-sur-Gand, Lay et Vendranges. L'approche envisagée s'inscrit dans une complémentarité avec la continuité des réflexions engagées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et dans une perspective de mise en œuvre des premières intentions esquissées par celui-ci. L'enjeu est également d'inscrire les objectifs d'attractivité des centres bourgs dans les perspectives de sobriété foncière traduites dans la loi Climat et Résilience. Afin de permettre aux communes de Cordelle, Machézal et Saint-Priest-La-Roche, traitées en 2024 au titre de ce dispositif pluri-annuel, de disposer d'éléments d'aide à la décision pour l'opérationnel. La réalisation de pré-chiffrages sur des secteurs privilégiés pour le projet d'aménagement du centre bourg est également prévue.

Compte-rendu d'exécution :

Concernant le volet projet urbain, l'ensemble des réunions communales prévues a été réalisé avec la Communauté de Communes entre Loire et Rhône ainsi que les élus de Chirassimont, Croizet-sur-Gand et Vendranges.

- en avril : atelier de construction du diagnostic partagé (quatre réunions),
- en juin : atelier de mise en débat des scénarios d'aménagement des centres-bourgs (quatre réunions),
- en juillet : transmission des scénarios préférentiels à la Communauté de Communes entre Loire et Rhône,
- en octobre : transmission des versions finalisées suite aux corrections des communes.

Concernant le volet pré-chiffrage, epures a réalisé les esquisses sur trois secteurs et les a transmises au Bureau d'études chargé des pré-chiffrages. Les estimations financières relatives aux scénarii esquissés ont été précisées. Cette mission ainsi finalisée a été

présentée aux élus de Machézal, Cordelle et Saint-Priest-La-Roche en décembre 2025, lors d'un comité de pilotage associant les techniciens de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône et de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes.

03/287

**PROJET URBAIN STEPHANOIS
ANALYSE DES DYNAMIQUES
HYPER-CENTRE**

Membre(s) Pilote(s) : EPASE, MAIRIE - SAINT-ETIENNE, METROPOLE - SAINT-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

Cette mission a pour objectif de fournir des informations plus fines sur l'hyper-centre de Saint Etienne afin d'aider nos partenaires à observer, évaluer et piloter leur action publique.

Compte-rendu d'exécution :

Le travail entamé en juin 2025 a consisté dans une première phase pour l'équipe de l'Agence de définir les objets de l'étude, de définir les indicateurs en s'appuyant sur les observatoires partenariaux à disposition et les études qualitatives menés sur l'hypercentre dans le cadre des démarches portées par le partenariat. A l'automne les équipes de l'Agence ont défini les axes de l'analyse. La production des indicateurs et la mise en valeur les résultats de la démarche seront mis en œuvre en 2026.

03/289

**ETUDE COTE-CHAUDE
GRAND-CLOS**

Membre(s) Pilote(s) : MAIRIE - ST-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole et la ville de Saint-Etienne doivent élaborer le PLUI. Les orientations sur le secteur nord-ouest de la ville ne sont toutefois pas arrêtées, notamment sur les quartiers Grand Clos

et Côte Chaude. En outre, le quartier de Grand Clos a récemment été retenu au titre des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Des projets d'aménagement opérationnels pourraient être engagés dans ce cadre.

Les diagnostics socio-urbains sont à ce jour succincts sur ces deux quartiers. Il convient de les étayer et de déterminer les grandes orientations d'intervention à engager.

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre, le diagnostic des 2 quartiers (Grand Clos et Côte Chaude) a été réalisé.

Un atelier balade urbaine a eu lieu le 8 avril au Grand Clos, en présence des partenaires et des bailleurs sociaux principaux, et un autre a eu lieu le 4 juillet à Côte Chaude.

Diagnostic et ateliers ont enclenché une démarche de co-construction des enjeux urbains avec les partenaires techniques (bailleurs, DDT, SEM et les services concernés de la ville : urbanisme, cohésion sociale, services sports, espaces verts...) auxquels se sont ajoutées les conclusions de l'enquête auprès des habitants, conduite dans le cadre de veille des quartiers (DVQS).

Les orientations urbaines des deux quartiers ont été présentées en novembre 2025. Une suite est prévue pour 2026.

03/290

EXPERIMENTATION ETUDES URBAINES 2 COMMUNES

Membre(s) Pilote(s) : MAIRIE - COUTOUVRE, MAIRIE - HORME (L)

Contexte et Objectifs :

L'Assemblée générale a souhaité diriger l'Agence vers une nouvelle appréhension de l'aide à la décision. Pour ce faire l'Agence d'urbanisme lance un appel à expérimentation à l'ensemble de ses membres souhaitant préparer au mieux l'évolution de son bourg, son centre-ville ou son quartier.

L'objectif est d'accompagner deux communes dans la définition de leurs stratégies territoriales à travers une approche transversale, une co-construction avec les élus municipaux, une analyse des usages et des usagers pour guider la prise de décisions politiques et l'ancrer dans le temps.

Compte-rendu d'exécution :

Au second semestre 2025, l'accompagnement des deux communes lauréates de l'appel à expérimentation s'est poursuivi avec l'animation d'ateliers d'échanges et réflexion avec les élus de L'Horme et Coutouvre. L'ensemble des ateliers et séances de travail ainsi que les travaux réalisés au premier semestre (enquête auprès des habitants et usagers, diagnostic ciblé, ...) ont permis de co-construire un projet d'aménagement adapté aux enjeux de chacun des communes. Le projet d'aménagement est décliné sous la forme d'un plan général et de fiches actions détaillées permettant aux élus de disposer d'une feuille de route des actions à engager pour la mise en œuvre de leurs projets.

Les projets des deux communes ont été partagés avec les acteurs opérationnels du territoire (Novim, Cap Métropole, SEM, Roannais agglomération, ALEC 42, Epora, ...) afin de croiser les regards sur les choix politiques opérés et accompagner au mieux les communes vers la mise en œuvre opérationnelle des actions.

06/119

EPA SCOPE

Membre(s) Pilote(s) : EPASE

Contexte et Objectifs :

Le Projet Partenarial d'Aménagement de l'EPA Saint-Etienne doit intégrer les enjeux de l'aménagement urbain durable dans sa stratégie. A terme, la stratégie de suivi et d'évaluation doit prendre la forme d'un observatoire qui permettra à l'EPA de mesurer les effets de son action sur

le territoire stéphanois d'une part, et de valoriser son action tant au plan local qu'au plan national auprès de ses principaux financeurs et partenaires.

Au regard des axes stratégiques de l'EPASE tels que définis dans son contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), la démarche EPA Scope permet de répondre aux quatre grandes déclinaisons du développement urbain durable :

- Le pilier social : la ville accessible, servicielle et inclusive ;
- L'enjeu environnemental : la ville post-carbone, zéro artificialisation des sols et zéro déchet ;
- Le défi économique : la ville innovante, productive et attractive ;
- La gouvernance : la ville participative, collaborative et réflexive.

Le partenariat de l'Agence est directement intéressé par cette démarche au caractère reproductible et fait bénéficier l'EPA de la pertinence de ses observations mutualisées et de ses capacités techniques.

Compte-rendu d'exécution :

- mise à jour du tableau de données des différents indicateurs thématiques de l'epascope
- choix des indicateurs de contexte et comparatifs avec les indicateurs d'activité de l'établissement public d'aménagement
- élaboration d'un format simplifié et communicant pour le macroscopie sous forme de chiffres clés.

The image features a minimalist design on a white background. Two vertical lines extend from the top and bottom edges. A large, light green circle is positioned in the center, overlapping a smaller, solid yellow circle to its right. The text 'habitat développement social' is centered within the green circle. The words are stacked vertically: 'habitat' on the top line, 'développement' on the middle line, and 'social' on the bottom line. The font is a clean, sans-serif typeface.

habitat
développement
social

HABITAT

04/005

SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH D'AGGLOMERATION - BILAN ANNUEL

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a adopté mi 2019 son troisième Programme Local de l'Habitat, pour une période de 6 ans (septembre 2025). La Métropole met en œuvre les actions de ce programme et des bilans annuels sont réalisés. Parallèlement, le PLUi est en cours d'élaboration et nécessite de s'articuler avec le PLH. Le SCoT Sud Loire est en révision (le projet a été arrêté en décembre 2024) et nécessitera de revoir les objectifs de production de logements à terme.

En 2025, Saint-Etienne Métropole va lancer l'élaboration d'un nouveau PLH (4) et demander la prorogation du PLH actuel pour 2 ans. L'objectif pour l'année 2025 est de réaliser le bilan 2019 - 2024 du PLH3 et d'accompagner la Métropole dans l'élaboration du prochain PLH4.

Compte-rendu d'exécution :

Pour le bilan du PLH 2019 - 2024, la collecte des données concernant les grands axes du PLH3, les traitements et analyses ont été réalisés. Un atelier réunissant les techniciens de Saint-Etienne Métropole et partenaires a permis de dresser un bilan des actions, sous un angle factuel et qualitatif. Le bilan global regroupe les deux phases de travail : analyse des données et bilan des actions. Il a été présenté dans les différentes instances : comité technique, comité de pilotage et commission habitat.

Concernant le recensement des besoins en démolition et réhabilitation des logements sociaux, le groupe technique réunissant les services de Saint-Etienne Métropole, des représentants des bailleurs sociaux et

epures a déterminé la grille et le tableau pour ce recensement. Les entretiens auprès des bailleurs ont été en majorité réalisés au premier semestre. La synthèse et l'analyse ont été présentées au groupe technique à l'automne et alimenteront le diagnostic pour l'élaboration du PLH4.

Les données clefs sur le territoire ont été mises à jour pour le diagnostic du PLH4.

04/054

SAINT-ETIENNE METROPOLE - ANALYSE DES COPROPRIETES DEGRADEES

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

La requalification des copropriétés est un enjeu central du PLH 3 (Programme Local de l'Habitat), qui vise à accompagner la rénovation énergétique et à soutenir les copropriétés fragiles ou dégradées. Pour cela, il est essentiel d'identifier les copropriétés en difficulté, en s'appuyant sur des indicateurs comme l'état du bâti, l'environnement urbain, le marché immobilier ou le taux d'impayés.

Depuis 2017, l'Anah met à disposition des collectivités les données du Registre National d'Immatriculation des Copropriétés (RNC), qui recense des informations techniques, financières et juridiques. En 2024, 5 126 copropriétés sont immatriculées dans la Métropole, dont 3 225 à Saint-Étienne.

Objectifs de l'étude :

- Améliorer la connaissance du parc de logements en copropriété (localisation, état, évolutions...).
- Actualiser le diagnostic du PLH et alimenter les observatoires de l'habitat.
- Identifier et prioriser les copropriétés en difficulté pour cibler les interventions.
- Prévenir les dégradations et sensibiliser les acteurs à une gestion optimale, afin d'éviter des coûts de réhabilitation élevés.

Un bilan est prévu en 2025 pour préparer le PLH4.

Compte-rendu d'exécution :

En 2025, à partir des données du Registre National d'Immatriculation des Copropriétés (RNIC), epures a produit l'analyse de l'état des copropriétés dans la Métropole stéphanoise avec mise en avant de l'évolution du parc renseigné par rapport à 2024. Cette étude fera l'objet d'une présentation synthétique lors du Cotech habitat privé organisé par SEM en février 2026.

04/076

**ANIMATION OBSERVATOIRE
DEPARTEMENTAL DE
L'HABITAT**

**Membre(s) Pilote(s) : CONSEIL
DEPARTEMENTAL - LOIRE, DDT - LOIRE**

Contexte et Objectifs :

Le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2026 (PDH), co-piloté par le Département de la Loire et l'Etat, a été approuvé début 2021. A ce plan est adossé un Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH. Il s'agit d'assister les pilotes du PDH dans l'animation de l'observatoire, au regard des enjeux et orientations identifiés pour cette période de 6 ans. Par rapport au PDH/ODH précédent, les EPCI du territoire sont associés et sont membres du Cotech de l'ODH.

En 2025, il s'agit de réaliser une étude sur l'habitat et le vieillissement. Il s'agira d'interroger l'offre sur le territoire ligériens: quelles formes d'habitat entre le logement chez soi et l'Ephad et ce qu'elle représente vis à vis de la population ligérienne âgée. Ce sujet interroge le parcours résidentiel des personnes vieillissantes, l'autonomie, les formes d'habitat et mode de vie, ainsi que la sobriété immobilière et l'évolution démographique du territoire.

La production du livrable est prévue à la fin de l'année et une présentation en SDCRHH (section départementale du CRHH) début 2026.

Compte-rendu d'exécution :

En 2025, l'ODH a travaillé sur le logement des seniors. Ce travail a donné lieu à l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des communes de la Loire avec pour objectif de dresser un état des lieux de l'offre adaptée existante et les projets en cours ou en réflexion. Les réponses recueillies, entre autres, ont permis d'alimenter une note d'analyse sur le sujet, qui fera l'objet d'une publication en janvier 2026.

04/088

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
ANALYSE PROSPECTIVE
PROGRAMMATION
IMMOBILIERE**

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Les travaux sur le PLH de Saint-Etienne Métropole ont montré que le marché immobilier est peu dynamique et concurrentiel entre territoires (conditions attractives en périphérie/renouvellement urbain des communes urbaines plus contrainé) et avec les autres marchés du logement (marché de seconde main...). Une des orientations du PLH est de conforter le marché de la promotion immobilière par la mise en place d'outils de régulation, notamment à l'échelle intercommunale. La Métropole a souhaité aborder cette orientation en s'appuyant sur les compétences du partenariat d'epures en matière d'observation territoriale.

L'objectif est de permettre une connaissance et un suivi partagé des principaux projets immobiliers privés et publics et d'optimiser la programmation des opérations et éviter les effets de concurrence entre les opérations immobilières à la vue des conditions de marché sur la ville de Saint-Etienne et à l'échelle de la Métropole.

Compte-rendu d'exécution :

Les groupes territoriaux des secteurs de l'Ondaine et du Gier se sont réunis en novembre (celui du Furan a été reporté en janvier). Ces réunions ont fait l'objet d'un partage des données du marché immobilier du secteur et des projets à venir.

04/089

**SAINT-ETIENNE-METROPOLE
VACANCE PARC PRIVE**

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Les études successives ont permis de mettre en valeur l'importance de la vacance résidentielle à Saint-Etienne Métropole. Ce sujet est important en particulier en 2025 dans le cadre du bilan du PLH et le lancement des travaux de diagnostic pour le nouveau PLH.

Dans le cadre des actions conduites dans le PLH, Saint-Etienne Métropole souhaite s'appuyer sur le partenariat de l'Agence pour la gestion de l'observatoire de la vacance. A noter que l'année 2025 verra se mettre en place le bilan du PLH et le lancement des travaux de diagnostic pour le nouveau PLH.

L'objectif, en lien avec les services de Saint-Etienne Métropole, est d'optimiser le repérage, la connaissance et le suivi de l'évolution de la vacance sur le territoire de la Métropole, via :

- Un " observatoire " de la vacance de longue durée (progression du taux de vacance, effets des dispositifs, rencontres avec les communes)
- Un outil d'aide à la décision sur les stratégies publiques et les interventions opérationnelles : définition des communes à enjeux (communes article 55, communes aux taux de vacance élevés, communes avec une forte progression de la vacance), identification de secteurs à concentration de vacance.

Ces éléments pourront être utiles afin de sensibiliser les propriétaires et viser un réinvestissement des logements vacants.

Compte-rendu d'exécution :

Trois réunions de travail avec le service Habitat et le service Observation territoriale de SEM ont été organisées pour échanger sur les suites à donner au travail mené en 2024. Ces temps d'échange ont permis d'expertiser le nouveau millésime 2025 de la base de données LOVAC, matière brute mobilisée pour alimenter l'observatoire de la vacance privée. La méthodologie d'identification des logements vacants a été modifiée et a nécessité la reprise du travail effectué précédemment d'identification de secteurs à enjeux (périmètre de concentration de logements vacants structurellement). Ce travail a fait l'objet d'une présentation en Cotech habitat privé de SEM, en décembre.

04/103

**IMMOBILIER RETOUR
EXPERIENCES ATTENTES DES
HABITANTS - O.I.N.**

Membre(s) Pilote(s) : EPASE

Contexte et Objectifs :

Cette étude expérimentale se situe dans la droite ligne du projet d'Agence qui vise à progresser sur la compréhension des modes de vie des usagers afin d'aider à la prise de décision des élus sur leurs projets d'aménagement.

L'objectif est de pouvoir construire des profils de ménages en fonction de leurs envies et de leurs besoins en matière de logement et d'habitat. Cela doit permettre d'alimenter les réflexions des partenaires d'épures sur les produits à développer afin de répondre aux usagers.

La méthode employée est exclusivement qualitative, organisée autour de la rencontre de professionnels de l'immobilier et de l'écoute d'habitants lors de rencontres effectuées sur les marchés de la ville.

Compte-rendu d'exécution :

L'étude a été finalisée fin 2024/début 2025. Une séance collective de travail avec l'ensemble des agents de l'EPASE a permis d'échanger autour des résultats de ce travail.

04/105

**LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION PLH BILAN
ANNUEL**

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE
D' AGGLOMERATION - LOIRE FOREZ**

Contexte et Objectifs :

Loire Forez agglomération a adopté son PLH en 2020. Celui-ci s'applique sur la période 2020-2026, avec une demande de prolongation d'un an renouvelable une fois.

Sont prévus :

- dans le cadre du bilan annuel 2025 du PLH : mise à jour et analyse des données sur les dynamiques de construction (base Sitadel et ADS) et sur le marché immobilier (base Perval)
- d'anticiper le prochain PLH : méthodologie de travail et calendrier prévisionnel

Compte-rendu d'exécution :

En 2025 il s'agissait de participer au bilan annuel 2025 (bilan quantitatif) et travailler une note méthodologique préparant la révision du PLH (phases, membres à associer, rétroplanning, ...). Ces 2 volets ont fait l'objet d'échange avec le service habitat de Loire Forez agglomération et ont été livrés en mai.

04/107

**PROFILS INVESTISSEURS
POLITIQUE DEFISCALISATION**

**Membre(s) Pilote(s) : CAP METROPOLE,
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION - LOIRE
FOREZ, DDT - LOIRE, EPASE, METROPOLE -
SAINT-ETIENNE, SYNDICAT MIXTE DU SCOT
SUD LOIRE**

Contexte et Objectifs :

Le marché de l'investissement locatif est relativement limité et contraint dans le Sud Loire, et ce depuis de nombreuses années. Il existe ainsi une connaissance partielle et fragmentée des investisseurs, des raisons qui les poussent à investir ou non.

Les partenaires de l'Agence s'interrogent sur plusieurs axes :

- qui sont les investisseurs sur le territoire sud ligérien et qu'est-ce qui les motivent dans leurs choix d'investissement ?
- quels sont les impacts des dispositifs de défiscalisation sur les dynamiques immobilières et qu'est-ce qui serait favorable au territoire ?

L'objectif de cette mission expérimentale est d'approcher ces questions en analysant le marché immobilier local au regard des mesures de défiscalisation et en améliorant la connaissance sur les profils des investisseurs du territoire.

Compte-rendu d'exécution :

Le comité technique de lancement de cette étude partenariale s'est tenu en mai. Cette réunion a permis de mieux cerner les attentes des partenaires sur le sujet de la défiscalisation.

Suite à ce lancement, epures a pris contact avec Adequation sur le volet économétrique de l'étude, ainsi qu'avec l'École urbaine de Paris sur le volet connaissance des investisseurs. La méthodologie a été affinée notamment sur la connaissance du profil des investisseurs avec l'École urbaine de Paris. Le travail sera réalisé en 2026.

04/108

**ATELIERS SUR LA SOBRIETE
IMMOBILIERE**

**Membre(s) Pilote(s) : DDT - LOIRE, SYNDICAT
MIXTE DU SCOT SUD LOIRE**

Contexte et Objectifs :

Les enjeux de sobriété, pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique, s'imposent aujourd'hui à tous les territoires,

que ce soit en matière énergétique (Zéro Emission Nette) et foncière (Zéro Artificialisation Nette).

Dans ce contexte, le concept de "sobriété immobilière" fait également l'objet de débats. Il s'agit d'optimiser l'usage du parc bâti existant, ce qui permettrait de réduire la construction neuve et ses impacts environnementaux.

Le patrimoine bâti peut apparaître comme une opportunité pour répondre aux besoins de la population, en remobilisant ce parc souvent sous-utilisé.

La réflexion sur ce sujet induit de nombreuses questions : quels sont les leviers pour réduire le besoin en construction de logements neufs ? comment qualifier le potentiel de l'existant ? comment accompagner les personnes souhaitant un logement plus petit et plus proche des services ? comment repenser les espaces pour transformer des grands logements sous-occupés ? etc.

L'objectif de cette mission est d'identifier les leviers existants (nationaux ou locaux) et les moyens qui permettraient d'optimiser l'utilisation du bâti existant.

Compte-rendu d'exécution :

Après une phase de benchmark permettant de réaliser un état de ce qui a déjà été publié sur cette problématique de sobriété immobilière, plusieurs axes ont été définis sur l'adaptation aux besoins et la mobilisation du parc existant. Pour chacun des axes, les facteurs déclenchants, freins et leviers, ainsi que des éléments de contexte propre au territoire ligérien et des exemples ont été recherchés. En octobre, un atelier a été organisé avec une vingtaine de professionnels (techniciens de collectivités et structures publiques, aménageurs, bailleurs, architectes...) ; lors de cet atelier, des cas concrets ont été étudiés pour affiner les réflexions sur les freins et les leviers à mettre en place. L'ensemble de la démarche fait l'objet d'un rapport "la sobriété immobilière" - déc 2025.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

05/008

SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS (DVQS)

Membre(s) Pilote(s) : MAIRIE - SAINT-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

Initialement conçu pour suivre, par des éléments actualisables, les phénomènes de valorisation/dévalorisation de l'ensemble des quartiers de la ville de Saint-Etienne et ainsi permettre à la ville de tirer les enseignements nécessaires à l'ajustement des politiques publiques, le Dispositif de Veille Sociale des Quartiers Stéphanois (DVQS) a évolué. Les nouveaux objectifs proposés par la ville sont les suivants :

- garder l'approche généraliste sur l'ensemble des quartiers avec un zoom particulier sur les quartiers en contrat de ville,
 - suivre dans le temps les indicateurs et analyser leurs évolutions,
 - comparer les indicateurs avec d'autres échelles de comparaison (agglomération, départementale, régionale, nationale),
 - faire émerger des problématiques et avancer des hypothèses qui pourraient expliquer ces phénomènes,
 - confronter ces hypothèses avec l'avis du groupe "experts de l'observation",
 - partager les résultats avec les partenaires du DVQS, techniciens, direction générale des services et élus de la ville de Saint-Etienne.
- Précurseur de l'observation sociale à l'Agence, il a permis par son partenariat de développer un observatoire social pour l'ensemble des quartiers inscrits au contrat de ville de Saint-Etienne Métropole (OSQ). Dans ce cadre, il apporte une analyse fine de la situation sociale des quartiers stéphanois et permet d'ouvrir le débat pour l'évaluation de ceux-ci. Pour l'année 2025, il est

programmé la finalisation du portrait social du quartier de Monthieu et la réalisation d'un nouveau portrait social pour le quartier de Grand Clos.

Compte-rendu d'exécution :

- Recueil et mise à jour des données pour les quartiers de Grand Clos et de Côte Chaude
- Balade urbaine dans les quartiers de Grand Clos et de Côte Chaude en lien avec le projet de renouvellement urbain
- Présentation de l'étude finale de Monthieu en comité technique du dispositif de veille des quartiers et auprès du 1er adjoint de la ville de Saint-Etienne.
- Enquête réalisée en lien avec des étudiants en sociologie de l'Université Jean Monnet pendant 5 jours dans les quartiers de Côte Chaude et Grand Clos.
- Remise d'un rapport d'étude par les étudiants
- Présentation des résultats de l'enquête en comité technique du projet urbain. Des présentations dans le cadre du comité technique du Dispositif de Veille a été décalée à janvier 2026.

05/016

**SAINT-ETIENNE
METROPOLE - OBSERVATOIRE
SOCIAL DES QUARTIERS**

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Observer pour mieux agir est l'enjeu pour les partenaires et acteurs du Contrat de ville. Cet observatoire est un outil nécessaire pour réaliser les bilans du contrat de ville et mesurer les objectifs de réduction des écarts de précarité sur l'agglomération. S'appuyant sur l'expérience technique du Dispositif de Veille des Quartiers Stéphanois (DVQS) mis en place à l'échelle de la Métropole, il apporte une expertise à l'échelle de l'ensemble des quartiers du contrat de ville. Il 'alimente les réflexions sur l'évaluation de ceux-ci et il apporte une assistance à la définition des

nouvelles géographies prioritaires (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Contrat de ville 2015, Quartiers 2030).

La centaine d'indicateurs de contexte recueillis, analysés et partagés chaque année, vient appuyer les bilans-suivis des actions du contrat de ville et éclairer les choix d'ajustement des interventions annuelles du contrat de ville.

En 2025, il est prévu :

- de réactualiser les conventions avec les partenaires fournisseurs de données : Caf, France travail, Police Nationale, Gendarmerie, Département... dans le but de les adapter aux nouveaux périmètres des quartiers qui seront inscrits en politique de la ville.
- l'Insee a prévu un changement de livraison de ses données recensement en 2025 nécessitant un temps de travail spécifique.
- intégrer de nouveaux indicateurs et des données mesurables sur l'axe de la transition écologique et énergétique.
- la réalisation de nouvelles fiches par quartier prioritaire et sur les territoires vulnérables.
- auparavant déclinées à l'échelle des quartiers et des communes signataires du contrat de ville, de nouvelles fiches pour toutes les communes de Saint-Etienne Métropole seront produites.
- comprendre les difficultés que rencontrent les populations pour l'accès à l'emploi est un enjeu important du contrat de ville. Il est proposé de remettre à jour l'étude qui avait été élaborée il y a 10 ans sur l'accès aux emplois et de la coupler avec une enquête de terrain dans deux quartiers QPV.

Compte-rendu d'exécution :

Renouvellement et élargissement des partenariats : des conventions ont été signées avec France Travail et la Caf, et d'autres sont en cours avec la gendarmerie, l'Éducation Nationale, les Missions Locales et le Département de la Loire pour enrichir les données disponibles.

Amélioration des outils de diagnostic :

- Une méthode a été mise en place pour traiter les fichiers Insee à l'échelle parcellaire, permettant une analyse fine par quartier.

- Des réunions ont permis de définir les indicateurs pour les futures fiches quartiers, en comparant les anciennes et nouvelles données, et en préparant des outils (tableurs, Power BI).

Études sur l'accès à l'emploi :

- En collaboration avec l'Université Jean Monnet, des enquêtes ont été menées auprès des institutions de l'emploi et des habitants des quartiers prioritaires (Centre-Ville de Rive de Gier, Grand Pont) pour identifier les freins à l'emploi.

- Les modèles de déplacement ont été actualisés pour évaluer le nombre d'emplois accessibles en moins de 30 minutes en transports en commun, quartier par quartier.

Restitution et valorisation des résultats :

- Présentation des résultats sur l'accès à l'emploi et des enquêtes qualitatives aux acteurs locaux (Rive de Gier, Saint-Étienne Métropole).
- Une présentation globale est prévue en janvier devant le Comité technique de l'Observatoire Social des Quartiers.
- Accompagnement de Saint-Étienne Métropole pour définir des indicateurs de contexte dans le cadre de son Pacte de Solidarité.

The image features a minimalist design on a white background. Two vertical lines run from the top to the bottom of the page. A large, light grey circle is positioned in the center, partially overlapping a smaller, solid orange circle to its right. The text 'développement économique' is centered within the grey circle. The word 'développement' is on the top line and 'économique' is on the bottom line, both in a black, sans-serif font.

développement
économique

04/078

SAINT-ETIENNE METROPOLE OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE ET SCIENTIFIQUE

Membre(s) Pilote(s) : EPASE, MAIRIE - SAINT-ETIENNE, METROPOLE - SAINT-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

La Métropole de Saint-Etienne accueille près de 30 000 étudiants. La démarche sur le logement des étudiants a commencé en 2014. Depuis 2019, le dispositif est labellisé, en tant qu'observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) par la FNAU, l'AVUF, l'ADCF et France Urbaine. En 2024, cette labellisation a été renouvelée, pour une durée de 3 ans.

Au-delà du champ du logement, depuis 2021, le dispositif d'observation est élargi à l'ensemble de la vie étudiante et scientifique : offre de formation, déplacements, loisirs des étudiants, dynamique scientifique, etc.

Objectifs :

- Continuer à apporter des éléments de suivi et de compréhension du logement étudiant sur le territoire ;
- Renforcer la dynamique partenariale autour du logement étudiant, favoriser les échanges, alimenter la Métropole et ses partenaires en pistes d'actions ;
- Mettre à jour les données de l'ensemble de la vie étudiante, en lien avec la mise à jour du schéma campus d'une part et l'étude sur l'offre d'enseignement supérieur d'autre part.

Compte-rendu d'exécution :

En janvier 2025, le comité technique de l'observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) a été réuni ; epures y a présenté les résultats de l'enquête sur les conditions de logement des étudiants ainsi que les données statistiques propres aux résidences étudiantes et internats.

En février, s'est tenu le comité de pilotage de l'OTLE, en présence des élus de SEM et VSE et des représentants du CROUS, de l'UJM, de l'EPASE et d'epures.

Le CROUS de Lyon a adhéré à epures au printemps 2025, dans la perspective d'un investissement plus important au sein du partenariat de l'OTLE.

En avril, un temps d'échange a été organisé avec les partenaires sur les perspectives de travail de l'année : des propositions d'enrichissement du questionnaire d'enquête auprès des gestionnaires de résidences étudiantes, foyers et internats ont été faites. L'enquête a été lancée à l'automne. Une réunion de rendu intermédiaire avec les partenaires de l'OTLE a été faite le 25 novembre à Saint-Etienne-Métropole.

Le 4 novembre s'est tenu le comité technique de la vie étudiante et scientifique, dans lequel epures a présenté les résultats de l'étude "Emploi et Offre de formation supérieure dans les filières stratégiques de SEM". Etaient présents les établissements d'enseignement supérieur, les services de Saint-Etienne Métropole et de la Ville de Saint-Etienne, Emploi Loire Observation.

Le 22 janvier 2026 s'est tenu le comité technique annuel de l'OTLE. Une vingtaine de participants étaient présents. Après la présentation des chiffres clés du logement étudiant par epures et des résultats de l'enquête auprès des gestionnaires de résidences étudiantes, les participants ont visité la nouvelle résidence "Otto Berger" construite à la Métare sur le site de l'ancienne école Baptiste Marquet et gérée aujourd'hui par Logifac.

06/080

SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE ET VSE

Membre(s) Pilote(s) : EPASE, MAIRIE - SAINT-ETIENNE, METROPOLE - SAINT-ETIENNE

Contexte et Objectifs :

Les collectivités locales et leurs partenaires ont initié des politiques volontaristes de renouvellement urbain qui comprennent le développement de grandes opérations

d'urbanisme et de projets immobiliers. Les collectivités sont en attente de données d'observation sur l'impact économique de ces opérations. Sur ces périmètres existent par ailleurs des objectifs en termes de nombre d'habitants et de nombre d'emplois. C'est pourquoi, la variation de l'emploi constitue un indicateur de performance clé et participe ainsi à l'évaluation des actions menées par la Ville de Saint-Etienne et l'EPASE. Il est donc indispensable de suivre finement l'évolution des établissements et de l'emploi sur ces secteurs en mutation.

Cette démarche est rendue possible grâce à un partenariat étroit entre epures et l'URSSAF. Ce travail partenarial permettra de doter l'EPASE et la ville de Saint-Etienne d'un outil de pilotage pour leurs politiques publiques.

Le suivi économique des quartiers stéphanois portera sur deux périodes d'analyse pour avoir une meilleure visibilité de l'impact des projets d'aménagement sur les effectifs salariés tout en ne perdant pas de vue les évolutions récentes (2022-2024 et 2012-2024).

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre 2025, epures a finalisé l'exploitation des données 2023 et présenté les résultats clés en mai lors d'une réunion partenariale. La publication officielle, diffusée en octobre, inclut des fiches par quartier mettant en avant les spécificités économiques et les mutations depuis 2012, enrichies des échanges sur les évolutions récentes issus du comité technique.

Parallèlement, epures a initié des échanges avec l'URSSAF pour améliorer la méthodologie, notamment en intégrant désormais les établissements radiés et les déménagements dans l'analyse des données 2024. En avril 2025, epures a extrait et géolocalisé les établissements de Saint-Étienne Métropole via la base DIANE, puis transmis un fichier associant SIRET et quartier à l'Acoss-Urssaf.

Fin juin 2025, l'URSSAF a fourni à epures les données nécessaires (nombre

d'établissements et effectifs salariés privés par quartier et secteur), selon cette nouvelle méthode. Cependant, la fiabilisation des données 2024 a nécessité plusieurs ajustements et allers-retours entre les deux parties.

Cette évolution s'accompagnera aussi d'un élargissement du périmètre d'observation, afin de comparer l'évolution économique des quartiers en aménagement avec les autres territoires.

06/113

SAINT-ETIENNE METROPOLE FORMATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole a pour ambition d'atteindre 40 000 étudiants en 2035. Or, deux constats ont été faits : l'offre de formation ne répond pas à tous les besoins des jeunes du territoire, la tension sur le marché local du travail pour certains métiers requière une formation supérieure non présente dans l'offre actuelle. Une première ébauche de l'adéquation " projet d'embauche/offre de formation " a été réalisée en 2023 avec la participation d'ELO révélant des besoins non couverts. En 2024, epures en partenariat avec ELO a démarré un calibrage des besoins dans le but d'identifier des filières à développer à Saint-Etienne. Ce travail partenarial a consisté à repérer les besoins de formation d'enseignement supérieur non couverts (à partir des besoins de recrutement des entreprises, des filières d'excellence et des besoins directement exprimés par les jeunes) et à identifier à l'échelle régionale l'offre de formation répondant à ces besoins.

Début 2025, epures et ELO présenteront le calibrage de l'offre issu du croisement de toutes les données traitées. Selon les résultats, deux scénarios sont envisagés

pour le travail à conduire : la production d'argumentaires dédiés autour de filières et formations dédiées OU l'identification des formations manquantes ou des formations à adapter.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité du travail conduit en 2024.

Une première réunion de restitution intermédiaire en présence de plusieurs directions de Saint-Etienne Métropole (économie, enseignement supérieur, emploi et insertion) a eu lieu le 23 janvier 2025. La restitution finale a été programmée dans la même configuration le 11 mars 2025. Epures et Emplois Loire Observatoire (ELO) ont pu présenter l'offre de formation supérieure en Manufacturing et dans l'industrie de la santé au regard des besoins des entreprises, des secteurs d'activité émergents, des vœux des étudiants et des futurs départs en retraite.

Le travail s'est interrompu quelques mois dans l'attente d'un positionnement de la métropole sur la suite à donner.

Il a été décidé fin septembre qu'une publication permettrait de valoriser l'étude. Entre-temps, ces travaux ont donné lieu à une présentation en présence des établissements d'enseignement supérieur de la métropole le 04 novembre 2025 lors d'un GT OVES (observatoire de la vie étudiante et scientifique). Il avait été convenu avec les équipes de Saint-Etienne Métropole d'attendre cette séance pour démarrer la publication, celle-ci devant aussi s'appuyer sur les échanges de ce jour. La publication est en cours de finalisation et partira dans le circuit de relecture en janvier 2026.

06/117

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
DESIGN IMPACTS
ECONOMIQUES**

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

En 2019, les Assises du design ont souligné la nécessité de créer un observatoire territorial et national du design. Lille et Saint-Étienne, territoires pilotes, ont uni leurs forces pour en poser les bases.

Depuis 2021, Saint-Étienne Métropole, la Cité du design, Designers+, et les agences d'urbanisme de Lille et des territoires ligériens collaborent pour concevoir des enquêtes destinées aux entreprises et designers. L'objectif : constituer une base de données et des indicateurs annuels pour mieux comprendre l'écosystème du design et mesurer son impact.

Trois axes ont été définis après une étude de faisabilité en 2020 : l'offre en design, la demande en design, et l'offre de formation.

En 2023, des enquêtes ont été menées auprès de 80 designers (sur 211 identifiés) et 600 entreprises (sur 6 000).

En 2024, le volet formation a été lancé avec l'identification des formations locales et des réunions de travail. Plusieurs actions de valorisation ont été réalisées : synthèse des enquêtes, présentation de l'observatoire lors de la France Design Week (26/09/2024), et restitution interne à la Métropole.

En 2025, les travaux se poursuivent sur la formation, la préparation des enquêtes 2026, et la valorisation de l'observatoire.

Compte-rendu d'exécution :

Au premier semestre 2025, l'observatoire du design a finalisé son volet formation en identifiant les formations locales (ESADSE et autres établissements) et en les croisant avec les besoins exprimés par les entreprises stéphanoises, qu'elles utilisent ou non le design. Ce travail a permis d'établir une typologie des formations en adéquation avec les attentes du territoire, de repérer les incohérences et d'identifier les manques éventuels.

Les résultats ont été présentés en mai 2025, permettant de définir des priorités et de produire une synthèse claire.

En parallèle, lors d'une réunion en juillet 2025, epures a accompagné Saint-Étienne Métropole dans la rédaction du cahier des charges pour une nouvelle enquête, confiée à un centre d'appel. Comme en 2023, epures a identifié les designers locaux et constitué un échantillon représentatif d'entreprises (utilisatrices ou non du design), selon leur taille et leur secteur.

Fin 2025, deux réunions techniques avec le centre d'appel, epures et la Métropole ont permis de finaliser les modalités pour lancer les enquêtes début 2026.

06/121

SAINT-ETIENNE METROPOLE TOILES INDUSTRIELLES

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

La toile industrielle est un outil d'aide à la décision créé à Dunkerque en 2009 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Flandre-Dunkerque. Plusieurs territoires s'en sont saisis et les applications se sont diversifiées : ce qui était initialement un outil prospectif est aujourd'hui aussi un outil au service de la promotion du territoire. C'est dans ce cadre-là que le partenariat d'epures a incubé cette méthodologie dès 2019. Elle trouve désormais un premier territoire d'application à Saint-Etienne Métropole. La toile industrielle est un outil territorial d'aide à la décision. Elle consiste en une représentation des différents flux et relations entre les acteurs industriels d'un territoire. Elle s'adapte au contexte territorial et s'applique à une problématique particulière du territoire. Après une phase d'incubation en 2019 et 2020 par l'Agence d'urbanisme, Saint Etienne Métropole a proposé au partenariat d'epures de mettre en place une démarche filière dédiée aux 2 grandes filières du territoire : Manufacturing et Santé.

Le travail se poursuit depuis 2021 : développement de nouvelles toiles, évolutions méthodologiques...

L'année 2025 doit permettre d'augmenter l'appropriation de l'outil toile industrielle et d'en faire un outil de pilotage du quotidien, de poursuivre la mise à jour et l'enrichissement des toiles industrielles, de poursuivre les applications en proposant des tests d'usages, de déployer en phase test la toile industrielle d'un compte stratégique du territoire afin de déterminer son ancrage local en qualifiant ses liens avec des entreprises du territoire.

Compte-rendu d'exécution :

En 2025, les Toiles industrielles ont progressé sur plusieurs fronts :

Alimentation et enrichissement : mise à jour des bases de données, actualisation des informations entreprises, entretiens, veille, retranscription des relations d'interdépendance, et relance des entreprises déjà rencontrées.

Applications concrètes :

- Réalisation de fiches "effets d'entraînement" pour les entreprises en difficulté ;
- Prospection passive via la Toile pour répondre à des cahiers des charges ;
- Actualisation des schémas sur les entreprises pivots de SEM et des cartes (Monde/Europe/France) ;
- Identification des entreprises impactées par les tarifs douaniers américains, extraction des acteurs de l'IA/robotique, et préparation de listes pour les salons du Bourget et Medica ;
- Participation à un groupe de travail sur l'accompagnement de la filière automobile.

Interface numérique : développement d'une version bêta livrée fin 2025, permettant aux agents de visualiser les liens entre entreprises et d'effectuer des requêtes. En phase de test pour ajustements.

Nouvelle Toile : lancement prévu d'une Toile " grand compte stratégique ", avec réunions techniques et charte de confidentialité établie fin 2025.

Communication et valorisation :

- Présentation de la démarche lors d'une journée ARADEL (mai) ;
- Retour d'expérience pour l'AGAM et l'AGUR (octobre) ;
- Webinaire sur la Toile Industrie de la santé (septembre).

Publication : parution en février 2025 d'un document synthétique sur les Toiles industrielles, leurs objectifs et applications

06/125

SAINT-ETIENNE METROPOLE SERVICES ET AMENITES ZAE

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

L'observation de la vie et des dynamiques économiques sur le territoire métropolitain est essentielle afin de répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés et d'aider à la prise de décision politique. L'étude sur les services et aménités des espaces d'activités métropolitains s'inscrit dans cette observation. La mission est la continuité d'une étude réalisée en 2023 qu'elle devra approfondir. L'objectif est d'apporter :

- une meilleure connaissance de la distribution, de l'implantation et de la variété des services et aménités à destination des salariés des ZAE de la Métropole afin d'identifier, pour les ZAE les plus stratégiques, celles qui sont plus ou moins dotées,
- des pistes de réflexions sur la promotion de son territoire et sur les préconisations d'aménagements futurs dans le PLUi en élaboration notamment.

Compte-rendu d'exécution :

Suite des travaux menés en fin d'année 2024, avec l'intégration de l'analyse des temps de desserte de différentes aménités (crèches, banques, espaces de réception, aires de covoiturages, station Vélivert, équipement cyclable et bornes électriques) en lien avec les zones d'activités de Saint-Etienne Métropole.

L'étude a été terminée en juillet : analyse des équipements observés à l'échelle de SEM, ainsi que des zooms sur 8 huit zones d'activités spécifiquement retenues pour l'étude.

Un temps d'échange a été tenu en septembre pour présenter les résultats de l'étude aux collaborateurs du service éco de SEM.

06/126

SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE FILIERES D'EXCELLENCE

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Les filières Santé, Manufacturing, Numérique et Agroalimentaire sont quatre piliers de l'écosystème industriel, économique, scientifique et académique du territoire de Saint-Etienne Métropole. Alors que des feuilles de routes stratégiques d'animation, de structuration et de développement de ces filières sont en cours d'élaboration au sein de Saint-Etienne Métropole avec l'objectif principal d'accélérer le développement et la croissance des secteurs concernés en termes d'emplois, de chiffres d'affaires, de production scientifique et d'innovations, il importe de disposer de données macro-économiques fiables et à jour. Epures, via son dispositif partenarial et mutualisé d'observation, dispose de nombreuses bases de données et d'une capacité d'analyse permettant d'identifier, pour chaque filière, ses forces et ses faiblesses et de positionner le territoire stéphanois dans un cadre régional et national.

De plus, le travail conduit par epures sur la démarche "Toile industrielle" alimente les portraits économiques sur les filières Manufacturing et Santé en apportant une connaissance des interdépendances entre les entreprises du territoire. Le croisement des approches qui mêlent diagnostic et dynamique peut guider de façon plus ciblée

les politiques de soutien à l'innovation de Saint-Etienne Métropole par l'affirmation d'atouts à consolider et la détection éventuelle de signaux faibles.

L'objectif en 2025 est de procéder à la mise à jour des portraits économiques.

Compte-rendu d'exécution :

En février 2025, epures a présenté une analyse de concordance entre les spécialités économiques et scientifiques des filières stratégiques de Saint-Étienne Métropole, finalisant les portraits scientifiques et les fiches-laboratoires.

Entre avril et juin 2025, epures a réalisé les portraits économiques des filières Manufacturing, Santé et Numérique, incluant pour chacune :

- volumes d'emplois par segment et leur dynamique ;
- positionnement face à Lyon, la région et la France ;
- spécificités locales, santé financière des entreprises et dépendance décisionnelle ;
- cartes illustratives.

Les restitutions ont eu lieu :

- Santé : juin 2025 (Saint-Étienne Métropole, Gérontopôle, AURA Entreprises) ;
- Manufacturing : 8 septembre 2025 (avec Mécaloire, AURA Entreprises, ONLYLYON) ;
- Numérique : 26 septembre 2025 (avec Digital League, AURA Entreprises, Campus des métiers).

La participation croissante des services métropolitains (innovation, économie, emploi, etc.) a permis d'enrichir les diagnostics et d'ajouter des traitements complémentaires.

Valorisation :

- Le portrait Santé a été présenté lors d'un webinaire de l'agence d'urbanisme de Clermont Massif central (17/09/2025).
- À la demande de la Métropole, un zoom sur l'Automobile (filière Manufacturing) a été intégré pour un groupe de travail sur l'accompagnement des entreprises (avec Mécaloire, Cimes, Cara, Cetim, UIMM).

06/128

WEBSIG SCHEMA ACCUEIL ECONOMIQUE MONTS DU PILAT

Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU PILAT

Contexte et Objectifs :

Dans le contexte de réponse à la loi Climat et Résilience (inventaire des zones d'activités économiques et de leur vacance immobilière) et d'observation du foncier économique, epures accompagne depuis 2023, la Communauté de communes des Monts du Pilat dans la construction et la mise en place d'un outil de type Websig, au caractère reproductible pour d'autres membres. Cette plateforme a permis un accès stabilisé, fiable et simple aux données géolocalisées des zones d'activités économiques du territoire et de leurs caractéristiques. L'objectif de la mission est d'assurer le service après la mise en main par la collectivité. En parallèle, epures accompagne également la collectivité dans la mise en place de sa stratégie habitat et foncier (étude inscrite au programme partenarial 2023, à consulter par ailleurs). La collectivité n'est pas équipée d'un SIG.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 a été consacrée à la mise à jour de l'application ainsi qu'à la mise en pratique du Web SIG Éco. Cette période a permis d'alimenter l'outil, d'en poursuivre le développement et d'en assurer l'appropriation et l'animation.

Deux réunions de travail, dédiées à la prise en main et à l'utilisation de l'outil, ont été organisées avec la Communauté de communes des Monts du Pilat.

06/130

OBSERVATION DYNAMIQUES IMMOBILIERES D'ENTREPRISES

**Membre(s) Pilote(s) : EPASE, SYNDICAT
MIXTE DU SCOT SUD LOIRE**

Contexte et Objectifs :

L'observation de l'immobilier d'entreprise (locaux d'activités à destination de l'industrie, les locaux commerciaux que les bureaux à destination des activités tertiaires) permet de spatialiser les dynamiques locales et d'observer dans le temps les trajectoires empruntées.

Jusqu'en 2024, l'EPASE conventionnait annuellement avec le CECIM sans avoir les moyens de pouvoir produire une analyse des éléments transmis. En parallèle, l'Inter-Scot a confié aux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne une étude sur le desserrement tertiaire, ce qui lui a permis de monter en compétence sur le sujet.

En 2025, epures propose d'animer un observatoire de l'immobilier d'entreprise qui rassemblerait les partenaires compétents sur le sujet, et participer ainsi à la réflexion locale sur l'immobilier d'entreprise à l'échelle de la Métropole stéphanoise du centre-ville de Saint-Etienne tout en travaillant à l'élargissement de l'analyse sur l'échelle du Sud Loire.

L'objectif est donc double : renforcer le partenariat entre les acteurs locaux autour de cette thématique et produire des analyses de dynamiques territoriales.

Compte-rendu d'exécution :

Le début de l'année a permis de travailler au transfert de la convention de l'EPASE à epures.

Parallèlement, ce sont les modalités de travail qui évoluent avec un élargissement du périmètre d'observation donc des commercialisateurs à recenser (passage de Saint-Etienne Métropole au Sud Loire) et de certaines modalités/ variables.

Ces évolutions ont nécessité de nombreux allers-retours entre epures et le CECIM.

En parallèle, une réunion a été programmée en mai 2025 avec les partenaires de l'observatoire de l'immobilier des entreprises (OIE), à savoir l'EPA de Saint-Etienne, le SCOT Sud Loire et Saint-Etienne Métropole, afin qu'epures présente cette démarche : données amenées à être traitées suite à la réalisation d'un benchmark, l'OIE ne se résumant pas aux données du CECIM), l'élargissement du périmètre, les modalités de restitutions, la périodicité des rencontres ...).

Un premier COTECH élargi a été programmé en septembre 2025, en présence des partenaires de l'OIE, du CECIM et des commercialisateurs afin de présenter la nouvelle structuration de l'observatoire et d'inciter de nouveaux commercialisateurs à intégrer la démarche. L'Agence a par la suite informé des commercialisateurs non présents à la réunion mais susceptibles d'être concernés par des transactions d'immobilier d'entreprise, de la démarche en cours.

Ce premier COTECH élargi a été suivi de deux autres en novembre et décembre 2025 afin recueillir les transactions immobilières sur la période janvier-novembre 2025. Les commercialisateurs, dont les nouveaux venus, avaient jusqu'à début janvier 2026 pour transmettre leurs transactions de décembre 2025, ce qui permettrait au CECIM de disposer d'une base 2025 complète.

06/131

TIERS LIEUX ET INNOVATION

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Le développement des innovations favorise le dynamisme économique, le renouvellement des entreprises, l'adaptation des entreprises aux enjeux économiques. Il répond également aux enjeux pour s'adapter aux nouveaux besoins de la société en

matière de bien-être, de santé, de mobilité, etc, mais surtout au changement climatique. Dans le cadre des politiques d'innovation déployées sur le territoire, voire au travers d'initiatives privées, de nombreux tiers-lieux voient le jour.

L'objectif de cette étude est de déterminer si les tiers-lieux stéphanois favorisent l'innovation et, si oui, quels sont les facteurs qui favorisent cette innovation.

Compte-rendu d'exécution :

La démarche a débuté en juillet 2025 par une revue de littérature pour définir les contours du sujet " tiers-lieux "; la diversité des objectifs et les impacts sur le développement économique territorial. Une première réunion avec les directions innovation et entrepreneuriat de Saint-Étienne Métropole a eu lieu en septembre 2025.

Pour confronter ces hypothèses au terrain, l'Agence a mené une enquête dans deux tiers-lieux stéphanois : Le Mixeur (quartier créatif, géré par la métropole) et Les Ateliers singuliers (espace d'artisans à Jacquard). La méthodologie a combiné entretiens (individuels, groupés, focus groups), observation et dispositifs participatifs (boîtes à idées, plans). Les résultats, riches en pistes opérationnelles, ont été présentés en décembre 2025 aux directions concernées et à la propriétaire des Ateliers singuliers. La suite de l'étude est en cours de définition.

06/132

**ECONOMIE CIRCULAIRE
ACTIVITES NUISANTES**

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Dans le cadre de la loi ZAN et du SCoT, Saint-Étienne Métropole élabore une stratégie

d'accueil des entreprises visant à limiter l'artificialisation des sols. Si la majorité des zones économiques sont réservées aux filières d'excellence et à l'artisanat, une part concerne les " activités nuisantes " (industrielles ou de services aux entreprises), sources de désagréments pour les habitants ou l'environnement, mais parfois indispensables à l'économie locale, à l'emploi ou à l'économie circulaire.

La démarche cherche à identifier ces activités, à valoriser leurs impacts positifs pour le territoire et, lorsque c'est possible, à proposer des solutions pour réduire leurs nuisances et mieux les intégrer. Les équipements publics destinés aux particuliers ne sont pas inclus dans cette analyse.

Compte-rendu d'exécution :

Pour identifier les activités nuisantes, leur rôle économique et leurs enjeux d'insertion urbaine, les partenaires ont lancé en 2025 une réflexion méthodologique en deux temps. D'abord, à partir de juillet 2025, l'Agence a défini ces activités en croisant des critères de nuisances (bruit, odeurs, etc.) et la liste des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), puis a organisé en septembre 2025 une réunion avec les directions de Saint-Étienne Métropole (économie, planification, environnement) pour partager cette analyse. Ensuite, l'étude s'est concentrée sur les enjeux d'insertion urbaine de ces activités, en analysant trois situations précises pour améliorer à la fois le fonctionnement des entreprises et la qualité de vie des riverains. Une réunion de restitution en décembre 2025 a souligné l'intérêt d'une approche transversale pour les acteurs économiques, aménageurs et environnementaux. En 2026, les services de SEM concernés réfléchiront à la poursuite de ces travaux, avec un possible approfondissement en 2027.

06/133

SAINT-ETIENNE METROPOLE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

L'observation des dynamiques économiques sur le territoire métropolitain est nécessaire afin de répondre aux besoins des entreprises et d'aider à la prise de décisions politiques. Cette étude a pour objectif de conduire un diagnostic territorial de Saint-Étienne Métropole, en étudiant plus particulièrement une thématique souvent peu ou pas prise en compte dans les études habituelles sur le sujet, à savoir l'économie présentielle. Le diagnostic sera conduit sur la période actuelle et permettra de dégager les forces et faiblesses du territoire. Cela permettra à la collectivité de répondre aux enjeux suivants : meilleure connaissance du territoire, meilleure conduite de la politique de développement économique, meilleur marketing territorial. Il permettra par ailleurs de préparer les équipes et les élus au futur mandat (2026-2032).

Compte-rendu d'exécution :

Cette étude a démarré en juillet 2025 par les premiers traitements de données. Une réunion de restitution a dans un premier temps été programmée en octobre avant d'être reportée par la métropole stéphanoise en décembre puis en janvier 2026. Il s'agira de présenter les principaux enseignements devant une équipe un peu plus élargie (emploi, insertion, développeurs économiques) afin de faciliter son appropriation. Plusieurs échanges techniques ont eu lieu entre epures et la Direction Economie de Saint-Etienne Métropole.

The image features a minimalist design on a white background. Two overlapping circles are positioned in the center: a larger, light sage green circle on the left and a smaller, dark teal circle on the right. Two thin, vertical black lines run parallel to each other, one on the left and one on the right, extending from the top to the bottom of the frame. The word "mobilités" is centered within the light green circle in a black, lowercase, sans-serif font.

mobilités

07/169

ENQUETE MENAGE DEPLACEMENTS 2020 EMC2

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Depuis plusieurs années, les principaux acteurs de la mobilité du bassin de vie stéphanois (EPCI, Région AURA, Département de la Loire, Etat, SCoT) portent la réalisation d'Enquêtes Ménages-Déplacements. Plusieurs moutures ont été produites depuis 2010. Ces travaux permettent d'avoir un suivi sur le long terme des mobilités sur le territoire et d'enrichir les réflexions portées par l'Agence, les travaux spécifiques à la mobilité, à l'urbanisme, aux projets urbains...

Les objectifs assignés sont de : - poursuivre l'accompagnement de Saint-Etienne Métropole, qui porte la maîtrise d'ouvrage de ce projet partenarial ; - amener une expertise ; - assurer l'animation partenariale ; - garantir le respect du protocole national en matière d'Enquêtes Ménages.

Compte-rendu d'exécution :

- fourniture de tableaux d'exploitations spécifiques aux services de SEM et de l'Etat
- finalisation de l'écriture de la note sur les échanges avec le Rhône à paraître début 2026

07/209

SAINT-ETIENNE METROPOLE AMO PLAN DE MOBILITE

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Saint-Etienne Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités sur son territoire, a engagé en 2022 l'élaboration de son plan de mobilité (PDM), dans l'objectif de l'approuver à l'horizon 2026. La Métropole a souhaité bénéficier de l'expérience acquise par le partenariat de l'Agence d'urbanisme

en la matière, au travers des observatoires partenariaux, du modèle multimodal de déplacements et des aptitudes techniques d'épures. En continuité du travail de diagnostic et comités techniques autour de chantiers stratégiques (2023), Saint-Étienne Métropole s'est investie en 2024 dans la construction et l'évaluation du projet du PDM, en organisant notamment des focus techniques partenariaux et en engageant la rédaction du projet. En 2025, l'Agence d'urbanisme accompagne Saint-Étienne Métropole à la rédaction du projet PDM et la compilation des pièces administratives nécessaires à l'arrêt du projet au printemps.

Compte-rendu d'exécution :

Au 1^{er} semestre 2025, epures a finalisé la rédaction du projet de Plan de Mobilité de Saint-Étienne Métropole et transmis, en mars, le dossier au service de Saint-Étienne Métropole pour préparer les instances de la Métropole (Bureau de SÉM et Conseil Métropolitain) permettant l'arrêt du projet en mai dernier lors du Conseil Métropolitain. Au 2^e semestre, epures a accompagné la Métropole dans l'analyse des retours issus de la concertation des PPA et de l'enquête publique. Le document a été ajusté en fonction des orientations retenues par Saint-Étienne Métropole, en vue de la présentation et l'approbation du projet de Plan de Mobilité, dans sa version finale, par les instances métropolitaines prévues en janvier 2026.

07/213

ACCOMPAGNEMENT DEMARCHES VELO DES MEMBRES

**Membre(s) Pilote(s) : CONSEIL
DEPARTEMENTAL - LOIRE, METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Deux démarches partenariales sont inscrites dans cet accompagnement à des échelles territoriales différentes : Sur

le thème des déplacements domicile-travail en vélo, le Département de la Loire met en œuvre son schéma vélo, incluant notamment la véloroute de la Loire et les accès aux collèges. Dès 2020, une méthodologie a été développée pour identifier les axes cyclables prioritaires en zones extra-urbaines, en croisant densité de population, emplois, services, distances et déplacements domicile-travail. Testée en 2022 sur le secteur du Pilat, cette approche doit désormais être déployée sur une nouvelle aire géographique à définir avec le Département.

A l'échelle de la Métropole : implantation Vélivert. En amont du lancement de la nouvelle génération Vélivert en juin 2023, epures a analysé les emplacements pertinents pour les stations. Les données de localisation des vélos permettent désormais d'étudier les usages (fréquentation des stations, origines/destinations, itinéraires). Ces analyses, enrichies par des données INSEE et EMC2 ainsi que par l'avancement des projets du plan vélo métropolitain à 2026, visent à proposer un nouveau schéma d'implantation des stations, à volume constant, pour optimiser la fréquentation et l'exploitation. L'étude s'achève en 2025.

Compte-rendu d'exécution :

Accompagnement Département domicile-travail :

La réunion clôturant la démarche a eu lieu le 15 décembre. Les élus et techniciens des EPCI ont pris connaissance de l'étude organisée de la manière suivante :

- diagnostic sur la démographie, la mobilité et les équipements
- création d'une typologie d'aménagements cyclables adaptés aux besoins ruraux du territoire (route départementale apaisée, déclassement en voie verte, piste cyclable)
- identification des pôles générateurs de déplacement
- Travail de liaison entre les pôles générateurs avec profil altimétrique et recommandation d'aménagements à partir de la typologie créée afin de disposer d'aménagements

sécurisants tout en étant dans une économie de travaux (réutilisation de l'existant)

Les documents finaux ont été transmis à l'ensemble des partenaires de l'étude.

Accompagnement Vélivert :

La réunion clôturant la démarche a eu lieu le 11 décembre. Les techniciens de la DTM, réunis en coordination d'équipe, ont pris connaissance de l'étude organisée de la manière suivante :

- Diagnostic cartographique de l'utilisation des services Vélivert
- Croisement de l'utilisation des Vélivert avec le nombre de vélos disponibles en station sur la période
- Construction d'un modèle statistique pour identifier les caractéristiques des stations (indicateur démographique, accès aux équipements, environnement cyclable, maillage Vélivert)
- Présentation des résultats de la modélisation statistique

L'étude a montré que les stations Vélivert qui ont peu fonctionné disposaient d'un maillage Vélivert et d'un environnement cyclable défaillant. Plutôt que proposer de redéployer les stations défaillantes ailleurs, les recommandations d'actions ont visé l'amélioration de l'environnement cyclable et du maillage Vélivert à proximité de celles-ci.

07/217

COVOITURAGE SUD-LOIRE

Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE D AGGLOMERATION - LOIRE FOREZ, DDT - LOIRE, METROPOLE - SAINT-ETIENNE, COMMUNAUTE DE COMMUNES - FOREZ EST, COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS DU PILAT

Contexte et Objectifs :

Le covoiturage est un des leviers pouvant contribuer au développement d'une mobilité plus durable répondant aux enjeux économiques (optimiser les budgets), sociaux (possibilité pour tous de se déplacer) et environnementaux (limiter les

comportements autosolistes, optimiser le taux d'occupation des véhicules, réduire le nombre de véhicules en circulation...). L'Enquête Mobilité Certifiée CEREMA - 2021 Saint-Étienne/Loire Sud/Pilat a permis d'estimer à plus 378 000 le nombre de trajets pouvant être assimilés à du covoiturage. Cette donnée situe le territoire en-deça de la moyenne nationale. Au regard de ces volumes estimés, l'offre de covoiturage semble relativement faible dans le périmètre du SCoT Sud Loire, 1 400 places de stationnement réparties dans près de 50 aires de covoiturage (Observatoire des Mobilités - epures 2020). Afin de s'inscrire dans la dynamique nationale du développement du covoiturage, les collectivités du Sud Loire s'interrogent sur le potentiel existant, les lignes de désir de la demande en transport pouvant être concernées, les axes structurants à cibler et les aménagements nécessaires pour renforcer cette pratique dans le territoire du Sud Loire. Saint-Etienne Métropole et Loire Forez agglomération souhaitent avoir une démarche partagée dont les conclusions et propositions permettront d'adapter leur stratégie d'offre.

Compte-rendu d'exécution :

La démarche engagée en 2024 a abouti au premier trimestre 2025 à la rédaction d'un document établissant un état des lieux de l'offre de covoiturage à l'échelle du Sud Loire. Ce document évalue le potentiel de covoiturage (volumes de déplacements, structuration des lignes de demande) et propose un ensemble d'actions visant à renforcer les pratiques : l'élaboration d'un schéma de principe des aires de covoiturage destiné à identifier les secteurs prioritaires pour l'implantation de nouvelles aires et la définition d'un schéma de principe pour un réseau d'autostop . Le schéma de covoiturage a été finalisé au premier semestre 2025 et partagé avec l'ensemble des partenaires impliqués. Un comité technique a été organisé en septembre afin de valider et clôturer la démarche.

07/218

SAINT-ETIENNE METROPOLE PLAN DE MARCHABILITE

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

L'objectif est d'analyser les conditions de mise en œuvre d'un plan piéton métropolitain (évoqué dans le cadre du PDM). Il s'agit de réaliser un benchmark sur d'autres collectivités ayant conduit ce type de démarches et de mettre en évidence les conditions de mise en œuvre d'un tel plan sur le terrain. Différentes thématiques sont abordées :

- le portage de la compétence piétonne au sein des collectivités mais également des services,
- le portage financier, - les étapes de mise en œuvre,
- le portage opérationnel (régie, marchés, projets),
- les conditions de faisabilité, de réussite et d'articulation aux démarches en cours (plan cancer, plan vélo, schémas d'accessibilité SDAP...).

Dans un second temps, l'objectif est de produire des éléments constitutifs du futur plan piéton.

Compte-rendu d'exécution :

Sur la phase construction avec les associations, les trois premières réunions du cycle de rencontre avec les acteurs associatifs ont été menées. La quatrième et dernière date est prévue mi-janvier, la tenue de la réunion et l'aboutissement de l'étude représente 7 jours en ERR.

Sur la phase données, une réunion sur la collecte et le rassemblement de l'ensemble des données nécessaires a été réalisé en fin d'année, terminant ainsi cette phase.

07/220

SAINT ETIENNE METROPOLE SERVICES EXPRESS REGIONAUX METROPOLITAINS

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

La convention de financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM Saint-Etienne Sud Loire, a été signée entre l'Etat, La Région Auvergne Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole, la Société des Grands Projets et la SNCF.

L'intervention d'épures se place donc dans le cadre de cette mission de préfiguration de la labellisation SERM. Saint-Étienne Métropole mobilise le programme partenarial des études de l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, auquel il participe financièrement à travers sa cotisation annuelle et une subvention complémentaire. La Société des Grands Projets, joue le rôle de maîtrise d'œuvre générale – organisatrice des projets de SERM en Auvergne Rhône-Alpes pour unifier les approches à la demande de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle est garante de la cohérence de contenu et d'avancée des 6 projets de SERM en Région.

La Société des Grands Projets aura en charge un rôle de commanditaire – ensemblier des démarches d'études. Elle sera un interlocuteur privilégié de Saint-Étienne Métropole et de l'Agence. La Métropole de Saint-Etienne se porte fort dans la convention d'assurer les interventions du tiers acteur territorial Agence d'urbanisme.

L'ensemble du dossier doit être rendu en 12 mois par la SGP. Ce délai impacte les productions de l'Agence.

Une réunion hebdomadaire de l'équipe projet est organisée par la SGP ; à ce stade le planning prévoit : 3 mois de diagnostic et 7 mois sur le projet, semble être l'objectif organisationnel.

Epures assure au projet la fourniture de l'ensemble des études inscrites dans ses programmes partenariaux passés. L'Agence d'urbanisme participe également activement aux comités techniques pilotés par la SGP, afin d'identifier les enjeux de mobilité du territoire, de définir un schéma d'offre routière en articulation avec l'offre ferroviaire, de conforter le rôle des pôles d'échanges multimodaux (PEM) existants ou d'en évaluer de nouveaux, et définir la classification des gares de l'étoile ferroviaire stéphanoise.

Compte-rendu d'exécution :

Une première note de synthèse sur les enjeux croisés entre aménagement, planification et mobilités a été transmise en juillet à l'ensemble des partenaires et à la SGP. Un deuxième volet transmis début octobre 2025 est venu compléter cette contribution avec une analyse des projets urbains et des orientations d'aménagement (OAP) autour des quartiers de gare concernés par le projet de SERM. Enfin, l'Agence d'urbanisme a mis en place à la demande de la Société de grands projets son accompagnement tout au long du projet : participation au comité technique, apports techniques dans les phases de modélisation, suivi longitudinal du projet et relecture des productions, participation aux instances de concertation avec les acteurs locaux. Cette collaboration fructueuse avec la Société des Grands Projets a permis un gain de temps et un apport qualitatif des acquis du partenariat.

07/221

CC FOREZ EST ATELIERS MOBILITES AMONT PLUI

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - FOREZ EST**

Contexte et Objectifs :

La communauté de communes de Forez Est a délibéré le 14 mai 2024 pour prendre la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi.

Dans le cadre de son partenariat, l'Agence d'urbanisme propose un accompagnement de la CCFE tout le long de l'élaboration du PLUi sur l'intégration du thème des mobilités dans le PLUi. Chaque année, suivant l'avancement du dossier, les partenaires préciseront l'apport d'épures à la démarche sur ce sujet.

L'Agence d'urbanisme inscrit à son programme partenarial 2025, un appui à l'EPCI pour l'intégration des questions de mobilités dans le cadre de l'établissement du diagnostic de l'élaboration du PLUi et de l'identification des enjeux de développement du territoire.

Objectifs de l'intervention :

- Mise au point d'un portrait du territoire Forez Est en matière de mobilité : identifier les pratiques actuelles, les besoins, les projets portés par l'Epci en matière de mobilité.
- Proposer un espace de réflexion collective sur les intentions, projets à inscrire au PLUi.

Compte-rendu d'exécution :

La mission a été redimensionnée en articulation avec le calendrier d'élaboration du PLUi et les besoins d'accompagnement complémentaires aux travaux engagés avec les prestataires de la communauté de Forez Est.

epures a constitué un portrait de territoire mobilité ayant pour objectif de décrire de manière synthétique les enjeux et les orientations en matière de mobilité pour le territoire de Forez-Est.

Cette synthèse doit permettre d'alimenter la démarche de diagnostic du PLUi de Forez Est en cours d'élaboration, en mettant en évidence les grandes tendances dans les comportements de mobilité, l'organisation de l'offre de transport, les dynamiques urbaines.

Ce portrait de territoire rappelle également les orientations stratégiques déjà adoptées par Forez-Est notamment dans le cadre de son schéma de mobilité.

07/222

POLE ECHANGE MOBILITE ANDREZIEUX BOUTHEON

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Dans le contexte actuel de saturation routière croissante dans le secteur de la Gouyonnière, Saint-Étienne Métropole envisage la création d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM). Cette initiative vise notamment à améliorer l'intermodalité des déplacements, encourager l'usage des transports collectifs pour contribuer à une diminution du trafic routier et de la congestion routière dans ce secteur. Cette démarche s'inscrit dans les réflexions conduites actuellement par SÉM pour l'élaboration de son PDM et s'intègre dans le projet de SERM visant à améliorer la desserte ferroviaire de l'étoile ferroviaire stéphanoise.

L'objectif est d'étudier un repositionnement de la halte ferroviaire d'Andrézieux Bouthéon afin d'améliorer l'intermodalité et d'aboutir à un fonctionnement de type PEM. Les deux emplacements envisagés sont localisés plus à l'Est de la position actuelle de la Gare de Bouthéon (illustrations ci-dessous) - secteur Colonna ou l'aéroport.

De manière similaire à la mission concernant le PEM La Grand Croix, il s'agira d'établir un diagnostic et d'évaluer le dimensionnement, la pertinence et la faisabilité des localisations ciblées. Une analyse multicritère permettra de préconiser un emplacement préférentiel pour des études de programmation.

Compte-rendu d'exécution :

Au 2 semestre epures a mené une analyse du fonctionnement du secteur, des possibilités de relocalisation de la gare de Bouthéon ainsi que de l'implantation d'un P+R, des disponibilités foncières ou encore des orientations du règlement d'urbanisme . Deux sites d'études ont été comparés : Secteur Colonna et aéroport Bouthéon. Les résultats seront présentés aux services de la DTM de Saint-Étienne Métropole en début d'année 2026.

The image features a minimalist design on a white background. Two vertical lines extend from the top and bottom edges. A large, light green circle is positioned on the left, and a smaller, solid orange circle is on the right, overlapping the green one. The text 'transitions environnementales' is centered within the green circle. The word 'transitions' is in a lowercase sans-serif font, while 'environnementales' is in a bold, lowercase sans-serif font.

transitions
**environ-
nementales**

08/091

DEPARTEMENT LOIRE PTGE DEMANDE EAU URBAINE

**Membre(s) Pilote(s) : CONSEIL
DEPARTEMENTAL - LOIRE**

Contexte et Objectifs :

La Commission Locale de l'Eau, lors de sa séance plénière du 9 mars 2022, a officiellement acté la révision du SAGE Loire en Rhône-Alpes, ainsi que dans ce cadre, le lancement d'une étude Habitat, Milieux, Usages et climat (HMUC) et de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ce dernier est un plan d'actions contractuel visant à atteindre, dans la durée, un équilibre entre la satisfaction des usages de l'eau, les besoins des milieux, et en tenant compte du changement climatique.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 a donné lieu à des participations aux instances de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire en Rhône-Alpes. epures a également participé activement aux instances de la phase état des lieux de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC), qui est la première étape avant l'élaboration d'une Projet de Territoire de Gestion des Eaux (PTGE).

08/096

CC FOREZ EST ATELIER ENERGIES RENOUVELABLES AMONT PLUI

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - FOREZ EST**

Contexte et Objectifs :

La Communauté de communes de Forez Est a délibéré le 14 mai 2024 pour prendre la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi.

Dans le cadre de son partenariat, l'Agence d'urbanisme propose un accompagnement de la CCFE tout le long de l'élaboration du PLUI sur l'intégration des objectifs du PCAET

de Forez Est en matière de production d'énergie renouvelable dans le PLUi. Chaque année, suivant l'avancement du dossier, les partenaires préciseront l'apport d'épures à la démarche sur ce sujet.

L'année 2025 étant consacrée au diagnostic /enjeux et à la préparation des orientations du PADD, il est proposé de préciser les objectifs en matière de production énergies renouvelables et examiner les moyens mis à disposition pour les inscrire au document de planification.

Objectifs de l'intervention

- Relire collectivement le PCAET et identifier et valider les objectifs de production que s'est fixé l'epci pour les années à venir.
- Examiner les objectifs de production d'énergies renouvelables du SCot sud Loire,
- Etat des lieux des sites de production actuels et des projets de production d'énergies renouvelables.
- Examiner les possibilités d'inscription dans le PLUi de ces objectifs (PCAET, Scot), conduire un premier débat sur ce sujet afin de dessiner les grandes orientations.

Compte-rendu d'exécution :

La mission a été redimensionné en articulation avec le calendrier d'élaboration du PLUI et les besoins d'accompagnement complémentaires aux travaux engagés avec les prestataires de la communauté de Forez Est.

epures a accompagné Forez Est au Forum ENR départemental du 14 novembre 2025, pour aider à la collecte des échanges aux différentes tables de travail.

08/098

CARTE VULNERABILITES

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire est un enjeu fort pour leur devenir. L'objectif de ces travaux est d'analyser les services du territoire qui pourraient être vulnérables

à ces changements. Ces éléments dits "vulnérables" peuvent être de natures très différentes :

- Sphère économique
- Habitants, équipements et services
- Services portés par les EPIC, les communes et les syndicats de collectivités
- La biodiversité et la sphère économique en lien avec le vivant (tourisme vert, agriculture, sylviculture notamment)

Ces analyses s'appuieront sur des apports quantitatifs liés à la structure du territoire. Cette première approche sera complétée par une approche plus systémique et prospective en lien avec les acteurs du territoire. Cela permettra de mettre en lumière les éléments porteurs de sensibilité au sein des territoires.

Par exemple, l'analyse de la vulnérabilité des formes urbaines, de leurs compositions et des typologies d'habitants sera analysée au regard de la chaleur à venir. Ces premiers éléments seront ensuite mis au regard des projections de température à 2050 et 2100 pour identifier si certains espaces seront plus ou moins sensibles à ces évolutions.

Ces analyses peuvent aussi intégrer les capacités développées par le territoire pour répondre à ces enjeux : comme les réflexions autour de la culture du risque qui permette de limiter la vulnérabilité des acteurs du territoire.

Le volet qualitatif peut être une réflexion portée dans le cadre des GT urbain.

Compte-rendu d'exécution :

Les travaux sur l'atlas des vulnérabilités ont portés en 2025 sur la thématique de la vulnérabilité des populations aux épisodes de canicule.

4 niveaux d'analyse ont été réalisés :

- l'analyse de la sensibilité globale des populations du territoire à la chaleur ; l'objectif est de savoir comment Saint-Etienne Métropole se situe.
- l'identification des secteurs les plus concernée par des facteurs de sensibilité à l'échelle du carroyage de l'INSEE
- le croisement des secteurs les plus sensibles avec les secteurs les plus soumis à des épisodes de chaleur
- des éléments de robustesse du territoire

permettant de diminuer la vulnérabilité des populations. Les travaux seront finalisés début 2026.

08/100

LFA CONTRIBUTION PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION - LOIRE FOREZ**

Contexte et Objectifs :

Le plan climat air énergie territorial ou PCAET (2019-2025) marque l'engagement de Loire Forez agglomération pour réduire son impact sur le changement climatique. La réduction de émissions de gaz à effet de serre et la limitation de notre consommation énergétique sont les enjeux majeurs du programme d'actions, pour un territoire plus sobre et résilient il s'organise autour de 5 axes :

- Diminuer les consommations d'énergie du territoire
- Développer la production locale d'énergies renouvelables et de récupération
- Améliorer la qualité de l'air pour la santé de tous
- Réduire l'impact carbone du territoire en limitant nos émissions de gaz à effet de serre
- Soutenir l'adaptation des habitants et de l'économie aux risques liés au changement climatique en cours

Ce programme d'actions vient conforter la démarche de "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPOS-CV) et celle portant sur l'économie circulaire.

2025 est donc l'année de révision du PCAET avec l'élaboration d'un nouveau programme d'actions.

Compte-rendu d'exécution :

L'année 2025 a donné lieu à la rédaction d'une fiche action sur l'aménagement et l'urbanisme durable qui a été intégrée au projet de PCAET 2025-2031 dont la publication a été faite en décembre 2025.

The image features a minimalist design on a white background. Two vertical lines run from the top to the bottom of the page. A large, light green circle is positioned on the left side, partially overlapping the left vertical line. To its right, a smaller, solid orange circle overlaps the right vertical line. The text 'politiques foncières' is centered within the green circle. The word 'politiques' is in a smaller, lowercase sans-serif font, while 'foncières' is in a larger, bold, lowercase sans-serif font.

politiques
foncières

09/153

EPORA ANALYSE ET ECHANGES SUR PLUI ET PPA

Membre(s) Pilote(s) : EPORA

Contexte et Objectifs :

Epures accompagne techniquement les EPCI membres de l'Agence d'urbanisme dans l'élaboration de leurs PLUi, PLH ou autres études de programmation ou d'aménagement. L'Epura n'est pas Personne Publique Associée à ces procédures et n'est donc pas associée à ces élaborations. Cependant, ces documents ont des objectifs ambitieux en matière de renouvellement urbain ou impactent directement des actions conduites par l'Epura sur ses territoires. Il s'agit de travailler à l'articulation des objectifs fixés en matière de renouvellement urbain dans les PLUi, dans les PLH ou autres études de programmation et les actions de l'Epura sur ses territoires : avoir des échanges les plus en amont possible pour inscrire des éléments réalistes et qui pourront être suivis par une phase plus opérationnelle ou pré-opérationnelle accompagnée par l'Epura.

Compte-rendu d'exécution :

Cette intervention sera réalisée au début 2026 et sera basée sur le projet arrêté de PLUi de LFa à 88 communes et sur le PLUi de SEM en cours de préparation du dossier de projet arrêté.

Sur les secteurs de projet identifiés dans le document d'urbanisme, notamment en matière d'habitat, les échanges permettront de croiser les dispositions prévues au document d'urbanisme et les actions en cours d'Epura, afin de veiller à leur coordination optimale.

09/168

MONTS DU PILAT GISEMENTS FONCIERS WEBSIG

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - MONTS DU PILAT**

Contexte et Objectifs :

En 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mise en place d'un outil "web-SIG habitat" en complément de celui en cours sur l'économie.

En 2025, il s'agira de finaliser la mise au point de cet outil, devant notamment servir à intégrer les informations collectées dans le cadre de l'étude de gisements fonciers réalisée sur les 2 bourgs centre et les 6 bourgs secondaires de l'intercommunalité finalisée en 2024.

Compte-rendu d'exécution :

Au premier trimestre 2025, une base de données habitat a été livrée prenant la forme d'un web-SIG. Elle permet l'archivage et la gestion de diverses données collectées auprès de chacune des communes de l'intercommunalité. Cet outil nécessite une prise en main de la part des techniciens pour être parfaitement opérationnel. Cette deuxième phase n'a pas encore donné lieu à assistance technique de la part de l'Agence d'urbanisme.

09/170

SAINT-JUST ST-RAMBERT PARTICIPATION RETOUR EXPERIENCE

Membre(s) Pilote(s) : EPORA

Contexte et Objectifs :

En 2023 et 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la commune de Saint-Just Saint-Rambert, EPORA, et l'intercommunalité à se doter d'un outil partagé permettant de se saisir des opportunités foncières pour favoriser la réalisation de logement social. Cette mission a également donné lieu à la définition d'une stratégie d'action. Après une année de mise en oeuvre, l'EPORA souhaite un échange avec les partenaires concernés pour une meilleure prise en main de cet outil.

Compte-rendu d'exécution :

En 2025, les partenaires concernés n'ont pas sollicité l'Agence d'Urbanisme epures pour intervenir sur cette mission.

09/171

**SAINT-ETIENNE METROPOLE
OPTIMISATION ZAE
MONTRAMBERT PIGEOT**

**Membre(s) Pilote(s) : METROPOLE -
ST-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Dans un contexte de vieillissement de nombreux espaces économiques, d'évolution des besoins et des attentes des entreprises, mais aussi de rareté du foncier et de réduction de l'artificialisation des sols, il apparaît nécessaire de s'intéresser aux capacités foncières mobilisables dans les zones d'activités, ainsi qu'aux possibilités d'optimisation de ce foncier dans le tissu urbain existant. La Métropole est donc conduite à repenser la programmation et l'aménagement des zones économiques dans une logique de rationalisation foncière. La question de l'optimisation foncière ainsi que de la mutualisation de certains aménagements et/ou des ressources entre entreprises. Le travail sur les règles d'urbanisme (PLUI notamment), sont autant de leviers qui peuvent enclencher cette dynamique. L'objectif de cette mission est de poursuivre la réflexion initiée en 2023 avec notamment, la visite d'une opération extérieure à la Métropole (ZAE Savoie Technolac au Bourget-du-Lac) et proposer des outils opérationnels pouvant être mis en oeuvre dans la ZAE de Montrambert Pigeot à La Ricamarie.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du premier semestre 2025, epures a affiné son diagnostic du secteur après une visite de site en décembre 2024 et une synthèse des besoins des entreprises, élaborant deux scénarios contrastés pour l'aménagement, tant en extension (Montrambert-Pigeot) qu'en renouvellement

urbain (secteur de la Mine), avec un accent sur l'optimisation des stationnements et la réduction des dessertes. Ces propositions ont été discutées lors de trois réunions techniques associant les techniciens des communes du Chambon-Feugerolles, de La Ricamarie et de Saint-Étienne Métropole, tandis que la question des outils a été approfondie à l'automne 2025 grâce à des échanges avec des collectivités voisines. Les travaux ont été synthétisés et présentés en septembre 2025 lors d'un comité de pilotage réunissant maires, adjoints à l'urbanisme et vice-présidents, incluant un retour d'expérience sur les baux à construction. A cette occasion, les élus ont demandé une expertise complémentaire sur l'impact du projet en matière d'imperméabilisation des sols, confiée à un bureau d'études spécialisé, dont les résultats seront intégrés au dossier finalisé par epures au premier trimestre 2026.

09/174

**SAINT-GALMIER GISEMENTS
FONCIERS LOGEMENT SOCIAL**

**Membre(s) Pilote(s) : EPORA, MAIRIE - SAINT-
GALMIER, METROPOLE - SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

Saint-Galmier (5 842 habitants– INSEE 2021) commune de Saint-Etienne Métropole se situe au point de rencontre de la partie occidentale des monts du Lyonnais et de la Plaine du Forez.

La commune présente certaines caractéristiques :

- Un déficit en logement social,
- Un marché de l'immobilier de plus en plus tendu du fait de l'attractivité de la commune et de sa proximité avec le bassin d'emploi stéphanois

La commune est aujourd'hui déficitaire au titre de l'article 55 de la loi SRU. Les objectifs de production de logements sociaux sont donc importants et viennent percoler des enjeux nationaux de sobriété foncière et des enjeux locaux de développement cohérent de la commune.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- Donner des éléments de connaissance sur le marché immobilier
- Interroger le potentiel foncier du tissu urbain de la commune et les conditions de mobilisation du foncier,
- Aider les partenaires à prioriser les préemptions et les acquisitions amiables en fonction de la priorisation des potentiels fonciers.
- Fournir une couche SIG mettant à jour le foncier mobilisable et le caractérisant.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du premier semestre 2025, le travail a consisté à :

- un état des lieux précis du logement social
- un recensement terrain : état du bâti, bâti vacant, vocation des parcelles bâties et non bâties...
- une mise au point des cartographies d'analyse croisant les données collectées sur le terrain avec diverses informations complémentaires issues d'observatoires (propriétés foncières publiques, logements locatifs sociaux, logements conventionnés ANAH, ancienneté du parc de maisons individuelles, document de planification en vigueur...), de manière à identifier les fonciers intéressants pour la réalisation de logements sociaux
- identifier et évaluer, avec l'ensemble des partenaires concernés, les sites pertinents pour la réalisation de logement social
- préciser les actions foncières et/ou réglementaires à mettre en œuvre site par site,
- évaluer le potentiel de rattrapage généré par les actions envisagées.

Ce travail est terminé et a été réalisé en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires associés : les élus et techniciens de la commune de Saint-Galmier, les techniciens du service habitat de Saint-Etienne Métropole, les techniciens d'EPORA, et les techniciens du service habitat de la DDT 42, au cours de 5 réunions d'échange et de validation qui se sont échelonnées de mars à juillet 2025.

09/175

GENILAC GISEMENTS FONCIERS LOGEMENT SOCIAL

**Membre(s) Pilote(s) : EPORA, MAIRIE -
GENILAC, METROPOLE - SAINT-ETIENNE**

Contexte et Objectifs :

La commune de Genilac est concernée par l'article 55 de la loi SRU, l'obligeant à réaliser un minimum de 20% de logements locatifs sociaux.

Les objectifs de productions de logements sociaux sont importants et viennent percoler des enjeux nationaux de sobriété foncière et de développement cohérent de la commune. L'objectif de cette étude est d'assister la collectivité, Saint-Etienne Métropole et l'Epora à se doter d'un outil partagé permettant de saisir les opportunités foncières favorisant la réalisation de logement social.

Le périmètre d'étude correspond au contour des zones urbaines et à urbaniser projetées dans le cadre du PLUi de la Métropole.

Compte-rendu d'exécution :

Au cours du premier semestre 2025, le travail a consisté à :

- un état des lieux précis du logement social
- un recensement terrain : état du bâti, bâti vacant, vocation des parcelles bâties et non bâties...
- une mise au point des cartographies d'analyse croisant les données collectées sur le terrain avec diverses informations complémentaires issues d'observatoires (propriétés foncières publiques, logements locatifs sociaux, logements conventionnés ANAH, ancienneté du parc de maisons individuelles, document de planification en vigueur...), de manière à identifier les fonciers intéressants pour la réalisation de logements sociaux
- identifier et évaluer, avec l'ensemble des partenaires concernés, les sites pertinents pour la réalisation de logement social
- préciser les actions foncières et/ou réglementaires à mettre en œuvre site par site,
- évaluer le potentiel de rattrapage généré par les actions envisagées.

Ce travail est terminé et a été réalisé en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires associés : les élus et techniciens de la commune de Genilac, les techniciens du service habitat de Saint-Etienne Métropole, les techniciens d'EPORA, et les techniciens du service habitat de la DDT 42, au cours de 5 réunions d'échange et de validation qui se sont échelonnées de mars à juillet 2025.

09/176

CC FOREZ EST ATELIER FONCIER AMO PLUI

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - FOREZ EST**

Contexte et Objectifs :

La Communauté de communes de Forez Est a délibéré le 14 mai 2024 pour prendre la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi).

Dans le cadre de son partenariat, l'Agence d'urbanisme propose un accompagnement de la CCFE tout le long de l'élaboration du PLUi sur l'intégration des questions de consommation foncière. Chaque année, suivant l'avancement du dossier, les partenaires préciseront l'apport d'epures à la démarche sur ce sujet.

L'Agence d'urbanisme propose de réaliser tout au long de l'élaboration du PLUi des points réguliers d'analyse de la consommation ENAF à partir des outils d'observation du partenariat : le MOS et l'OSGE (outil national mis à disposition en 2025 mais dont l'observation ne commence qu'en 2019).

L'année 2025 étant consacrée au diagnostic /enjeux et à la préparation des orientations du PADD, il est proposé de faire le point sur l'analyse de la consommation d'ENAF de la période de référence de la loi climat et résilience et la trajectoire ZAN inscrit au Scot Sud Loire, sa déclinaison à CCFE et les leviers à mobiliser dans le PLUi pour l'atteindre.

Objectifs de l'intervention :

- Analyse de la consommation d'ENAF de la période de référence de la loi Climat et résilience
- Présentation et explication des dispositions de la trajectoire ZAN du Scot Sud Loire, et les implications (ou cadrages) à intégrer au projet de PLUi de la CCFE.
- Proposer un espace de réflexion collective sur les leviers d'action, les choix à faire dans le cadre du projet collectif.

Compte-rendu d'exécution :

La mission a été redimensionné en articulation avec le calendrier d'élaboration du PLUi et les besoins d'accompagnement complémentaires aux travaux engagés avec les prestataires de la communauté de Forez Est. epures a présenté l'outils MOS le 3 décembre 2025.

09/177

CC FOREZ EST GISEMENTS FONCIERS ECONOMIQUES

**Membre(s) Pilote(s) : COMMUNAUTE DE
COMMUNES - FOREZ EST**

Contexte et Objectifs :

Dans un contexte national de rationalisation de la consommation foncière et local de raréfaction de l'offre, il est apparu nécessaire à la Communauté de Communes de Forez Est de conduire une étude de qualification des gisements fonciers à vocation économique pour adapter sa politique et optimiser sa stratégie foncière d'accueil et de développement des activités économiques sur son territoire.

L'intervention doit permettre à Forez Est de :

- Disposer d'un observatoire du foncier économique des ZAE,
- Contribuer à l'élaboration du futur PLUi,
- Adapter sa stratégie foncière en matière d'accueil et de développement des entreprises,
- Anticiper la mobilisation des interventions foncières possibles.

Compte-rendu d'exécution :

Selon une approche méthodologique progressive, l'année 2025 a permis de :

- identifier les gisements fonciers à partir d'une méthodologie co-construite. Une présentation sur un secteur test a permis d'affiner et de valider la méthode.

- restituer ce recensement à la Communauté de communes de Forez Est et effectuer une première sélection en fonction de leur connaissance de terrain. Cette phase a nécessité des allers-retours et un travail d'analyse de la part de la Communauté de communes sur chacun des gisements.

- débiter les visites de terrain sur deux communes : Veauche et Feurs et présenter les résultats sur ces secteurs tests afin d'affiner et de valider la méthode de terrain.

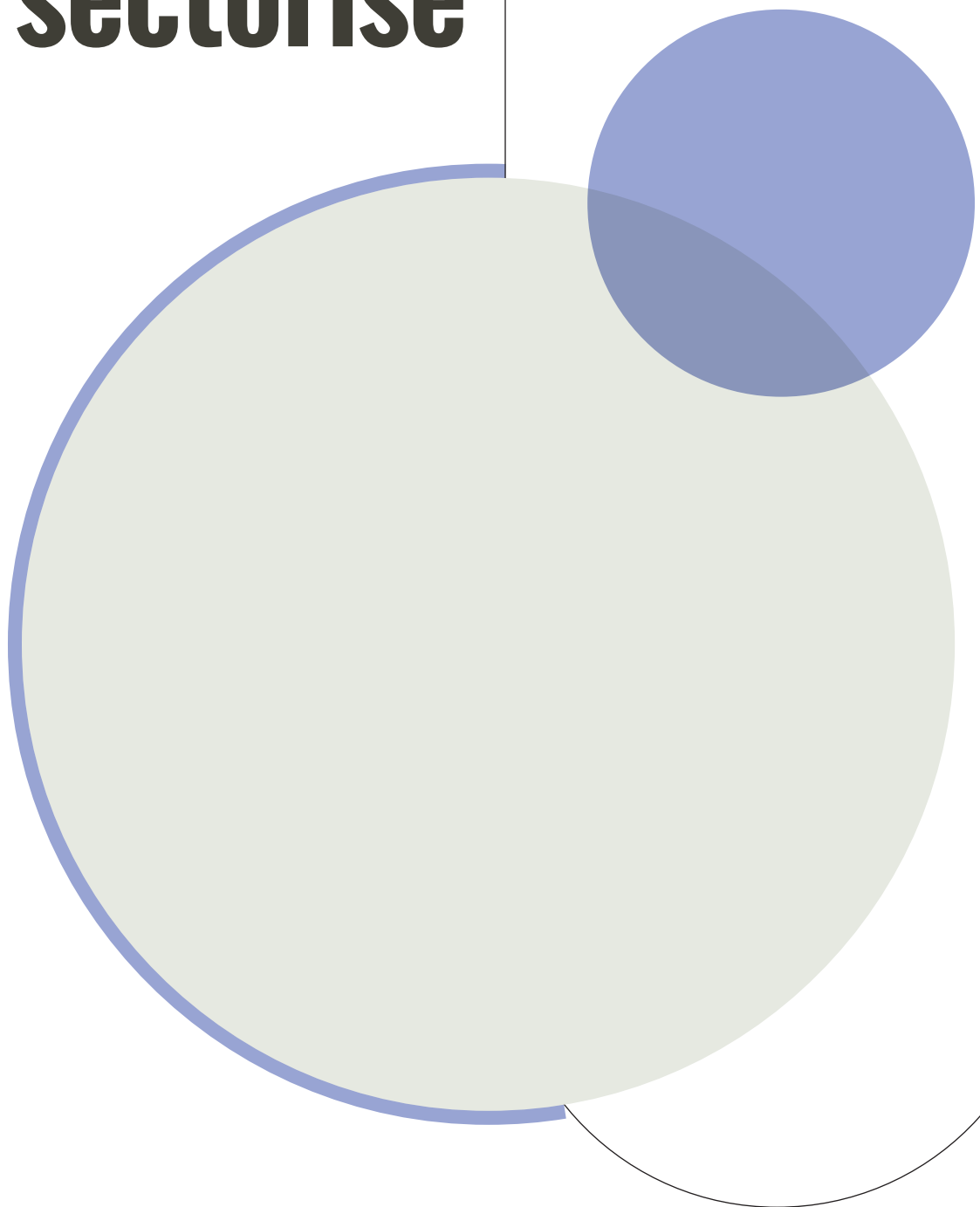
- continuer les visites de terrain sur les autres communes afin de caractériser l'ensemble des gisements retenus après le terrain selon un certain nombre de critères

- qualifier les gisements économiques selon un niveau d'intérêt pour donner suite aux investigations de terrain

- appliquer des déterminants afin de définir les tènements les plus stratégiques. Ce travail a été réalisé pour les communes de Veauche et Feurs afin de tester et valider la méthode.

En 2026, le travail sera déployé sur l'ensemble des gisements restants.

programme
sectorisé



01/223

**ANIMATION SEMINAIRE
LOIRE FOREZ
AGGLOMERATION****Contexte et Objectifs :**

Loire Forez agglomération souhaite avoir un temps de réflexion au sein de l'équipe de direction générale visant à partager des informations de diagnostic sur l'état du territoire en vue de projections à venir. L'EPCI a sollicité l'Agence d'urbanisme pour animer ce séminaire.

Compte-rendu d'exécution :

Epures a animé le séminaire d'échanges le 14 novembre présentant des éléments de perspectives généraux mis en lumière avec les caractéristiques locales avant d'évoquer la question des profils de ménages amenant à la question "pour qui faire l'action publique?"

11/097

MISES EN PAGE**Contexte et Objectifs :**

Une des activités de l'observatoire de l'économie concerne l'analyse des évolutions économiques de la Loire. Il s'agit de mettre en page, pour le compte de l'ensemble des participants, la publication "les évolutions économiques de la Loire".

Compte-rendu d'exécution :

- Mise en page annuelle de l'analyse des évolutions économiques de la Loire réalisée par epures et refacturée auprès des partenaires de l'étude : ELO, CCI, CMA, URSSAF et IUT.

11/099

CONTRIBUTIONS FNAU**Contexte et Objectifs :**

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) sollicite les Agences d'urbanisme pour contribuer à des publications ou des apports sur des études nationales. Plus particulièrement, epures, aux côtés des Agences d'urbanisme de Rennes, Ile de France et Avignon, accompagne la FNAU dans la conduite d'une réflexion sur les "Nouveaux Dess(e)ins du périurbain" visant à rédiger et publier en 2026 un ouvrage de réflexion-action collectif.

Compte-rendu d'exécution :

En 2025 epures a contribué à la démarche nationale FNAU "Les des(s)eins du périurbain", en organisant les 30 et 31 janvier 2025, une exploration territoriale pour repenser les espaces périurbains. Ce premier temps fort, coorganisé, a permis de croiser des regards d'élus, de chercheurs, de techniciens et d'associations sur les enjeux de la mobilité dans les territoires périurbains. Au programme notamment une immersion sur la commune de Veauche : échanges autour de la dépendance automobile, de la cyclabilité, de l'accessibilité scolaire ou encore des mobilités solidaires. Autant de regards portés sur un périurbain ni figé, ni uniforme, mais au contraire laboratoire d'innovations pour les mobilités. Cette journée d'exploration a permis de servir d'espace de réflexions à la démarche par la rencontre et l'expression d'acteurs locaux (M le Maire de Veauche et vice-Président de Forez-Est, M le vice-président aux mobilités de la Métropole, M le Directeur Départemental des Territoires) et universitaires. Cette journée a mobilisé des associations locales : ADTLS, Place aux piétons et Aid'auto42.

publications

« Le mode de financement quasi exclusivement public des agences d'urbanisme impose une mise à disposition des études et réflexions produites dans le cadre du programme partenarial. Cette obligation est d'ailleurs rappelée dans la note technique du 30 avril 2015 qui fixe les règles de fonctionnement et de financement des agences d'urbanisme : « Les études réalisées dans le cadre du programme partenarial d'activités sont la propriété de l'Agence d'urbanisme. Chaque membre peut en avoir communication et en utiliser les résultats, selon les modalités pratiques définies par les instances de l'Agence d'urbanisme. »

Le Conseil d'administration du 17 janvier 2017 a validé le principe de mise à disposition des études finalisées aux partenaires qui en font la demande après validation du document ou au plus tard après l'Assemblée générale qui suit la remise du livrable définitif. »

Power point

Comité technique de l'Observatoire Social des Quartiers

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 20/01/2026, 44 p.

L'Observatoire Social des Quartiers est un outil pour mesurer la réduction des écarts de précarité dans la Métropole qui :

- apporte une expertise à l'échelle de l'ensemble des quartiers du contrat de ville
- alimente les réflexions sur leur évolution et leur évaluation, à partir d'un matériau de connaissances partagées
- anticipe les phénomènes de valorisation/dévalorisation des quartiers et aide à la définition des nouvelles géographies prioritaires

Numéro étude : 05/016

Cote : EPU 25 054

Accès : Diffusable

Plaquette

EPASCOPE : Les chiffres clés

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2026, 8 p.

Le Projet Partenarial d'Aménagement de l'EPA Saint-Etienne doit intégrer les enjeux de l'aménagement urbain durable dans sa stratégie. A terme, la stratégie de suivi et d'évaluation doit prendre la forme d'un observatoire qui permettra à l'EPA de mesurer les effets de son action sur le territoire stéphanois d'une part, et de valoriser son action tant au plan local qu'au plan national

auprès de ses principaux financeurs et partenaires.

Au regard des axes stratégiques de l'EPASE tels que définis dans son contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), la démarche EPA Scope permet de répondre aux quatre grandes déclinaisons du développement urbain durable :

- Le pilier social : la ville accessible, servicielle et inclusive ;
- L'enjeu environnemental : la ville post-carbone, zéro artificialisation des sols et zéro déchet ;
- Le défi économique : la ville innovante, productive et attractive ;
- La gouvernance : la ville participative, collaborative et réflexive.

Le partenariat de l'Agence est directement intéressé par cette démarche au caractère reproductible et fait bénéficier l'EPA de la pertinence de ses observations mutualisées et de ses capacités techniques.

Numéro étude : 06/119

Cote : EPU 25 055

Accès : Diffusable

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Power point

Réunion partenariale : rapports triennaux Loi Climat, méthode(s) de construction des documents de planification

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 16/12/2025, 26 p.

Dans le cadre de la loi Climat, l'Agence d'urbanisme propose d'accompagner l'ensemble de ses partenaires sur ce sujet.

Ce document présente les éléments nécessaires pour les rapports triennaux à l'échelle Sud Loire, et de façon mutualisée pour le compte des EPCI membres du Syndicat Mixte du Scot et des communes dotées de PLU communaux.

Numéro étude : 01/219

Cote : EPU 25 002

Accès : Diffusable

Plaquette

Analyse de l'application du Scot Sud Loire

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2025, 34 p.

Lors de la séance en date du 29 mars 2018, le Syndicat mixte du SCoT Sud Loire a promulgué la mise en révision du SCoT approuvé en décembre 2013. Cette révision vise, notamment, à adapter les orientations du SCoT à son nouveau périmètre mis en place suite aux évolutions de périmètres des intercommunalités membres du SCoT. Le SCoT couvre désormais 199 communes (au lieu de 116.

précédemment) et les communes nouvellement intégrées sont soumises aux principes d'urbanisation limitée. Il convient donc d'adapter le contenu du SCoT à ce nouveau périmètre tout en adaptant le document aux contextes légaux ayant évolué, ainsi qu'aux orientations politiques des exécutifs des intercommunalités membres. Après plusieurs années d'accompagnement de la démarche, En 2024, l'ensemble du dossier a été établi et le SM Scot Sud Loire a arrêté le projet le 16 décembre 2024. L'objectif est ainsi d'accompagner le SM du Scot vers l'approbation en 2025.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 034

Accès : Diffusable

Power point

PPA Vallées en partage : démarche UoFS centre-ville de Rive-de-Gier

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/01/26, 92 p.

Le projet partenarial d'aménagement est un contrat signé entre l'État et les acteurs locaux afin d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics. Le Projet Partenarial d'Aménagement Vallées en partage a été signé en avril 2020 entre l'État, Saint-Etienne Métropole, le pôle métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires. Ce PPA a pour objectif de repenser, réhabiliter et vivre autrement les territoires des vallées dans les 15 prochaines années. Concernant 13 communes et 202 000 habitants, le périmètre du PPA couvre un territoire de vallées marquées par l'histoire industrielle, abritant de nombreuses friches, disposant d'un potentiel de requalification important, et souffrant d'un manque d'attractivité résidentielle. L'adhésion des 13 communes concernées au contrat a été conclue en 2022. L'Agence d'urbanisme accompagne les signataires du contrat depuis son lancement.

Le nom de PPA Vallées en partage a été attribué en 2024.

Pour l'année 2025, l'Agence poursuit son accompagnement sur les volets suivants :

- Suites de l'étude d'approfondissements thématiques "Urbanisme opérationnel favorable à la santé (UOFS)" : réalisation de 2 études UoFS sur le centre de Rive de Gier et sur le quartier Rivière Valbenoîte en accompagnement des projets urbains qui sont lancés par SÉM
- Réalisation d'un atelier santé et urbanisme (choix du site et de la thématique à faire)
- Valorisation des travaux.

Numéro étude : 01/191

Cote : EPU 25 036

Accès : Diffusable

Plaquette

Livret de visite : atelier de visite du PPA GOSE

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/2025, 26 p.

Le Projet Partenarial d'Aménagement Vallées en partage a été signé en avril 2020 entre l'État, Saint-Etienne Métropole, le pôle métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires. Ce PPA a pour objectif de repenser, réhabiliter et vivre autrement les territoires des vallées dans les 15 prochaines années.

Concernant 13 communes et 202 000 habitants, le périmètre du PPA couvre un territoire de vallées marquées par l'histoire industrielle, abritant de nombreuses friches, disposant d'un potentiel de requalification important, et souffrant d'un manque d'attractivité résidentielle. L'adhésion des 13 communes concernées au contrat a été conclue en 2022.

L'Agence d'urbanisme accompagne les signataires du contrat depuis son lancement.

Pour l'année 2025, l'Agence poursuit son accompagnement sur les "Nouvelles façons d'Habiter". Le souhait est de réaliser une visite atelier en présence d'élus dans un territoire hors SÉM dont les opérations en cours soient inspirantes pour notre territoire.

Numéro étude : 01/214

Cote : EPU 25 037

Accès : Diffusable

Power point

PPI Epora : analyse territoriale et enjeux induits

Auteurs : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes

Référence : EPURES - 10/2025, 67 p.

Le territoire d'intervention d'EPORA couvre des réalités urbaines très différentes, organisées autour de trois systèmes urbains très urbanisés et denses (Lyon, Saint-Etienne et Valence), des territoires périurbains où l'urbanisation reste forte mais dont la densité est moins intense, et des territoires ruraux où les espaces urbanisés et la densité restent mesurés.

Numéro étude : 00/251

Cote : EPU 25 043

Accès : Diffusable

Rapport

Réflexions projet de territoire CC Pays d'Urfé

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2025, 66 p.

La Communauté de communes du Pays d'Urfé souhaite conduire une réflexion initiant un projet de territoire. Cette réflexion se veut, d'une part, le support d'une approche collective de leur contribution au SCoT du Roannais que le Pays d'Urfé a intégré depuis 2023. D'autre part, cette démarche sera une première étape pour alimenter la réflexion sur un potentiel PLUi dans lequel certains enjeux collectifs pourraient trouver une solution. La Communauté de communes du Pays d'Urfé sollicite l'inscription de l'accompagnement de cette démarche au programme partenarial 2025 de l'Agence d'urbanisme epures.

Objectif de l'intervention :

- Partager des éléments de diagnostic.
- Identifier les enjeux de développement du territoire.
- Par rapport aux enjeux identifiés, examiner les inscriptions à faire valoir dans le SCoT du Roannais et les avantages/inconvénients d'un PLUi pour y répondre.

Numéro étude : 01/221

Cote : EPU 25 076

Accès : Partenarial

Plaquette

Projet d'Aménagement Stratégique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 53 p.

Lors de la séance en date du 29 mars 2018, le Syndicat mixte du SCoT Sud Loire a promulgué la mise en révision du SCoT approuvé en décembre 2013. Cette révision vise, notamment, à adapter les orientations du SCoT à son nouveau périmètre mis en place à la suite des évolutions de périmètres des intercommunalités membres du SCoT. Le SCoT couvre désormais 199 communes (au lieu de 116 précédemment) et les communes nouvellement intégrées sont soumises aux principes d'urbanisation limitée. Il convient donc d'adapter le contenu du SCoT à ce nouveau périmètre tout en adaptant le document aux contextes légaux ayant évolué, ainsi qu'aux orientations politiques des exécutifs des intercommunalités membres. Après plusieurs années d'accompagnement de la démarche, En 2024, l'ensemble du dossier a été établi et le SM Scot Sud Loire a arrêté le projet le 16 décembre 2024. L'objectif est ainsi d'accompagner le SM du Scot vers l'approbation en 2025.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 090

Accès : Diffusable

Rapport

Annexe 4a : diagnostic

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 215 p.

Le présent document expose les éléments de diagnostic sur le territoire du Scot Sud Loire composée de 198 communes, regroupées en 4 EPCI : Loire Forez agglomération, Saint-Etienne Métropole, la communauté de communes de Forez-Est et la communauté de communes des Monts du Pilat.

Les thèmes traités : Socio-démographie (population, santé), Equipements et armature, Numérique, Habitat et formes urbaines, Mobilités et déplacements, Commerce, Economie (emplois, filières, foncier économique), Agriculture et forêt, Tourisme).

Les « secteurs Scot » sont au nombre de quatre : le secteur central, le secteur Plaine, le secteur Montagne, le secteur Vallées.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 091

Accès : Diffusable

Rapport

Annexe 4C : programme d'actions

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 28 p.

Le SCoT Sud Loire approuvé en 2013 a été un document fondateur de la coopération et de l'harmonisation des politiques publiques des EPCI sur un premier périmètre. La révision du SCoT Sud Loire, enclenchée le 29 mars 2018, portant sur un périmètre élargi réunissant 198 communes, est porteuse d'un modèle de développement renouvelé et adapté, fondé sur les transitions, la sobriété, la complémentarité et la coopération entre les EPCI et une approche plus qualitative que quantitative. Le syndicat mixte du SCoT Sud Loire est l'animateur et le garant de la mise en œuvre de cette démarche.

Le présent programme d'actions répond aux dispositions de l'article L141-19 du Code de l'urbanisme qui précise que « le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre ».

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 093

Accès : Diffusable

Rapport**Annexe 4d : Justifications des choix et indicateurs de suivi**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 88 p.

Le SCoT Sud Loire représente un territoire regroupant 600 000 habitants, 4 EPCI et 198 communes. Il se situe en position charnière entre la métropole lyonnaise et l'Auvergne, et constitue un pôle important dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Des évolutions de périmètre des EPCI et le souhait de la Communauté de communes Forez-Est d'intégrer le SCoT Sud Loire ont entraîné une modification du périmètre du SCoT Sud Loire. Ce dernier, en couvrant 198 communes, est aujourd'hui beaucoup plus étendu que le SCoT de 2013.

La révision du SCoT s'appuie sur des acquis issus du SCoT actuellement en vigueur (sur la moitié du nouveau périmètre du SCoT en révision) et de l'expérience d'élaboration du SCoT Loire Centre (sur une partie des communes du nord-est du périmètre du SCoT en révision).

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 094

Accès : Diffusable

Rapport**Annexe 4^e : Analyse de la consommation foncière et justifications des choix**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 48 p.

La présente annexe est rédigée selon le plan suivant : l'usage des espaces du Sud Loire en 2020, l'Eclairage : le développement urbain sur le temps long, les bilans de l'application du SCoT approuvé en 2013 à propos de la consommation d'ENAF, la consommation d'ENAF au cours des 10 ans précédant la loi dite Climat et Résilience, l'analyse de la consommation d'ENAF au cours des 10 ans précédant le projet de SCoT, la justification des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'ENAF définis dans le DOO.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 095

Accès : Diffusable

Rapport**Annexe 4f : évaluation environnementale**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 258 p.

L'évaluation environnementale d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) s'inscrit dans un cadre réglementaire rigoureux, défini par plusieurs textes nationaux et européens, visant à intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques d'aménagement du territoire. Elle a pour objectif principal de garantir que les décisions en matière d'urbanisme et de développement respectent les principes du développement durable, en préservant les ressources naturelles et en limitant les impacts sur l'environnement.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 096

Accès : Diffusable

Rapport**Annexe 4g : Résumé non technique**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 41 p.

Le présent document est composé de deux parties : la première partie est un résumé des réflexions et des dispositions du SCoT Sud Loire. Elle donne un aperçu simplifié de ce document et n'a pas vocation à être exhaustive par rapport au contenu de celui-ci. La seconde est le résumé non technique de l'évaluation environnementale qui est une obligation légale de ce dispositif.

PUBLICATIONS

Un SCoT est un projet de territoire s'appuyant, d'une part, sur l'intégration des politiques publiques nationales et régionales, et d'autre part, sur un diagnostic et une vision d'ensemble de développement à long terme du territoire concerné.

Le SCoT se compose de trois ensembles de documents : le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), les annexes.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 097

Accès : Diffusable

Rapport

Annexe 4h : chapitre commun inter-Scot

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 28 p.

L'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne (Amelyse) comprend douze Scot. Elle couvre deux Métropoles (Lyon et Saint-Étienne), quatre pôles urbains de plus de 50 000 habitants (Porte de l'Isère, Roanne, Vienne, Villefranche) et un total de 991 communes urbaines, périurbaines et rurales.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 098

Accès : Diffusable

Rapport

Analyse de l'application du Scot Sud Loire

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2025, 34 p.

Le Syndicat Mixte est engagé dans la mise en œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), approuvé le 19 décembre 2013. Conformément à l'article L. 143 - 28 du Code de l'Urbanisme, une analyse des résultats de son application doit être effectuée, six après son approbation. Ainsi, le Scot actuel a déjà fait l'objet d'un premier bilan en 2019.

Le bilan porte sur l'analyse des résultats de l'application du schéma en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, d'implantations commerciales. Ce document synthétise les travaux du bilan 2025. En connaissance de cette évaluation, le Comité Syndical délibère sur le maintien en vigueur du Scot dans sa version actuelle ou sa révision, complète ou partielle.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 099

Accès : Diffusable

Rapport

Scot Roannais : Etat Initial de l'environnement - Chapitre Paysage

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/2025, 15 p.

Le Syndicat mixte a souhaité s'appuyer sur les apports du partenariat de l'Agence d'urbanisme pour accompagner l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Roannais, dans son périmètre étendu à 5 établissements publics de coopération intercommunale et 104 communes. En 2025, cet accompagnement est ciblé sur l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, principal objectif d'avancement annuel de la démarche. Ces travaux s'organisent à travers un appui à la construction des règles de mise en œuvre des choix politiques exprimés pour chacun des volets du

Projet d'Aménagement Stratégique débattu en 2024 : développement économique et agriculture, développement résidentiel, résilience du territoire. L'élaboration de la trajectoire Zéro Artificialisation

Nette du territoire du Roannais à l'horizon 2050 sera également amorcée en 2025, dans une forte transversalité avec les autres volets. Un complément au diagnostic et à l'Etat Initial de l'Environnement sur les aspects forêt-bois, tourisme et paysage sera également réalisé, afin d'améliorer l'articulation entre les différentes pièces du Schéma de Cohérence Territorial.

Numéro étude : 01/211
Cote : EPU 25 145
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Diagnostic SCoT du Roannais : volet Tourisme (Complément à intégrer au chapitre Economie)

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 10/2025, 14 p.

En 2023, plus de 9 millions de nuitées ont été comptabilisées dans la Loire. Profitant d'un contexte national dynamique,

le département de la Loire a vu sa fréquentation touristique gagner en attrait ; notamment vis-à-vis de la fréquentation étrangère (+1,3% de nuitées observées en 2023).

Depuis 2023, les acteurs du tourisme ligérien sont amenés à se mobiliser autour de la nouvelle stratégie 2024-2030 du développement d'un Tourisme Responsable dans la Loire.

Le secteur du SCoT du Roannais, couvert par 2 offices du tourisme, concentre un quart des nuitées touristiques passées dans le département.

Numéro étude : 01/211
Cote : EPU 25 146
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

SCoT du Roannais : Document d'Orientation et d'Objectifs, volet Economie

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 10/2025, 24 p.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) constitue la boîte à outils à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire du SCoT du Roannais, pour mettre en œuvre les choix politiques exprimés au sein du Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.).

Numéro étude : 01/211
Cote : EPU 25 147
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

SCoT du Roannais : Document d'Orientation et d'Objectifs

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 12/2025, 80 p.

Le Document d'ORIENTATION et d'Objectifs (D.O.O.) constitue la boîte à outils à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire du SCoT du Roannais, pour mettre en œuvre les choix politiques exprimés au sein du Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.).

Numéro étude : 01/211
Cote : EPU 25 148
Accès : Confidentiel - interne

PUBLICATIONS

Rapport

SCoT du Roannais : analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 30 p.

Les documents de planification doivent s'attacher à répondre aux besoins du territoire tout en poursuivant l'objectif d'une gestion économe des sols. Ainsi, l'analyse rétrospective de la consommation d'espaces agricoles et naturels (ENAF) doit permettre d'interroger les dynamiques passées du territoire pour préparer ses trajectoires futures et son projet.

Numéro étude : 01/211

Cote : EPU 25 149

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

PLU La Versanne

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 31/01/2024

Le PLU de La Versanne a été approuvé le 27 juin 2013 et a fait l'objet de deux modifications simplifiées approuvées les 23 mars 2016 et 4 juillet 2018.

La commune souhaite procéder à des adaptations du document qui ne remettent pas en cause les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Du fait de délais administratifs incompressibles (évaluation environnementale, examen conjoint, enquête publique), l'approbation du projet est estimée à la fin d'année 2025.

Numéro étude : 02/096

Cote : EPU 25 168

Accès : Diffusable

Rapport

PLUi LFa 84

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 25/11/2025

La construction d'un PLUi est une opportunité pour un territoire comme celui de Loire Forez agglomération. Il permet de répondre aux enjeux sociétaux (sobriété foncière, environnement, transition sociale et politique...) pour lesquels Loire Forez agglomération se mobilise à travers des politiques variées inscrites au plan de mandat : politique de centres bourgs/villes, PLH, PCAET... Loire Forez agglomération dispose d'un PLUi sur une partie de son territoire (45 communes) approuvé en décembre 2022. En parallèle, l'Agglomération a acté le lancement d'un PLUi afin que l'intégralité des communes

(87 communes) de son territoire dispose d'un document d'urbanisme à l'horizon 2027 /2028. Le programme de travail sur l'année 2025 s'inscrit donc dans un calendrier de production contraint avec pour objectif un arrêt du projet de PLUi en novembre 2025.

Numéro étude : 01/157

Cote : EPU 25 169

Accès : Confidentiel - interne

AMÉNAGEMENT URBAIN

Power point

Les modèles économiques des projets d'aménagement contribuant à la réalisation de la trajectoire ZAN 2050

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 21/11/2025, 12 p.

Les Agences d'urbanisme des territoires ligériens, de l'aire métropolitaine lyonnaise, de la région grenobloise et de Clermont Métropole (Urba 4) déploient cette année, avec le soutien de l'Etat en Région,

une réflexion prospective sur les trajectoires d'aménagement à 2050 et leurs conditions de réussite. Quatre ans après la loi Climat, la réception de l'objectif de " Zéro artificialisation nette " reste difficile à appréhender au niveau local. Si la nécessité de limiter l'artificialisation fait de moins en moins l'objet de controverses, le rythme prévu, les moyens alloués, les difficultés techniques et politiques à surmonter figurent toujours parmi les motifs d'incompréhension, de mécontentement et de faible acceptabilité de la loi.

Un dispositif prospectif en quatre séminaires est prévu sur la Région AURA pour traiter ces questionnements entre acteurs de l'aménagement, afin d'envisager des trajectoires 2030-2050 de sobriété foncière. L'objectif est de produire en 2026 des éléments de capitalisation et d'outillage pour les élus dans la perspective de l'arrivée des nouveaux exécutifs.

Numéro étude : 00/254

Cote : EPU 25 003

Accès : Partenarial

Power point

Neyron, refaire quartier autour d'une centralité populaire

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 21/11/2025, 14 p.

Une action globale du projet urbain Neyron Ferdinand : 3 scénarios de densité, un plan guide initial dense, crise Covid et besoin de nature. Un bilan financier initial. Démonstration d'une ville durable et optimiser les fondations. Préserver la ressource en terre végétale.

Numéro étude : 00/254

Cote : EPU 25 004

Accès : Partenarial

Power point

Centres Bourgs COPLER - Eléments de pré-chiffrage sur Cordelle

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 29/04/2026, 18 p.

En 2022, la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône a souhaité accompagner les communes lauréates de son territoire dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain". L'objectif était de construire des plans-guides afin d'approfondir les grandes lignes d'aménagement sur les années à venir. Cet appui de la COPLER à ses communes a été renouvelé en l'élargissant aux 12 autres communes de l'EPCI. Il s'agit de répondre aux besoins de toutes les communes et d'améliorer l'aménagement de l'ensemble des centres bourgs. 4 communes seront accompagnées chaque année jusqu'en 2025.

Cette année est dédiée à l'accompagnement des dernières communes du territoire à se doter de plans guide pour l'aménagement de leurs centres bourgs : Chirassimont, Croizet-sur-Gand, Lay et Vendranges. L'approche envisagée s'inscrit dans une complémentarité avec la continuité des réflexions engagées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et dans une perspective de mise en œuvre des premières intentions esquissées par celui-ci. L'enjeu est également d'inscrire les objectifs d'attractivité des centres bourgs dans les perspectives de sobriété foncière traduites dans la loi Climat et Résilience. Afin de permettre aux communes de Cordelle, Machézal et Saint-Priest-La-Roche, traitées en 2024 au titre de ce dispositif pluri-annuel, de disposer d'éléments d'aide à la décision pour l'opérationnel. La réalisation de pré-chiffrages sur des secteurs privilégiés pour le projet d'aménagement du centre bourg est également prévue.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 009

Accès : Diffusable

Power point

Centres Bourgs CoPLER - Eléments de pré-chiffrage sur Machézal

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 29/04/2026, 13 p.

Afin de disposer d'éléments d'aide à la décision, permettant une mise en œuvre des premières intentions esquissées dans le plan guide réalisé en 2024 sur la commune de Machézal, l'Agence d'urbanisme epures en lien avec B.Ingénierie (sous-traitant d'epures dans le cadre de cette mission), a réalisé un pré-chiffrage des secteurs d'aménagement prioritaires.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 010

Accès : Diffusable

Power point

Centres Bourgs CoPLER - Eléments de pré-chiffrage pour Saint-Priest-La-Roche

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 29/04/2026, 14 p.

Afin de disposer d'éléments d'aide à la décision, permettant une mise en œuvre des premières intentions esquissées dans le plan guide réalisé en 2024 sur la commune de Saint-Priest-La-Roche, l'Agence d'urbanisme epures en lien avec B.Ingénierie (sous-traitant d'epures dans le cadre de cette mission), a réalisé un pré-chiffrage des secteurs d'aménagement prioritaires.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 011

Accès : Diffusable

Power point

PPA GOSE : démarche UoFS, La Rivière - Valbenoîte

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 40 p.

Le projet partenarial d'aménagement est un contrat signé entre l'État et les acteurs locaux afin d'accélérer la réalisation d'opérations d'aménagement complexes et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics. Le Projet Partenarial d'Aménagement Vallées en partage a été signé en avril 2020 entre l'État, Saint-Etienne Métropole, le pôle métropolitain, l'EPORA et la Banque des Territoires. Ce PPA a pour objectif de repenser, réhabiliter et vivre autrement les territoires des vallées dans les 15 prochaines années. Concernant 13 communes et 202 000 habitants, le périmètre du PPA couvre un territoire de vallées marquées par l'histoire industrielle, abritant de nombreuses friches, disposant d'un potentiel de requalification important, et souffrant d'un manque d'attractivité résidentielle. L'adhésion des 13 communes concernées au contrat a été conclue en 2022. L'Agence d'urbanisme accompagne les signataires du contrat depuis son lancement. Le nom de PPA Vallées en partage a été attribué en 2024.

Pour l'année 2025, l'Agence poursuit son accompagnement sur les volets suivants :

- Suites de l'étude d'approfondissements thématiques "Urbanisme opérationnel favorable à la santé (UoFS)" : réalisation de 2 études UoFS sur le centre de Rive de Gier et sur le quartier Rivière Valbenoîte en accompagnement des projets urbains qui sont lancés par SEM
- Réalisation d'un atelier santé et urbanisme (choix du site et de la thématique à faire)
- Valorisation des travaux.

Numéro étude : 01/191

Cote : EPU 25 035

Accès : Diffusable

Power point

Dispositif de veille des quartiers stéphanois : Monthieu

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 42 p.

Initialement conçu pour suivre, par des éléments actualisables, les phénomènes de valorisation/dévalorisation de l'ensemble des quartiers de la ville de Saint-Etienne et ainsi permettre à la ville de tirer les enseignements nécessaires à l'ajustement des politiques publiques, le Dispositif de Veille Sociale des Quartiers Stéphanois (DVQS) a évolué. Les nouveaux objectifs proposés par la ville sont les suivants :

- garder l'approche généraliste sur l'ensemble des quartiers avec un zoom particulier sur les quartiers en contrat de ville,
- suivre dans le temps les indicateurs et analyser leurs évolutions,
- comparer les indicateurs avec d'autres échelles de comparaison (agglomération, départementale, régionale, nationale),
- faire émerger des problématiques et avancer des hypothèses qui pourraient expliquer ces phénomènes,
- confronter ces hypothèses avec l'avis du groupe " experts de l'observation " ,
- partager les résultats avec les partenaires du DVQS, techniciens, direction générale des services et élus de la ville de Saint-Etienne.

Précurseur de l'observation sociale à l'Agence, il a permis par son partenariat de développer un observatoire social pour l'ensemble des quartiers inscrits au contrat de ville de Saint-Etienne Métropole (OSQ). Dans ce cadre, il apporte une analyse fine de la situation sociale des quartiers stéphanois et permet d'ouvrir le débat pour l'évaluation de ceux-ci. Pour l'année 2025, il est programmé la finalisation du portrait social du quartier de Monthieu et la réalisation d'un nouveau portrait social pour le quartier de Grand Clos.

Numéro étude : 05/008

Cote : EPU 25 051

Accès : Diffusable

Power point

L'accès à l'emploi dans les QPV de Rive-de-Gier

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 42 p.

Observer pour mieux agir est l'enjeu pour les partenaires et acteurs du Contrat de ville. Cet observatoire est un outil nécessaire pour réaliser les bilans du contrat de ville et mesurer les objectifs de réduction des écarts de précarité sur l'agglomération. S'appuyant sur l'expérience technique du Dispositif de Veille des Quartiers Stéphanois (DVQS) mis en place à l'échelle de la Métropole, il apporte une expertise à l'échelle de l'ensemble des quartiers du contrat de ville. Il alimente les réflexions sur l'évaluation de ceux-ci et il apporte une assistance à la définition des nouvelles géographies prioritaires (Contrat Urbain de Cohésion Sociale, Contrat de ville 2015, Quartiers 2030). La centaine d'indicateurs de contexte recueillis, analysés et partagés chaque année, vient appuyer les bilans-suivis des actions du contrat de ville et éclairer les choix d'ajustement des interventions annuelles du contrat de ville.

Numéro étude : 05/016

Cote : EPU 25 053

Accès : Diffusable

Power point

Etude urbaine stratégique L'Horme

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/2025, 38 p.

La commune de L'Horme se situe dans la vallée du Gier, entre Saint-Chamond et La Grand-Croix, à 15 km de Saint-Etienne. Elle fait partie de Saint-Etienne Métropole depuis décembre 2000.

Numéro étude : 03/288

Cote : EPU 25 083

Accès : Partenarial

Power point

Etude urbaine stratégique Coutouvre

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/2025, 32 p.

La commune a entamé depuis quelques années une politique d'acquisition foncière dans son centre-bourg.

La présente étude a pour objectif de l'accompagner pour bénéficier d'une vision globale dans son cœur de bourg.

Numéro étude : 03/288

Cote : EPU 25 084

Accès : Partenarial

Power point

Etudes urbaines l'Horme - Plan guide du quartier Berthelot-Libération

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 40 p.

En décembre 2024, la commune de L'Horme a répondu à l'appel à expérimentation lancé par l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens.

L'accompagnement réalisé s'est voulu transversal, ciblé et participatif.

La participation des habitants mais aussi des élus a été une caractéristique prépondérante de cette étape qui a permis de constituer des profils de ménages « habitant » ou « usager » de la commune.

À la suite de cette première étape, plusieurs scénarii d'aménagement ont été construits et travaillés avec les élus pour déterminer le scénario préférentiel d'aménagement.

Numéro étude : 03/288

Cote : EPU 25 085

Accès : Partenarial

Power point

Etudes urbaines - Coutouvre

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 30 p.

En décembre 2024, la commune de Coutouvre a répondu à l'appel à expérimentation lancé par l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens.

L'accompagnement réalisé s'est voulu transversal, ciblé et participatif.

La participation des habitants mais aussi des élus a été une caractéristique prépondérante de cette étape qui a permis de constituer des profils de ménages « habitant » ou « usager » de la commune.

Suite à cette première étape, plusieurs scénarii d'aménagement ont été construits et travaillés avec les élus pour déterminer le scénario préférentiel d'aménagement.

Numéro étude : 03/288

Cote : EPU 25 086

Accès : Partenarial

Power point

Centres bourgs CoPLER, Croizet-sur-Gand : Atelier 2 - Scénario préférentiel

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/06/2025, 23 p.

En 2022, la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône a souhaité accompagner les communes lauréates de son territoire dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain". L'objectif était de construire des plans-guides afin d'approfondir les grandes lignes d'aménagement sur les années à venir. Cet appui de la COPLER à ses communes a été renouvelé en l'élargissant aux 12 autres communes de l'EPCI. Il s'agit de répondre aux besoins de toutes les communes et d'améliorer l'aménagement de l'ensemble des centres bourgs. 4 communes seront accompagnées chaque année jusqu'en 2025.

Cette année est dédiée à l'accompagnement des dernières communes du territoire à se doter de plans guide pour l'aménagement de leurs centres bourgs : Chirassimont, Croizet-sur-Gand, Lay et Vendranges. L'approche envisagée s'inscrit dans une complémentarité avec la continuité des réflexions engagées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, et dans une perspective de mise en oeuvre des premières intentions esquissées par celui-ci. L'enjeu est également d'inscrire les objectifs d'attractivité des centres bourgs dans les perspectives de sobriété foncière traduites dans la loi Climat et Résilience. Afin de permettre aux communes de Cordelle, Machézal et Saint-Priest-La-Roche, traitées en 2024 au titre de ce dispositif pluri-annuel, de disposer d'éléments d'aide à la décision pour l'opérationnel. La réalisation de pré-chiffrages sur des secteurs privilégiés pour le projet d'aménagement du centre bourg est également prévue.

Numéro étude : 03/284
Cote : EPU 25 150
Accès : Confidentiel - interne

Power point

Centres bourgs CoPLER : Vendranges, Atelier 2 - Scénario préférentiel

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 05/06/2025, 22 p.

Les thèmes abordés dans cette étude sont :

- l'état des lieux et synthèse des enjeux pour le centre-bourg.
- la présentation des scénarios
- l'Atelier de construction du scénario préférentiel

Numéro étude : 03/284
Cote : EPU 25 151
Accès : Confidentiel - interne

Power point

Centres bourgs CoPLER Chirassimont : Atelier 2 – Scénario préférentiel

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 20/06/2025, 21 p.

Les thèmes abordés dans cette étude sont :

- Etat des lieux et synthèse des enjeux pour le centre-bourg
- Présentation des scénarios
- Atelier de construction du scénario préférentiel

Numéro étude : 03/284
Cote : EPU 25 152
Accès : Confidentiel - interne

Power point

Centres bourgs CoPLER Lay : Atelier 2 – Scénario préférentiel

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 20/06/2025, 23 p.

Les thèmes abordés dans cette étude sont :

- Etat des lieux et synthèse des enjeux pour le centre-bourg
- Présentation des scénarios
- Atelier de construction du scénario préférentiel

Numéro étude : 03/284
Cote : EPU 25 153
Accès : Confidentiel - interne

PUBLICATIONS

Power point

Centres bourgs CoPLER Croizet-sur-Gand : Atelier 1 - Définition des enjeux

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/04/2025, 16 p.

Les thèmes abordés dans cette étude sont : la Démographie, le Développement urbain, l'Habitat, la Vacance, le Commerce, Services et Equipements, les OAP, les Enjeux (projets et démarches).

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 154

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Centres bourgs CoPLER Vendranges : Atelier 1 - Définition des enjeux

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/04/2025, 16 p.

Les thèmes abordés dans cette étude : la Démographie, le Développement urbain, l'Habitat, la Vacance, le Commerce, les Services, les Equipements, les OAP, les enjeux, projets et démarches.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 155

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Centres bourgs CoPLER Chirassimont : Atelier 1 - définition des enjeux

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 18/04/2025, 16 p.

Les thèmes abordés dans cette étude : Démographie, Développement urbain, Habitat, Vacance, Commerce, Equipement, Service, OAP.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 156

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Centres bourgs CoPLER Lay : Atelier 1 - définition des enjeux

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 18/04/2025, 16 p.

Les thèmes abordés dans cette étude : Démographie, Développement urbain, Habitat, Vacance, Commerce, Services, Equipements, OAP.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 157

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Etude centres-bourgs CoPLER, synthèse de l'atelier « Enjeux » - Chirassimont

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 20 p.

En 2021 et 2024, l'Agence d'urbanisme a accompagné la CoPLER et les communes lauréates du programme Petites Villes de Demain de Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Just-la-Pendue, Régnny et Neulise dans la construction de programmes d'actions.

En 2023, la CoPLER a souhaité renouveler cet appui de l'Agence en l'élargissant aux 12 communes hors PVD, afin de répondre aux besoins de toutes les communes et de valoriser l'ensemble des centres bourgs. Cette année, les communes concernées sont Chirassimont, Croizet-sur-Gand, Lay et Vendranges.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 158

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Étude centres-bourgs CoPLER - Synthèse de l'atelier « Enjeux » : Croizet-sur-Gand

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 20 p.

En 2021 et 2022, l'Agence d'urbanisme a accompagné la CoPLER et les communes lauréates du programme Petites Villes de Demain de Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Just-la-Pendue, Régny et Neulise dans la construction de programmes d'actions.

En 2023, la CoPLER a souhaité renouveler cet appui de l'Agence en l'élargissant aux 12 communes hors PVD, afin de répondre aux besoins de toutes les communes et de valoriser l'ensemble des centres bourgs.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 159

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Étude centres-bourgs CoPLER - Synthèse de l'atelier « Enjeux » : Lay

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 20 p.

En 2021 et 2022, l'Agence d'urbanisme a accompagné la CoPLER et les communes lauréates du programme Petites Villes de Demain de Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Just-la-Pendue, Régny et Neulise dans la construction de programmes d'actions.

En 2023, la CoPLER a souhaité renouveler cet appui de l'Agence en l'élargissant aux 12 communes hors PVD, afin de répondre aux besoins de toutes les communes et de valoriser l'ensemble des centres bourgs.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 160

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Étude centres-bourgs CoPLER - Synthèse de l'atelier « Enjeux » : Vendranges

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 20 p.

En 2021 et 2022, l'Agence d'urbanisme a accompagné la CoPLER et les communes lauréates du programme Petites Villes de Demain de Saint-Symphorien-de-Lay, Saint-Just-la-Pendue, Régny et Neulise dans la construction de programmes d'actions.

En 2023, la CoPLER a souhaité renouveler cet appui de l'Agence en l'élargissant aux 12 communes hors PVD, afin de répondre aux besoins de toutes les communes et de valoriser l'ensemble des centres bourgs.

Numéro étude : 03/284

Cote : EPU 25 161

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Projet Urbain Stéphanois : groupe Technique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 18/09/2025, 90 p.

Cette mission a pour objet l'organisation de scènes d'échanges entre les partenaires du projet urbain de Saint Etienne et de ses alentours. Il s'agit d'organiser, en premier lieu, des réunions de nature technique avant de pouvoir organiser des échanges avec les élus.

Pour 2025, plusieurs groupes de travail thématiques sont envisagés. (Projet urbain global, Habitat, Environnement, Mobilités...)

PUBLICATIONS

Objectifs : Co construire le projet urbain stéphanois. Animation partenariale. Mise à jour des contenus. Impulser une dynamique nouvelle.

Lien entre planification et vision opérationnelle.

Numéro étude : 03/264

Cote : EPU 25 164

Accès : Diffusable

Power point

Projet Urbain Stéphanois thématique Habitat (Groupe Technique)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 20/11/2025, 95 p.

Cette mission a pour objet l'organisation de scènes d'échanges entre les partenaires du projet urbain de Saint Etienne et de ses alentours. Il s'agit d'organiser, en premier lieu, des réunions de nature technique avant de pouvoir organiser des échanges avec les élus. Pour 2025, plusieurs groupes de travail thématiques sont envisagés. (Projet urbain global, Habitat, Environnement, Mobilités...)

Objectifs : Co construire le projet urbain stéphanois. Animation partenariale. Mise à jour des contenus. Impulser une dynamique nouvelle. Lien entre planification et vision opérationnelle.

Numéro étude : 03/264

Cote : EPU 25 165

Accès : Diffusable

Power point

Villars Etudes urbaine du centre-ville, place Gambetta et connexions aux quartiers proches (Copil final)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/11/2025, 58 p.

La commune de Villars poursuit la conduite de son projet urbain communal. Des avancées opérationnelles vont avoir lieu très prochainement sur le secteur Beaunier, nouveau quartier habité aux portes du centre-ville. L'objectif de l'étude est d'accompagner la commune dans l'élaboration d'une étude sur la connexion du centre-ville (place Gambetta) avec le nouveau quartier (Beaunier). Cette étude se déroulera sur 2 ans. Les grands axes de l'étude : Une volonté de la commune de lancer une réflexion interne au conseil municipal, en amont du prochain plan de mandat et en cohérence avec le PLUi en cours. Un focus sur l'articulation entre l'hyper-centre (Place Gambetta + ex Jamont) et le futur quartier Beaunier, avec des approches fines sur l'espace public, l'habitat et le commerce en centre-ville. L'ambition du rendu est une esquisse de projet, intégrant notamment l'ensemble des études circulation réalisées. Le rendu final de l'étude sera présenté à l'automne lors d'un comité de pilotage.

Numéro étude : 03/279

Cote : EPU 25 166

Accès : Diffusable

Power point

Villars : Etudes urbaine du centre-ville, place Gambetta et connexions aux quartiers proches (étude complète)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/2025, 128 p.

La commune de Villars poursuit la conduite de son projet urbain communal. Des avancées opérationnelles vont avoir lieu très prochainement sur le secteur Beaunier, nouveau quartier habité aux portes du centre-ville. L'objectif de l'étude est d'accompagner la commune dans l'élaboration d'une étude sur la connexion du centre-ville (place Gambetta) avec le nouveau quartier (Beaunier). Cette étude se déroulera sur 2 ans.

Les grands axes de l'étude : Une volonté de la commune de lancer une réflexion interne au conseil municipal, en amont du prochain plan de mandat et en cohérence avec le PLUi en cours. Un focus sur l'articulation entre l'hyper-centre (Place Gambetta + ex Jamont) et le futur quartier Beaunier, avec des approches fines sur l'espace public, l'habitat et le commerce en centre-ville.

L'ambition du rendu est une esquisse de projet, intégrant notamment l'ensemble des études circulation réalisées. Le rendu final de l'étude sera présenté à l'automne lors d'un comité de pilotage.

Numéro étude : 03/279

Cote : EPU 25 167

Accès : Diffusable

ARCHITECTURE - PATRIMOINE

Power point

Base de données Patrimoine : compléments sur la ville de Saint-Etienne

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 19/11/2025, 41 p.

En 2009, une base de données "patrimoine" a été initiée par un doctorant pour intégrer des éléments relatifs au patrimoine industriel sur Saint-Etienne Métropole qui comptait alors 43 communes. Chaque année depuis 2019, cette base est étayée et complétée en lien avec les partenaires concernés, à l'occasion de la mise en oeuvre du PLUi sur Saint-Etienne Métropole et du passage de Ville d'Art et d'Histoire en Pays d'Art et d'Histoire.

Cette base comporte aujourd'hui plus de 7 600 objets variés et exhaustifs sur la période avant 1945. En 2025, l'objet de la mission est d'intégrer des compléments sur quelques quartiers de la ville de Saint-Etienne non encore traités à ce jour, et d'améliorer son aspect pour en faciliter la consultation, en vue de la mettre en ligne sur le site internet de l'Agence d'urbanisme.

Numéro étude : 01/187

Cote : EPU 25 008

Accès : Diffusable

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Power point

Séminaire direction générale Loire Forez agglomération

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 14/11/2025, 39 p.

Loire Forez agglomération souhaite avoir un temps de réflexion au sein de l'équipe de direction générale visant à partager des informations de diagnostic sur l'état du territoire en vue de projections à venir. L'EPCI a sollicité l'Agence d'urbanisme pour animer ce séminaire.

Numéro étude : 01/223

Cote : EPU 25 042

Accès : Diffusable

ECONOMIE

Plaquette

Cartes Parcours – Centre-Ville - Prospective Eco

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 3 p.

Il s'agit de revaloriser l'image de la centralité.

Numéro étude : 00/254

Cote : EPU 25 007

Accès : Partenarial

Power point

ZAE Montrambert-Pigeot

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 54 p.

Dans un contexte de vieillissement de nombreux espaces économiques, d'évolution des besoins et des attentes des entreprises, mais aussi de rareté du foncier et de réduction de l'artificialisation des sols, il apparaît nécessaire de s'intéresser aux capacités foncières mobilisables dans les zones d'activités, ainsi qu'aux possibilités d'optimisation de ce foncier dans le tissu urbain existant. La Métropole est donc conduite à repenser la programmation et l'aménagement des zones économiques dans une logique de rationalisation foncière. La question de l'optimisation foncière ainsi que de la mutualisation de certains aménagements et/ou des ressources entre entreprises. Le travail sur les règles d'urbanisme (PLUI notamment), sont autant de leviers qui peuvent enclencher cette dynamique. L'objectif de cette mission est de poursuivre la réflexion initiée en 2023 avec notamment, la visite d'une opération extérieure à la Métropole (ZAE Savoie Technolac au Bourget-du-Lac) et proposer des outils opérationnels pouvant être mis en œuvre dans la ZAE de Montrambert Pigeot à La Ricamarie.

Numéro étude : 09/171

Cote : EPU 25 020

Accès : Diffusable

Plaquette

SÉM : aménités ZAE

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 2024/2025, 47 p.

L'observation de la vie et des dynamiques économiques sur le territoire métropolitain est essentielle afin de répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés et d'aider à la prise de décision politique. L'étude sur les services et aménités des espaces d'activités métropolitains s'inscrit dans cette observation. La mission est la continuité d'une étude réalisée en 2023 qu'elle devra approfondir.

L'objectif est d'apporter :

- une meilleure connaissance de la distribution, de l'implantation et de la variété des services et aménités à destination des salariés des ZAE de la Métropole afin d'identifier, pour les ZAE les plus stratégiques, celles qui sont plus ou moins dotées,
- des pistes de réflexions sur la promotion de son territoire et sur les préconisations d'aménagements futurs dans le PLUi en élaboration notamment.

Numéro étude : 06/125

Cote : EPU 25 044

Accès : Diffusable

Plaquette

Vers un « rééquilibrage » tertiaire ? Opportunités et stratégies possibles, entre équilibres territoriaux et réalités du marché

Auteurs : Réseau des agences d'urbanisme de Rhône-Alpes

Référence : EPURES - 04/2025, 28 p.

Plusieurs évolutions sociétales perceptibles depuis quelques années requestionnent les volumes, les formes et les lieux tertiaires (essor du télétravail et des " bureaux flexibles ", développement de nouveaux lieux, croissance de l'entrepreneuriat). Par ailleurs, les réalités de marché doivent aussi être prises en compte avec une localisation de l'activité tertiaire très sensible à la desserte en transports en commun, à la proximité des services et des aménités urbaines ainsi qu'aux centres métropolitains.

Dans ce cadre, les élus de l'inter-Scot souhaiteraient avoir davantage de connaissance sur le desserrement tertiaire afin d'appuyer leurs objectifs politiques (mieux réguler les déplacements domicile-travail, trouver un meilleur équilibre emplois/actifs – résidence/travail, reconquérir les espaces centraux en manque d'attractivité, revitaliser les ensembles tertiaires obsolètes, adapter

l'offre aux besoins de chaque territoire). Après avoir exploré le sujet en 2024, les Agences d'urbanisme de Lyon et des territoires ligériens clôtureront leur travail par une publication et l'organisation d'un séminaire.

Numéro étude : 00/253

Cote : EPU 25 105

Accès : Diffusable

Plaquette

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023, Centre 2

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier proche de l'Hyper-centre, Centre 2 accueille de l'ordre de 1 800 postes salariés en 2023, dont 61 % qui relèvent des activités de services et 38 % du commerce. En plus d'afficher une très forte croissance des effectifs (+ 27 % entre 2021 et 2023 ; - 1 % à Saint-Etienne), ce quartier présente une hyperspécialisation dans le commerce par rapport à la ville de Saint-Etienne ainsi que d'autres spécificités dans les activités récréatives, l'action sociale et hébergement médico-social et dans la finance-assurance.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 106

Accès : Diffusable

Power point

Filières stratégiques, enseignement supérieur et parcours des étudiants - GT OVES

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/05/2026, 26 p.

Saint-Etienne Métropole a pour ambition d'atteindre 40 000 étudiants en 2035. Or, deux constats ont été faits : l'offre de formation ne répond pas à tous les besoins des jeunes du territoire, la tension sur le marché local du travail pour certains métiers requière une formation supérieure non présente dans l'offre actuelle. Une première ébauche de l'adéquation " projet d'embauche/offre de formation " a été réalisée en 2023 avec la participation d'ELO révélant des besoins non couverts. En 2024, epures en partenariat avec ELO a démarré un calibrage des besoins dans le but d'identifier des filières à développer à Saint-Etienne. Ce travail partenarial a consisté à repérer les besoins de formation d'enseignement supérieur non couverts (à partir des besoins de recrutement des entreprises, des filières d'excellence et des besoins directement exprimés par les jeunes) et à identifier à l'échelle régionale l'offre de formation répondant à ces besoins. Début 2025, epures et ELO présenteront le calibrage de l'offre issu du croisement de toutes les données traitées. Selon les résultats, deux scénarios sont envisagés pour le travail à conduire : la production d'argumentaires dédiés autour de filières et formations dédiées OU l'identification des formations manquantes ou des formations à adapter.

Numéro étude : 06/113

Cote : EPU 25 107

Accès : Diffusable

Plaquette

Les évolutions économiques dans la Loire

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/2025, 28 p.

La Loire a connu une année 2024 négative en termes d'emplois avec une baisse des effectifs salariés privés.

Sur le plan de l'activité, le montant des importations a augmenté alors que le montant des exportations a diminué.

L'année 2025 est stable en termes d'emploi : une légère hausse de l'emploi, Globalement, les perspectives pour la fin d'année 2025 et l'année 2026 sont moroses avec une nouvelle hausse du chômage attendue et une stabilité de l'activité économique.

Numéro étude : 06/011

Cote : EPU 25 109

Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'Economie : climat des affaires des entreprises ligériennes n° 1

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/2025, 16 p.

Les tendances au 2e semestre 2024 : des suppressions d'emplois nombreuses dans le commerce et l'industrie, les investissements des entreprises ligériennes en baisse, une poursuite des embauches attendue dans les prochains mois et des intentions qui progressent principalement dans les services non marchands et dans les contrats courts.

Numéro étude : 06/011

Cote : EPU 25 110

Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'Economie : conjoncture économique dans la Loire

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/2025, 10 p.

Les tendances au 2e semestre 2024 :

Une légère baisse des effectifs salariés privés expliquée par la zone d'emploi de Roanne.

La croissance du salaire moyen par personne se poursuit dans tous les territoires ligériens.

Une nette augmentation du nombre de demandeurs d'emploi principalement marquée dans les zones d'emploi de Saint-Étienne et de la Plaine du Forez.

Numéro étude : 06/011

Cote : EPU 25 111

Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'Economie : conjoncture économique dans la Loire n° 2

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Les tendances au 1^{er} semestre 2025 :

Le retour à la hausse des effectifs salariés privés expliqué par les zones d'emploi de Roanne et de la Plaine du Forez.

La croissance du salaire moyen par personne se poursuit dans tous les territoires ligériens,

Une nette diminution du nombre de demandeurs d'emploi principalement marquée dans les zones d'emploi de Saint-Etienne et de la Plaine du Forez.

Numéro étude : 06/011

Cote : EPU 25 112

Accès : Diffusable

Rapport

Observatoire de l'Economie : tableau de bord trimestriel de l'économie n° 33

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 02/2025, 12 p.

Les tendances dans la Loire au 3^e trimestre 2024 :

- Une légère dégradation de la santé financière des entreprises.
- La croissance modérée du salaire moyen par personne se poursuit.
- Une stabilisation des effectifs salariés privés dans tous les secteurs d'activité.
- Un taux de chômage qui augmente légèrement.
- Des investissements industriels... et des redressements judiciaires.

Numéro étude : 06/011

Cote : EPU 25 113

Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'Economie : demain, travailler avec IA-tention ?

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 20 p.

L'IA, en croissance galopante depuis quelques années, s'affirme comme un vecteur de développement économique important, un vecteur qui ne sera pas sans impact sur les emplois. Certains métiers commencent à disparaître, de nouveaux voient le jour, et de nombreux emplois seront amenés à s'adapter en faisant évoluer leurs compétences.

Numéro étude : 06/011

Cote : EPU 25 114

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 - Châteaureux

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier proche de l'Hypercentre, Châteaureux accueille de l'ordre de 5 010 postes salariés en 2023, dont 93 % qui relèvent des activités tertiaires et 7 % de l'industrie-construction. Ce sont le commerce et l'administration publique qui constituent les secteurs principaux de ce quartier, le conseil aux entreprises étant de moins en moins représenté. Si le quartier voit ses effectifs augmenter de 1 % entre 2021 et 2023 (- 1 % à Saint-Etienne), il conviendra de surveiller de près les mutations à venir compte tenu de l'actualité économique.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 115

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Manufacture Plaine Achille - Coeur de ZAC

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier à vocation économique, le Coeur de la ZAC de Manufacture Plaine Achille accueille de l'ordre de 1 350 postes salariés en 2023, dont 61 % qui relèvent des activités de services, 22 % d'activités industrielles, 10 % du commerce et 7 % de la construction. En plus d'afficher une croissance des effectifs

(+ 5 % entre 2021 et 2023 ; - 1 % à Saint-Etienne), ce quartier présente des spécificités économiques très fortes par rapport à la ville de Saint-Etienne dans le conseil aux entreprises, les activités créatives, l'éducation, l'hébergement-restauration et le commerce.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 116

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Entrée Nord-Est

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 11 p.

Quartier à vocation économique, l'Entrée Nord-Est de Saint-Etienne accueille de l'ordre de 4 600 postes salariés en 2023, dont 47 % qui relèvent des services, 19 % de l'industrie, 20 % du commerce et 14 % de la construction. Ce quartier qui présente de réelles spécificités économiques dans l'industrie, le commerce, les services et la construction, fait preuve d'un très grand dynamisme. Ses effectifs ont progressé de 4 % entre 2021 et 2023 (- 1 % à Saint-Etienne). Cette croissance s'explique à la fois par une tertiarisation marquée avec une percée des services aux entreprises (services administratifs, activités de conseil) et du commerce. La résilience des activités industrielles est également à noter.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 117

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Entrée Ouest

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier à vocation économique, l'Entrée Ouest de Saint-Etienne accueille de l'ordre de 3 000 postes salariés en 2023, dont 39 % qui relèvent de l'industrie, 31 % des services, 18 % de la construction et 12 % du commerce. Ce quartier, bien qu'à dominante industrielle, parvient à maintenir ses emplois et même à les faire progresser, preuve d'une industrie robuste. Il présente de réelles spécificités économiques par rapport à la ville de Saint-Etienne à l'image du textile-habillement, de la métallurgie ou de la construction, bien que la dynamique d'emplois y soit légèrement moins forte.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 118

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Entrée Sud

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier à vocation résidentielle et économique, l'Entrée Sud de Saint-Etienne accueille de l'ordre de 1 100 postes salariés en 2023, dont 72 % qui relèvent des services, 13 % de l'industrie, 9 % du commerce et 6 % de la construction. Ses effectifs salariés privés ont augmenté de 1 % entre 2021 et 2023 (- 1 % à Saint-Etienne). Il présente des spécificités économiques très fortes par rapport à la ville de Saint-Etienne dans l'action sociale, l'éducation, la métallurgie-mécanique, etc.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 119

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Fauriel

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier proche de l'Hyper-centre, Fauriel accueille de l'ordre de 1 540 postes salariés en 2023, dont 90 % qui relèvent des activités de services. Ses effectifs diminuent de 1 % entre 2021 et 2023, comme à l'échelle de Saint-Etienne. Il présente une hyper-spécialisation dans la finance et l'assurance, les services administratifs et de soutien ainsi que l'action sociale par rapport à la ville de Saint-Etienne.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 120

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Hypercentre

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 11 p.

Quartier central de la ville de Saint-Etienne, l'Hypercentre accueille près de 4 520 postes salariés privés en 2023, dont 71 % qui relèvent des activités de services, 24 % du commerce, 4 % de l'industrie et 1 % de la construction. L'Hypercentre voit ses effectifs croître de 5 % entre 2021 et 2023 dans un contexte de légère baisse à l'échelle de la ville (- 1 %). De plus, il conserve de fortes spécificités économiques par rapport à la ville de Saint-Etienne : l'administration publique, l'hébergement-restauration, le commerce, les activités de conseil ainsi que la finance-banque. L'Hypercentre répertorie également 2 960 emplois publics et 1 460 indépendants sans salarié.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 121

Accès : Diffusable

Rapport**Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Jacquard**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier proche de l'Hyper-centre, Jacquard accueille de l'ordre de 670 postes salariés en 2023, dont 66 % qui relèvent des activités de services, 27 % du commerce et 7 % de l'industrie/construction. L'administration publique, premier employeur du quartier, est très nettement spécifique par rapport à la ville de Saint-Etienne. Le commerce et l'hébergement-restauration y sont aussi bien représentés. Le quartier voit ses effectifs se progresser entre 2021 et 2023

(+ 15 %) contre une baisse à Saint-Etienne (-1%).

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 122

Accès : Diffusable

Rapport**Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Manufacture Plaine Achille - Nord de ZAC**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier à vocation économique, le Nord de la ZAC de Manufacture Plaine Achille accueille de l'ordre de 2 200 postes salariés en 2023, dont 68 % qui relèvent de services, 16 % de l'industrie, 14 % du commerce et 2 % de la construction. En croissance de 72 % entre 2021 et 2023 (- 1 % à Saint-Etienne) en grande partie expliquée par les services administratifs et de soutien, ce quartier présente des spécificités économiques marquées par rapport à la ville de Saint-Etienne dans les services aux entreprises mais également dans l'industrie.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 123

Accès : Diffusable

Rapport**Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023 : Pont de l'Ane**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 11 p.

Quartier à vocation économique, le quartier de Monthieu Pont-de l'Ane accueille de l'ordre de 2 400 postes salariés en 2023, dont 40 % qui relèvent des services, 40 % d'activités commerciales, 16 % de l'industrie et 4 % de la construction. En plus d'afficher une croissance des effectifs (+ 7 % entre 2021 et 2023 ; - 1 % à Saint-Etienne), ce quartier présente des spécificités économiques très fortes par rapport à la ville de Saint-Etienne dans le commerce, et l'industrie.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 124

Accès : Diffusable

Power point**Impact économique des opérations d'aménagement sur les quartiers stéphanois**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/05/2026, 31 p.

Les collectivités et leurs partenaires sont en attente de données d'observation sur l'impact économique des opérations de renouvellement urbain. Pour répondre à cet objectif, un partenariat étroit entre epures, l'EPASE et l'URSSAF s'est noué depuis 2016 avant de s'étendre à la ville de Saint-Etienne en 2019.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 125

Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'Economie : suivi économique des quartiers stéphanois

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 16 p.

Sur les dix dernières années, les seize quartiers analysés font preuve d'un réel dynamisme économique au regard des tendances plus globales, bien que certains ressortent davantage que d'autres. L'analyse de la répartition sectorielle des effectifs salariés privés a permis d'identifier deux types de quartier.

Cette analyse montre que les opérations d'aménagement semblent avoir impacté l'attractivité et le dynamisme des quartiers ainsi que leur vocation économique (spécialisation pour certains, diversification pour d'autres) même si cette tendance croissante à la diversification des quartiers de périphérie interroge les équilibres territoriaux.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 126

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023, Saint-Roch

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 9 p.

Quartier proche de l'Hypercentre et essentiellement résidentiel, Saint-Roch accueille de l'ordre de 200 postes salariés privés en 2023, dont 67 % qui relèvent des activités de services, 27 % de l'industrie/construction et 6 % du commerce. Le quartier affiche une hausse de 15 % de ses effectifs entre 2021 et 2023, dans un contexte où la ville est en perte de 10 %. Les indépendants sans salarié y sont fortement représentés, plus particulièrement dans les activités liées au transport et à la santé.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 127

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023, Soleil

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Quartier proche de l'Hypercentre, le Soleil accueille 1 200 postes salariés en 2023, dont 67 % qui relèvent des activités de services, 16 % de l'industrie, 10 % du commerce et 7 % de la construction. Ce quartier présente une augmentation de ses effectifs salariés privés entre 2021 et 2023 (+ 5 % ; - 1 % à Saint-Etienne) ainsi qu'une spécialisation très forte par rapport à la ville de Saint-Etienne dans l'action sociale et l'hébergement médico-social.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 128

Accès : Diffusable

Rapport

Suivi économique des quartiers stéphanois 2012-2023, Technopole

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 11 p.

Quartier à vocation économique, le quartier du Technopole accueille de l'ordre de 3 900 postes salariés en 2023, dont 56 % qui relèvent des services, 25 % de l'industrie, 12 % du commerce et 7 % de la construction. En plus d'afficher une croissance des effectifs (+ 3 % entre 2021 et 2023 ; - 1 % à Saint-Etienne), ce quartier présente de réelles spécificités économiques marquées par rapport à la ville de Saint-Etienne dans des domaines diversifiés à l'image du conseil aux entreprises, des activités informatiques, de l'audiovisuel mais également la métallurgie-mécanique.

Numéro étude : 06/080

Cote : EPU 25 129

Accès : Diffusable

Power point

Les toiles industrielles : quelques chiffres-clefs

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/05/2026, 30 p.

La toile industrielle est un outil d'aide à la décision créé à Dunkerque en 2009 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Flandre-Dunkerque. Plusieurs territoires s'en sont saisis et les applications se sont diversifiées : ce qui était initialement un outil prospectif est aujourd'hui aussi un outil au service de la promotion du territoire. C'est dans ce cadre-là que le partenariat d'epures a incubé cette méthodologie dès 2019. Elle trouve désormais un premier territoire d'application à Saint-Etienne Métropole. La toile industrielle est un outil territorial d'aide à la décision. Elle consiste en une représentation des différents flux et relations entre les acteurs industriels d'un territoire. Elle s'adapte au contexte territorial et s'applique à une problématique particulière du territoire. Après une phase d'incubation en 2019 et 2020 par l'Agence d'urbanisme, Saint Etienne Métropole a proposé au partenariat d'epures de mettre en place une démarche filière dédiée aux 2 grandes filières du territoire : Manufacturing et Santé.

Le travail se poursuit depuis 2021 : développement de nouvelles toiles, évolutions méthodologiques...

L'année 2025 doit permettre d'augmenter l'appropriation de l'outil toile industrielle et d'en faire un outil de pilotage du quotidien, de poursuivre la mise à jour et l'enrichissement des toiles industrielles, de poursuivre les applications en proposant des tests d'usages, de déployer en phase test la toile industrielle d'un compte stratégique du territoire afin de déterminer son ancrage local en qualifiant ses liens avec des entreprises du territoire.

Numéro étude : 06/121

Cote : EPU 25 131

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Croisement des portraits économiques et scientifiques

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/02/2025, 39 p.

Les filières Santé, Manufacturing, Numérique et Agroalimentaire sont quatre piliers de l'écosystème industriel, économique, scientifique et académique du territoire de Saint-Etienne Métropole. Alors que des feuilles de routes stratégiques d'animation, de structuration et de développement de ces filières sont en cours d'élaboration au sein de Saint-Etienne Métropole avec l'objectif principal d'accélérer le développement et la croissance des secteurs concernés en termes d'emplois, de chiffres d'affaires, de production scientifique et d'innovations, il importe de disposer de données macro-économiques fiables et à jour. Epures, via son dispositif partenarial et mutualisé d'observation, dispose de nombreuses bases de données et d'une capacité d'analyse permettant d'identifier, pour chaque filière, ses forces et ses faiblesses et de positionner le territoire stéphanois dans un cadre régional et national. De plus, le travail conduit par epures sur la démarche "Toile industrielle" alimente les portraits économiques sur les filières Manufacturing et Santé en apportant une connaissance des interdépendances entre les entreprises du territoire. Le croisement des approches qui mêlent diagnostic et dynamique peut guider de façon plus ciblée les politiques de soutien à l'innovation de

Saint-Etienne Métropole par l'affirmation d'atouts à consolider et la détection éventuelle de signaux faibles. L'objectif en 2025 est de procéder à la mise à jour des portraits économiques.

Numéro étude : 06/126

Cote : EPU 25 132

Accès : Diffusable

Power point

Portrait économique de la filière Manufacturing

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 40 p.

Les filières Santé, Manufacturing, Numérique et Agroalimentaire sont quatre piliers de l'écosystème industriel, économique, scientifique et académique du territoire de Saint-Etienne Métropole. Alors que des feuilles de routes stratégiques d'animation, de structuration et de développement de ces filières sont en cours d'élaboration au sein de Saint-Etienne Métropole avec l'objectif principal d'accélérer le développement et la croissance des secteurs concernés en termes d'emplois, de chiffres d'affaires, de production scientifique et d'innovations, il importe de disposer de données macro-économiques fiables et à jour. Epures, via son dispositif partenarial et mutualisé d'observation, dispose de nombreuses bases de données et d'une capacité d'analyse permettant d'identifier, pour chaque filière, ses forces et ses faiblesses et de positionner le territoire stéphanois dans un cadre régional et national. De plus, le travail conduit par epures sur la démarche "Toile industrielle" alimente les portraits économiques sur les filières Manufacturing et Santé en apportant une connaissance des interdépendances entre les entreprises du territoire. Le croisement des approches qui mêlent diagnostic et dynamique peut guider de façon plus ciblée les politiques de soutien à l'innovation de

Saint-Etienne Métropole par l'affirmation d'atouts à consolider et la détection éventuelle de signaux faibles. L'objectif en 2025 est de procéder à la mise à jour des portraits économiques.

Numéro étude : 06/126

Cote : EPU 25 133

Accès : Diffusable

Power point

Portrait économique de la filière Numérique

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 47 p.

Les filières Santé, Manufacturing, Numérique et Agroalimentaire sont quatre piliers de l'écosystème industriel, économique, scientifique et académique du territoire de Saint-Etienne Métropole. Alors que des feuilles de routes stratégiques d'animation, de structuration et de développement de ces filières sont en cours d'élaboration au sein de Saint-Etienne Métropole avec l'objectif principal d'accélérer le développement et la croissance des secteurs concernés en termes d'emplois, de chiffres d'affaires, de production scientifique et d'innovations, il importe de disposer de données macro-économiques fiables et à jour. Epures, via son dispositif partenarial et mutualisé d'observation, dispose de nombreuses bases de données et d'une capacité d'analyse permettant

d'identifier, pour chaque filière, ses forces et ses faiblesses et de positionner le territoire stéphanois dans un cadre régional et national. De plus, le travail conduit par epures sur la démarche "Toile industrielle" alimente les portraits économiques sur les filières Manufacturing et Santé en apportant une connaissance des interdépendances entre les entreprises du territoire. Le croisement des approches qui mêlent diagnostic et dynamique peut guider de façon plus ciblée les politiques de soutien à l'innovation de Saint-Etienne Métropole par l'affirmation d'atouts à consolider et la détection éventuelle de signaux faibles. L'objectif en 2025 est de procéder à la mise à jour des portraits économiques.

Numéro étude : 06/126

Cote : EPU 25 134

Accès : Diffusable

Power point

Portrait économique de la filière Santé

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/10/2025, 58 p.

Les filières Santé, Manufacturing, Numérique et Agroalimentaire sont quatre piliers de l'écosystème industriel, économique, scientifique et académique du territoire de Saint-Etienne Métropole. Alors que des feuilles de routes stratégiques d'animation, de structuration et de développement de ces filières sont en cours d'élaboration au sein de Saint-Etienne Métropole avec l'objectif principal d'accélérer le développement et la croissance des secteurs concernés en termes d'emplois, de chiffres d'affaires, de

production scientifique et d'innovations, il importe de disposer de données macro-économiques fiables et à jour. Epures, via son dispositif partenarial et mutualisé d'observation, dispose de nombreuses bases de données et d'une capacité d'analyse permettant d'identifier, pour chaque filière, ses forces et ses faiblesses et de positionner le territoire stéphanois dans un cadre régional et national. De plus, le travail conduit par epures sur la démarche "Toile industrielle" alimente les portraits économiques sur les filières Manufacturing et Santé en apportant une connaissance des interdépendances entre les entreprises du territoire. Le croisement des approches qui mêlent diagnostic et dynamique peut guider de façon plus ciblée les politiques de soutien à l'innovation de

Saint-Etienne Métropole par l'affirmation d'atouts à consolider et la détection éventuelle de signaux faibles. L'objectif en 2025 est de procéder à la mise à jour des portraits économiques.

Numéro étude : 06/126

Cote : EPU 25 135

Accès : Diffusable

Power point

Observatoire des dynamiques immobilières d'entreprises

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/05/2026, 14 p.

L'observation de l'immobilier d'entreprise (locaux d'activités à destination de l'industrie, les locaux commerciaux que les bureaux à destination des activités tertiaires) permet de spatialiser les dynamiques locales et d'observer dans le temps les trajectoires empruntées. Jusqu'en 2024, l'EPASE conventionnait annuellement avec le CECIM sans avoir les moyens de pouvoir produire une analyse des éléments transmis. En parallèle, l'inter-Scot a confié aux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne une étude sur le desserrement tertiaire, ce qui lui a permis de monter en compétence sur le sujet.

En 2025, epures propose d'animer un observatoire de l'immobilier d'entreprise qui rassemblerait les partenaires compétents sur le sujet, et participer ainsi à la réflexion locale sur l'immobilier d'entreprise à l'échelle de la Métropole stéphanoise du centre-ville de Saint-Etienne tout en travaillant à l'élargissement de l'analyse sur l'échelle du Sud Loire.

L'objectif est donc double : renforcer le partenariat entre les acteurs locaux autour de cette thématique et produire des analyses de dynamiques territoriales.

Numéro étude : 06/130

Cote : EPU 25 136

Accès : Diffusable

Power point

Les tiers-lieux : des espaces de robustesse économique ?

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/05/2026, 27 p.

Le développement des innovations favorise le dynamisme économique, le renouvellement des entreprises, l'adaptation des entreprises aux enjeux économiques. Il répond également aux enjeux pour s'adapter aux nouveaux besoins de la société en matière de bien-être, de santé, de mobilité, etc, mais surtout au changement climatique.

Dans le cadre des politiques d'innovation déployées sur le territoire, voire au travers d'initiatives privées, de nombreux tiers-lieux voient le jour.

L'objectif de cette étude est de déterminer si les tiers-lieux stéphanois favorisent l'innovation et, si oui, quels sont les facteurs qui favorisent cette innovation.

Numéro étude : 06/131

Cote : EPU 25 137

Accès : Diffusable

Power point

Les tiers-lieux : des espaces propices à l'innovation ?

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/05/2026, 42 p.

Le développement des innovations favorise le dynamisme économique, le renouvellement des entreprises, l'adaptation des entreprises aux enjeux économiques. Il répond également aux enjeux pour s'adapter aux nouveaux besoins de la société en matière de bien-être, de santé, de mobilité, etc, mais surtout au changement climatique.

Dans le cadre des politiques d'innovation déployées sur le territoire, voire au travers d'initiatives privées, de nombreux tiers-lieux voient le jour.

L'objectif de cette étude est de déterminer si les tiers-lieux stéphanois favorisent l'innovation et, si oui, quels sont les facteurs qui favorisent cette innovation.

Numéro étude : 06/131

Cote : EPU 25 138

Accès : Diffusable

Power point

Quelle cohabitation entre activités susceptibles d'être nuisantes et tissu urbain ? GT-1

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 50 p.

Les Objectifs : Identifier les activités économiques dites « nuisantes ». Mettre en évidence leurs impacts positifs pour le territoire. Réfléchir, quand cela est possible, à des manières alternatives de les rendre plus acceptables afin de guider leur localisation / implantation. Dans le cadre de la loi ZAN et du SCoT, Saint-Étienne Métropole élabore une stratégie d'accueil des entreprises visant à limiter l'artificialisation des sols. Si la majorité des zones économiques sont réservées aux filières d'excellence et à l'artisanat, une part concerne les " activités nuisantes " (industrielles ou de services aux entreprises), sources de désagréments pour les habitants ou l'environnement, mais parfois indispensables à l'économie locale, à l'emploi ou à l'économie circulaire. La démarche cherche à identifier ces activités, à valoriser leurs impacts positifs pour le territoire et, lorsque c'est possible, à proposer des solutions pour réduire leurs nuisances et mieux les intégrer. Les équipements publics destinés aux particuliers ne sont pas inclus dans cette analyse.

Numéro étude : 06/132

Cote : EPU 25 139

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Quelle cohabitation entre activités susceptibles d'être nuisantes et tissu urbain ? GT-2

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 58 p.

Les Objectifs : Identifier les activités économiques dites « nuisantes ». Mettre en évidence leurs impacts positifs pour le territoire. Réfléchir, quand cela est possible, à des manières alternatives de les rendre plus acceptables afin de guider leur localisation / implantation. Dans le cadre de la loi ZAN et du SCoT, Saint-Étienne Métropole élabore une stratégie d'accueil des entreprises visant à limiter l'artificialisation des sols. Si la majorité des zones économiques sont réservées aux filières d'excellence et à l'artisanat, une part concerne les " activités nuisantes " (industrielles ou de services aux entreprises), sources de désagréments pour les habitants ou l'environnement, mais parfois indispensables à l'économie locale, à l'emploi ou à l'économie circulaire. La démarche cherche à identifier ces activités, à valoriser leurs impacts positifs pour le territoire et, lorsque c'est possible, à proposer des solutions pour réduire leurs nuisances et mieux les intégrer. Les équipements publics destinés aux particuliers ne sont pas inclus dans cette analyse.

Numéro étude : 06/132

Cote : EPU 25 140

Accès : Confidentiel - interne

Plaquette**Les toiles industrielles, pour ne pas perdre le fil de l'économie locale**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 02/2025, 8 p.

La toile industrielle est un outil d'aide à la décision créé à Dunkerque en 2009 par l'Agence d'Urbanisme de la Région Flandre-Dunkerque. Plusieurs territoires s'en sont saisis et les applications se sont diversifiées : ce qui était initialement un outil prospectif est aujourd'hui aussi un outil au service de la promotion du territoire. C'est dans ce cadre-là que le partenariat d'epures a incubé cette méthodologie dès 2019. Elle trouve désormais un premier territoire d'application à Saint-Etienne Métropole. La toile industrielle est un outil territorial d'aide à la décision. Elle consiste en une représentation des différents flux et relations entre les acteurs industriels d'un territoire. Elle s'adapte au contexte territorial et s'applique à une problématique particulière du territoire. Après une phase d'incubation en 2019 et 2020 par l'Agence d'urbanisme, Saint Etienne Métropole a proposé au partenariat d'epures de mettre en place une démarche filière dédiée aux 2 grandes filières du territoire : Manufacturing et Santé.

Le travail se poursuit depuis 2021 : développement de nouvelles toiles, évolutions méthodologiques...

L'année 2025 doit permettre d'augmenter l'appropriation de l'outil toile industrielle et d'en faire un outil de pilotage du quotidien, de poursuivre la mise à jour et l'enrichissement des toiles industrielles, de poursuivre les applications en proposant des tests d'usages, de déployer en phase test la toile industrielle d'un compte stratégique du territoire afin de déterminer son ancrage local en qualifiant ses liens avec des entreprises du territoire.

Numéro étude : 06/121

Cote : EPU 25 141

Accès : Diffusable

Rapport**SCoT du Roannais : Document d'Orientation et d'Objectifs, volet Economie**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 24 p.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (D.O.O.) constitue la boîte à outils à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire du SCoT du Roannais, pour mettre en oeuvre les choix politiques exprimés au sein du Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.).

Numéro étude : 01/211

Cote : EPU 25 147

Accès : Confidentiel - interne

EMPLOI - FORMATION - EDUCATION

Power point**Les Observatoires Territoriaux du Logement Étudiant en AURA**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/10/2025, 19 p.

Le réseau Urba4 a pour mission d'animer et apporter du contenu à l'instance du plan 60 000 logements. L'objectif est de recueillir et partager des éléments sur le logement étudiant en AuRA, à partir des données des observatoires territoriaux des logements étudiants (OTLE) de Saint-Etienne, Lyon et Grenoble.

Numéro étude : 00/240

Cote : EPU 25 027

Accès : Diffusable

Power point

Filières stratégiques, enseignement supérieur et parcours des étudiants - GT OVES

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 22/10/2025, 26 p.

La Métropole de Saint-Etienne accueille près de 30 000 étudiants. La démarche sur le logement des étudiants a commencé en 2014. Depuis 2019, le dispositif est labellisé, en tant qu'observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) par la FNAU, l'AVUF, l'ADCF et France Urbaine. En 2024, cette labellisation a été renouvelée, pour une durée de 3 ans.

Au-delà du champ du logement, depuis 2021, le dispositif d'observation est élargi à l'ensemble de la vie étudiante et scientifique : offre de formation, déplacements, loisirs des étudiants, dynamique scientifique, etc.

Objectifs :

- Continuer à apporter des éléments de suivi et de compréhension du logement étudiant sur le territoire ;
- Renforcer la dynamique partenariale autour du logement étudiant, favoriser les échanges, alimenter la Métropole et ses partenaires en pistes d'actions ;
- Mettre à jour les données de l'ensemble de la vie étudiante, en lien avec la mise à jour du schéma campus d'une part et l'étude sur l'offre d'enseignement supérieur d'autre part.

Numéro étude : 04/078

Cote : EPU 25 028

Accès : Diffusable

Power point

Observatoire Territorial du Logement Étudiant, groupe de Travail

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 22/01/2026, 43 p.

La Métropole de Saint-Etienne accueille près de 30 000 étudiants. La démarche sur le logement des étudiants a commencé en 2014. Depuis 2019, le dispositif est labellisé, en tant qu'observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) par la FNAU, l'AVUF, l'ADCF et France Urbaine. En 2024, cette labellisation a été renouvelée, pour une durée de 3 ans. Au-delà du champ du logement, depuis 2021, le dispositif d'observation est élargi à l'ensemble de la vie étudiante et scientifique : offre de formation, déplacements, loisirs des étudiants, dynamique scientifique, etc.

Objectifs :

- Continuer à apporter des éléments de suivi et de compréhension du logement étudiant sur le territoire ;
- Renforcer la dynamique partenariale autour du logement étudiant, favoriser les échanges, alimenter la Métropole et ses partenaires en pistes d'actions ;
- Mettre à jour les données de l'ensemble de la vie étudiante, en lien avec la mise à jour du schéma campus d'une part et l'étude sur l'offre d'enseignement supérieur d'autre part.

Numéro étude : 04/78

Cote : EPU 25 029

Accès : Diffusable

Power point

Observatoire du design : volet formation

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/05/2026, 44 p.

En 2019, les Assises du design ont souligné la nécessité de créer un observatoire territorial et national du design. Lille et Saint-Étienne, territoires pilotes, ont uni leurs forces pour en poser les bases.

Depuis 2021, Saint-Étienne Métropole, la Cité du design, Designers+, et les agences d'urbanisme de Lille et des territoires ligériens collaborent pour concevoir des enquêtes destinées aux entreprises et designers. L'objectif : constituer une base de données et des indicateurs annuels pour mieux comprendre l'écosystème du design et mesurer son impact.

Trois axes ont été définis après une étude de faisabilité en 2020 : l'offre en design, la demande en design, et l'offre de formation.

En 2023, des enquêtes ont été menées auprès de 80 designers (sur 211 identifiés) et 600 entreprises (sur 6 000). En 2024, le volet formation a été lancé avec l'identification des formations locales et des réunions de travail. Plusieurs actions de valorisation ont été réalisées : synthèse des enquêtes, présentation de l'observatoire lors de la France Design Week (26/09/2024), et restitution interne à la Métropole. En 2025, les travaux se poursuivent sur la formation, la préparation des enquêtes 2026, et la valorisation de l'observatoire.

Numéro étude : 06/117

Cote : EPU 25 130

Accès : Diffusable

ENVIRONNEMENT - PAYSAGE

Plaquette

Le territoire ligérien sous eau(te) pression

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 16 p.

La gestion de la ressource en eau constitue un enjeu prioritaire pour la cohésion et le développement durable des territoires. Dans un contexte de pression accrue sur les nappes et les cours d'eau, il paraît impératif d'adopter une approche anticipative et coordonnée, intégrant à la fois les besoins des populations et des activités économiques et la préservation des milieux naturels. Les élus ont un rôle central à jouer dans l'atteinte des objectifs du Plan national d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (réduction de 10% d'eau prélevées d'ici 2030), par la mise en œuvre de politiques locales adaptées, favorisant la sobriété, l'efficacité des infrastructures et l'innovation dans les usages. La planification territoriale et l'aménagement du territoire se doivent d'être alignés avec les nouvelles contraintes hydriques, et les partenariats entre collectivités, services de l'État, acteurs économiques et acteurs de l'eau qui sont primordiaux pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau. La sensibilisation des citoyens constitue également un levier essentiel pour promouvoir des comportements responsables et durables. Protéger l'eau aujourd'hui, c'est assurer la résilience des territoires et la qualité de vie des populations demain. L'action collective et stratégique des élus reste déterminante pour anticiper les tensions, sécuriser les approvisionnements et préserver ce bien commun vital.

Numéro étude : 08/025

Cote : EPU 25 001

Accès : Diffusable

Rapport

Comment accueillir plus de nature dans nos petites villes et villages en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Auteurs : Région Rhône-Alpes

Référence : EPURES - 04/2026, 94 p.

Dans le contexte actuel de recherche de la sobriété foncière et d'atteinte de l'objectif ZAN en 2050, ainsi que d'encouragement de la densité urbaine, nous nous interrogeons sur la manière dont les collectivités pourront prendre en compte, à la fois les objectifs de sobriété foncière et ceux de développement de la nature en ville et de renforcement des trames écologiques, pour contribuer à la transition écologique et climatique. Si les plus grandes villes et Métropoles de la Région AuRA disposent d'une ingénierie pour répondre à ce défi, les petites et moyennes villes semblent plus démunies et/ou moins structurées pour y répondre. La présente étude doit donc contribuer à répondre à cette question : à l'heure du Zéro Artificialisation Nette, ZAN, comment combiner densification urbaine et développement de la nature en ville, dans les petites et moyennes villes de la Région AuRA ? A partir d'un point bibliographique sur la nature en ville et la prise en compte des corridors écologiques des " petites et moyennes villes " et d'enquêtes " terrains ", l'objectif est de produire un cahier des recommandations, permettant de sensibiliser et aider à convaincre les décideurs et les techniciens de ces villes, aux services rendus par la nature en ville et la TVB. Il s'agit de les aider dans la mise en place des corridors écologiques et de zones de nature dans un

PUBLICATIONS

contexte de sobriété foncière par un document de conseils de méthodes et d'arguments qui s'inspirent des bonnes pratiques recueillies (enquêtes, bibliographie) et de l'analyse des pratiques existantes (freins, coûts, conseils...).

Numéro étude : 00/096

Cote : EPU 25 023

Accès : Diffusable

Plaquette

Le territoire ligérien sous eau(te) pression

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 16 p.

L'Agence d'urbanisme réalise un suivi des thématiques environnementales sur le périmètre du département de la Loire. Les thématiques traitées sont les suivantes : patrimoine naturel et biodiversité ; risques et nuisances ; sites et sols pollués ; qualité de l'air ; énergie ; déchets ; ressource en eau ; trame verte et bleue. L'observatoire a pour objectifs de :

- répondre aux besoins des partenaires en termes de données environnementales, de méthodes d'analyses et de créations de connaissances,
- mettre en place des moyens de communication visant à analyser, décrypter et sensibiliser aux enjeux environnementaux en créant une culture partagée sur le territoire (publication, évènementiels...),
- participer aux démarches des partenaires et alimenter celles-ci en données de l'observatoire.

Numéro étude : 08/025

Cote : EPU 25 024

Accès : Diffusable

Rapport

URBA 4 - Démarche partenariale « passoires thermiques »

Auteurs : Epures

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes - 15/12/2025, 34 p.

Dans la poursuite des travaux menés en Urba 4 autour des enjeux de sortie du marché locatif des passoires thermiques avec l'ADEME, la DREAL AuRA a souhaité pousser plus en avant les investigations concernant :

- le lien au milieu bancaire : mieux comprendre leurs enjeux et leur capacité d'agir,
- la mise à jour des outils de quantification, portée par Urba4 (urba.org)
- la réalisation d'un état zéro des indicateurs de suivi de la COP

Numéro étude : 00/236

Cote : EPU 25 030

Accès : Diffusable

Power point

URBA 4 - Démarche partenariale « passoires thermiques » : observation des passoires thermiques

Auteurs : Epures

Référence : Réseau des agences d'urbanisme d'Auvergne-Rhône-Alpes - 15/12/2025, 38 p.

Dans la poursuite des travaux menés en Urba 4 autour des enjeux de sortie du marché locatif des passoires thermiques avec l'ADEME, la DREAL AuRA a souhaité pousser plus en avant les investigations concernant :

- le lien au milieu bancaire : mieux comprendre leurs enjeux et leur capacité d'agir,
- la mise à jour des outils de quantification, portée par Urba4 (urba.org)
- la réalisation d'un état zéro des indicateurs de suivi de la COP

Numéro étude : 00/236

Cote : EPU 25 031

Accès : Diffusable

Power point

COTECH Inter-SCOT : Mise en dialogue EnR

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 27/02/2026, 33 p.

La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (Loi APER) prévoit que les communes puissent définir des " zones d'accélération " favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. Parallèlement, les chambres d'agriculture et les CDPENAF portent des initiatives à l'échelle départementale sur la question des ENR, que ce soit sur l'encadrement des projets photovoltaïques au sol ou encore sur le développement de l'agrivoltaïsme.

Aujourd'hui, la connaissance des initiatives portées sur ces aspects est imparfaite, alors qu'une mise en cohérence des initiatives et des différents cadres départementaux apparaît essentielle pour une planification raisonnée des énergies renouvelables à l'échelle des SCoT.

Les Scot de l'Inter-Scot ont émis le besoin de :

- Etablir un état de lieux de la définition des zones d'accélération EnR conduite par les communes, en lien avec les EPCI
- Etablir un état des lieux des doctrines PV au sol et des autres doctrines relatives aux EnR élaborées par les Chambres d'agriculture et des initiatives ou cadrages préalables portés par les CDPENAF.
- Mettre en évidence les effets de bord, les incompatibilités éventuelles avec des principes portés par les SCoT
- Capitaliser sur ce qui est proposé par certains SCoT ou EPCI sur cette thématique :
- Engager un partage de connaissance

Numéro étude : 00/257

Cote : EPU 25 032

Accès : Diffusable

Power point

Photovoltaïque au sol : mise en dialogue des partenaires publics et privés pour une coordination efficace

Auteurs : Lyon et Saint-Etienne (EPURES)

Référence : EPURES - 01/2026, 71 p.

Sujets abordés dans cette étude : un enjeu de mise en dialogue des acteurs publics dans un cadre réglementaire, des nouveaux documents réglementaires pour le photovoltaïque au sol, une coordination à améliorer dans la planification énergétique et l'instruction de projets PV pour des projets concertés.

Numéro étude : 00/257

Cote : EPU 25 033

Accès : Diffusable

Power point

Atelier 1 Montbrison : quartier trajectoire 100% BBC

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/04/2025, 22 p.

Cette étude exploratoire vise à identifier la façon dont on peut atteindre l'objectif d'avoir en moyenne 100% des logements en BBC. Pour cela, il s'agit de réfléchir au cheminement possible des quartiers pour atteindre cet objectif en intégrant les enjeux énergétiques et les enjeux urbains. Un appel à expérimentation auprès de nos membres a été lancé en 2024. Deux quartiers des communes de Montbrison et Rive de Gier ont été choisis afin de tester la méthodologie construite au sein d'epures. Ces travaux sont menés de façon conjointe avec l'ALEC42 afin de bénéficier des expertises conjointes : - d'epures, en ce qui concerne la connaissance du tissu urbain et ses capacités d'évolution, - de l'ALEC42, en ce qui concerne la connaissance énergétique des logements.

Numéro étude : 08/093

Cote : EPU 25 038

Accès : Diffusable

Power point

Atelier 1 Rive-de-Gier : quartier trajectoire 100% BBC

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 30/06/2025, 25 p.

Cette étude exploratoire vise à identifier la façon dont on peut atteindre l'objectif d'avoir en moyenne 100% des logements en BBC. Pour cela, il s'agit de réfléchir au cheminement possible des quartiers pour atteindre cet objectif en intégrant les enjeux énergétiques et les enjeux urbains. Un appel à expérimentation auprès de nos membres a été lancé en 2024. Deux quartiers des communes de Montbrison et Rive de Gier ont été choisis afin de tester la méthodologie construite au sein d'epures. Ces travaux sont menés de façon conjointe avec l'ALEC42 afin de bénéficier des expertises conjointes : - d'epures, en ce qui concerne la connaissance du tissu urbain et ses capacités d'évolution, - de l'ALEC42, en ce qui concerne la connaissance énergétique des logements.

Numéro étude : 08/093

Cote : EPU 25 039

Accès : Diffusable

Power point

Atelier 2 Montbrison : quartier trajectoire 100% BBC

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 14/10/2025, 48 p.

Cette étude exploratoire vise à identifier la façon dont on peut atteindre l'objectif d'avoir en moyenne 100% des logements en BBC. Pour cela, il s'agit de réfléchir au cheminement possible des quartiers pour atteindre cet objectif en intégrant les enjeux énergétiques et les enjeux urbains. Un appel à expérimentation auprès de nos membres a été lancé en 2024. Deux quartiers des communes de Montbrison et Rive de Gier ont été choisis afin de tester la méthodologie construite au sein d'epures. Ces travaux sont menés de façon conjointe avec l'ALEC42 afin de bénéficier des expertises conjointes : - d'epures, en ce qui concerne la connaissance du tissu urbain et ses capacités d'évolution, - de l'ALEC42, en ce qui concerne la connaissance énergétique des logements.

Numéro étude : 08/093

Cote : EPU 25 040

Accès : Diffusable

Power point

Atelier 2 Rive-de-Gier : quartier trajectoire 100% BBC

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/10/2025, 51 p.

Cette étude exploratoire vise à identifier la façon dont on peut atteindre l'objectif d'avoir en moyenne 100% des logements en BBC. Pour cela, il s'agit de réfléchir au cheminement possible des quartiers pour atteindre cet objectif en intégrant les enjeux énergétiques et les enjeux urbains. Un appel à expérimentation auprès de nos membres a été lancé en 2024. Deux quartiers des communes de Montbrison et Rive de Gier ont été choisis afin de tester la méthodologie construite au sein d'epures. Ces travaux sont menés de façon conjointe avec l'ALEC42 afin de bénéficier des expertises conjointes : - d'epures, en ce qui concerne la connaissance du tissu urbain et ses capacités d'évolution, - de l'ALEC42, en ce qui concerne la connaissance énergétique des logements.

Numéro étude : 08/093

Cote : EPU 25 041

Accès : Diffusable

Rapport**Annexe 4b : état Initial de l'Environnement**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 15/12/2025, 262 p.

Le Sud Loire présente un relief contrasté avec une vaste plaine du Forez au centre et d'étroites vallées incisant les montagnes qui bordent et dominent le territoire.

Numéro étude : 01/030

Cote : EPU 25 092

Accès : Diffusable

Power point**Communauté de communes Monts du Pilat : Réflexion sur l'application de de la loi Climat & Résilience sur 3 communes**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/12/2024, 29 p.

En 2024, epures a accompagné la CC des Monts du Pilat dans une réflexion sur la loi climat et résilience et les conséquences sur les documents d'urbanisme des communes membres de l'EPCI.

En 2025, trois communes, Saint-Genest-Malifaux, Saint Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental, souhaitent poursuivre la réflexion par un examen plus détaillé de la méthode et des solutions pour que leurs documents de planification communale intègrent les dispositions de la loi climat et résilience, ainsi que les objectifs d'aménagement portés par l'EPCI.

Objectifs :

En intégrant les principes de la loi, conduire une réflexion par commune et au sein de l'EPCI sur :

- Ce que l'EPCI souhaite voir inscrit ou pris en compte dans le PLU communal de chacune des 3 communes par rapport à ses propres politiques.
- Examiner suivant la situation particulière de chaque commune et les solutions ou actions à conduire pour intégrer les principes de la loi au nouveau document d'urbanisme communal. Conduire cette réflexion en s'appuyant sur des méthodes d'animation et de dialogue laissant la place à la créativité, la prospective, le dialogue entre élus et participants techniques.

Numéro étude : 01/208

Cote : EPU 25 100

Accès : Diffusable

Power point**Communauté de communes des Monts du Pilat : réflexion sur l'application de la loi Climat et Résilience, Bourg-Argental**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 26/02/2025, 42 p.

En 2024, epures a accompagné la CC des Monts du Pilat dans une réflexion sur la loi climat et résilience et les conséquences sur les documents d'urbanisme des communes membres de l'EPCI.

En 2025, trois communes, Saint-Genest-Malifaux, Saint Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental, souhaitent poursuivre la réflexion par un examen plus détaillé de la méthode et des solutions pour que leurs documents de planification communale intègrent les dispositions de la loi climat et résilience, ainsi que les objectifs d'aménagement portés par l'EPCI.

Objectifs :

En intégrant les principes de la loi, conduire une réflexion par commune et au sein de l'EPCI sur :

- Ce que l'EPCI souhaite voir inscrit ou pris en compte dans le PLU communal de chacune des 3 communes par rapport à ses propres politiques.
- Examiner suivant la situation particulière de chaque commune et les solutions ou actions à conduire pour intégrer les principes de la loi au nouveau document d'urbanisme communal. Conduire cette réflexion en s'appuyant sur des méthodes d'animation et de dialogue laissant la place à la créativité, la prospective, le dialogue entre élus et participants techniques.

Numéro étude : 01/208

Cote : EPU 25 101

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Communauté de communes des Monts du Pilat : réflexion sur l'application de la loi Climat et Résilience, Saint-Julien-Molin-Molette

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/02/2025, 41 p.

En 2024, epures a accompagné la CC des Monts du Pilat dans une réflexion sur la loi climat et résilience et les conséquences sur les documents d'urbanisme des communes membres de l'EPCI.

En 2025, trois communes, Saint-Genest-Malifaux, Saint Julien-Molin-Molette, Bourg-Argental, souhaitent poursuivre la réflexion par un examen plus détaillé de la méthode et des solutions pour que leurs documents de planification communale intègrent les dispositions de la loi climat et résilience, ainsi que les objectifs d'aménagement portés par l'EPCI.

Objectifs :

En intégrant les principes de la loi, conduire une réflexion par commune et au sein de l'EPCI sur :

- Ce que l'EPCI souhaite voir inscrit ou pris en compte dans le PLU communal de chacune des 3 communes par rapport à ses propres politiques.
- Examiner suivant la situation particulière de chaque commune et les solutions ou actions à conduire pour intégrer les principes de la loi au nouveau document d'urbanisme communal. Conduire cette réflexion en s'appuyant sur des méthodes d'animation et de dialogue laissant la place à la créativité, la prospective, le dialogue entre élus et participants techniques.

Numéro étude : 01/208

Cote : EPU 25 102

Accès : Confidentiel - interne

Power point

Communauté de communes des Monts du Pilat : réflexion sur l'application de la loi Climat et Résilience, Saint-Genest-Malifaux

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/05/2026, 40 p.

Dans un triple contexte de dérèglement climatique, d'effondrement de la biodiversité et d'enjeu de souveraineté alimentaire, il est indispensable de préserver les sols.

On constate un emballement de l'urbanisation depuis 50 ans. Les surfaces urbanisées augmentent 4 fois plus vite que la population.

Les conséquences de l'étalement de l'urbanisation : une altération des sols irréversible, une augmentation des besoins en déplacement, des dépenses publiques en constante augmentation et des enjeux.

Numéro étude : 01/208

Cote : EPU 25 103

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Diagnostic SCoT du Roannais : volet Forêt-bois (complément à intégrer au chapitre Economie)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/2025, 20 p.

Le Syndicat mixte a souhaité s'appuyer sur les apports du partenariat de l'Agence d'urbanisme pour accompagner l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Roannais, dans son périmètre étendu à 5 établissements publics de coopération intercommunale et 104 communes. En 2025, cet accompagnement est ciblé sur l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, principal objectif d'avancement annuel de la démarche. Ces travaux s'organisent à travers un appui à la construction des règles de mise en œuvre des choix politiques exprimés pour chacun des volets du Projet d'Aménagement Stratégique débattu en 2024 : développement économique et agriculture, développement résidentiel, résilience du territoire. L'élaboration de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette du territoire du Roannais à l'horizon 2050 sera également amorcée en 2025, dans une forte transversalité avec les autres volets. 3

Un complément au diagnostic et à l'Etat Initial de l'Environnement sur les aspects forêt-bois, tourisme et paysage sera également réalisé, afin d'améliorer l'articulation entre les différentes pièces du Schéma de Cohérence Territorial.

Numéro étude : 01/211
Cote : EPU 25 144
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

Scot Roannais : Etat Initial de l'environnement - Chapitre Paysage

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 07/2025, 15 p.

Le Syndicat mixte a souhaité s'appuyer sur les apports du partenariat de l'Agence d'urbanisme pour accompagner l'élaboration du schéma de cohérence territoriale du Roannais, dans son périmètre étendu à 5 établissements publics de coopération intercommunale et 104 communes. En 2025, cet accompagnement est ciblé sur l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs, principal objectif d'avancement annuel de la démarche. Ces travaux s'organisent à travers un appui à la construction des règles de mise en œuvre des choix politiques exprimés pour chacun des volets du

Projet d'Aménagement Stratégique débattu en 2024 : développement économique et agriculture, développement résidentiel, résilience du territoire. L'élaboration de la trajectoire Zéro Artificialisation

Nette du territoire du Roannais à l'horizon 2050 sera également amorcée en 2025, dans une forte transversalité avec les autres volets. Un complément au diagnostic et à l'Etat Initial de l'Environnement sur les aspects forêt-bois, tourisme et paysage sera également réalisé, afin d'améliorer l'articulation entre les différentes pièces du Schéma de Cohérence Territorial.

Numéro étude : 01/211
Cote : EPU 25 145
Accès : Confidentiel - interne

Rapport

SCoT du Roannais : analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 30 p.

Les documents de planification doivent s'attacher à répondre aux besoins du territoire tout en poursuivant l'objectif d'une gestion économe des sols. Ainsi, l'analyse rétrospective de la consommation d'espaces agricoles et naturels (ENAF) doit permettre d'interroger les dynamiques passées du territoire pour préparer ses trajectoires futures et son projet.

Numéro étude : 01/211
Cote : EPU 25 149
Accès : Confidentiel - interne

FONCIER - PROPRIÉTÉ

Power point

L'EPORA, plus de 25 ans d'adaptation aux gisements fonciers

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 24 p.

Numéro étude : 00/254
Cote : EPU 25 006
Accès : Partenarial

Power point

CCMP : mission stratégie habitat et foncier, phase 1 et 2 (recensement et scoring)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2024, 97 p.

En 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mise en place d'un outil "web-SIG habitat" en complément de celui en cours sur l'économie. En 2025, il s'agira de finaliser la mise au point de cet outil, devant notamment servir à intégrer les informations collectées dans le cadre de l'étude de gisements fonciers réalisée sur les 2 bourgs centre et les 6 bourgs secondaires de l'intercommunalité finalisée en 2024.

Numéro étude : 09/168

Cote : EPU 25 012

Accès : Diffusable

Power point

CCPM : mission stratégie habitat et foncier - Phases 1 et 2 (recensement et scoring)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2024, 63 p.

En 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mise en place d'un outil "web-SIG habitat" en complément de celui en cours sur l'économie. En 2025, il s'agira de finaliser la mise au point de cet outil, devant notamment servir à intégrer les informations collectées dans le cadre de l'étude de gisements fonciers réalisée sur les 2 bourgs centre et les 6 bourgs secondaires de l'intercommunalité finalisée en 2024.

Numéro étude : 09/168

Cote : EPU 25 013

Accès : Diffusable

Power point

CCMP : mission stratégie habitat et foncier - Phases 1 et 2 (recensement et scoring)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2024, 74 p.

En 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mise en place d'un outil "web-SIG habitat" en complément de celui en cours sur l'économie. En 2025, il s'agira de finaliser la mise au point de cet outil, devant notamment servir à intégrer les informations collectées dans le cadre de l'étude de gisements fonciers réalisée sur les 2 bourgs centre et les 6 bourgs secondaires de l'intercommunalité finalisée en 2024.

Numéro étude : 09/168

Cote : EPU 25 014

Accès : Diffusable

Power point

CCPM : mission stratégie habitat et foncier - Phases 1 et 2 (recensement et scoring)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2024, 61 p.

Cette mission a consisté à assister la Communauté de Communes dans la réalisation d'un document de stratégie habitat foncier

Numéro étude : 09/168

Cote : EPU 25 015

Accès : Diffusable

Power point

CCPM : mission stratégie habitat et foncier - Phases 1 et 2 (recensement et scoring)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2024, 82 p.

En 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mise en place d'un outil "web-SIG habitat" en complément de celui en cours sur l'économie.

En 2025, il s'agira de finaliser la mise au point de cet outil, devant notamment servir à intégrer les informations collectées dans le cadre de l'étude de gisements fonciers réalisée sur les 2 bourgs centre et les 6 bourgs secondaires de l'intercommunalité finalisée en 2024.

Numéro étude : 09/168

Cote : EPU 25 016

Accès : Diffusable

Power point

CCPM : mission stratégie habitat et foncier - Phases 1 et 2 (recensement et scoring)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2024, 82 p.

En 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mise en place d'un outil "web-SIG habitat" en complément de celui en cours sur l'économie.

En 2025, il s'agira de finaliser la mise au point de cet outil, devant notamment servir à intégrer les informations collectées dans le cadre de l'étude de gisements fonciers réalisée sur les 2 bourgs centre et les 6 bourgs secondaires de l'intercommunalité finalisée en 2024.

Numéro étude : 09/168

Cote : EPU 25 017

Accès : Diffusable

Power point

CCPM : mission stratégie habitat et foncier - Phases 1 et 2 (recensement et scoring)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2024, 62 p.

En 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mise en place d'un outil "web-SIG habitat" en complément de celui en cours sur l'économie.

En 2025, il s'agira de finaliser la mise au point de cet outil, devant notamment servir à intégrer les informations collectées dans le cadre de l'étude de gisements fonciers réalisée sur les 2 bourgs centre et les 6 bourgs secondaires de l'intercommunalité finalisée en 2024.

Numéro étude : 09/168

Cote : EPU 25 018

Accès : Diffusable

Power point

CCPM : mission stratégie habitat et foncier - Phases 1 et 2 (recensement et scoring)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2024, 75 p.

En 2024, l'Agence d'Urbanisme epures a accompagné la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la mise en place d'un outil "web-SIG habitat" en complément de celui en cours sur l'économie.

En 2025, il s'agira de finaliser la mise au point de cet outil, devant notamment servir à intégrer les informations collectées dans le cadre de l'étude de gisements fonciers réalisée sur les 2 bourgs centre et les 6 bourgs secondaires de l'intercommunalité finalisée en 2024.

Numéro étude : 09/168

Cote : EPU 25 019

Accès : Diffusable

Rapport

Etude de gisements fonciers, Saint-Galmier

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 250 p.

Saint-Galmier (5 842 habitants – INSEE 2021) commune de Saint-Etienne Métropole se situe au point de rencontre de la partie occidentale des monts du Lyonnais et de la Plaine du Forez. La commune présente certaines caractéristiques :

- Un déficit en logement social,
- Un marché de l'immobilier de plus en plus tendu du fait de l'attractivité de la commune et de sa proximité avec le bassin d'emploi stéphanois

La commune est aujourd'hui déficitaire au titre de l'article 55 de la loi SRU. Les objectifs de production de logements sociaux sont donc importants et viennent percoler des enjeux nationaux de sobriété foncière et des enjeux locaux de développement cohérent de la commune.

Les objectifs de cette étude sont multiples :

- Donner des éléments de connaissance sur le marché immobilier
- Interroger le potentiel foncier du tissu urbain de la commune et les conditions de mobilisation du foncier,
- Aider les partenaires à prioriser les préemptions et les acquisitions amiables en fonction de la priorisation des potentiels fonciers.
- Fournir une couche SIG mettant à jour le foncier mobilisable et le caractérisant.

Numéro étude : 09/174

Cote : EPU 25 021

Accès : Diffusable

Rapport

Etude de gisements fonciers Génilac

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 38 p.

La commune de Génilac est concernée par l'article 55 de la loi SRU, l'obligeant à réaliser un minimum de 20% de logements locatifs sociaux.

Les objectifs de productions de logements sociaux sont importants et viennent percoler des enjeux nationaux de sobriété foncière et de développement cohérent de la commune.

L'objectif de cette étude est d'assister la collectivité, Saint-Etienne Métropole et l'Épora à se doter d'un outil partagé permettant de saisir les opportunités foncières favorisant la réalisation de logement social.

Le périmètre d'étude correspond au contour des zones urbaines et à urbaniser projetées dans le cadre du PLUi de la Métropole.

Numéro étude : 09-175

Cote : EPU 25 022

Accès : Diffusable

Rapport

La mise en œuvre des observatoires de l'habitat et du foncier

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/06/2025, 9 p.

La demande d'appui à l'ingénierie des Agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes, portée par les services de la DREAL (service habitat, construction, ville durable), se situe dans le cadre de la loi du 22 août 2021 dite " Climat et résilience " qui instaure des observatoires de l'habitat et du foncier (OHF), adossés aux programmes locaux de l'habitat.

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la Région AuRA ou sur d'autres territoires, pour accompagner les transformations dans le domaine de l'habitat, contribuer à la montée en compétence collective, enrichir le processus de décision publique, et favoriser la construction de solutions pertinentes et innovantes. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers.

Numéro étude : 00/155
Cote : EPU 25 056
Accès : Diffusable

Rapport

La gouvernance et les productions des observatoires de l'habitat et du foncier

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 13/11/2025, 10 p.

La demande d'appui à l'ingénierie des Agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes, portée par les services de la DREAL (service habitat, construction, ville durable), se situe dans le cadre de la loi du 22 août 2021 dite " Climat et résilience ", qui instaure des observatoires de l'habitat et du foncier (OHF), adossés aux programmes locaux de l'habitat.

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la Région AuRA ou sur d'autres territoires, pour accompagner les transformations dans le domaine de l'habitat, contribuer à la montée en compétence collective, enrichir le processus de décision publique, et favoriser la construction de solutions pertinentes et innovantes. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers.

Numéro étude : 00/155
Cote : EPU 25 057
Accès : Diffusable

Power point

La construction d'un OHF : ça veut dire quoi concrètement pour un EPCI ?

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 05/06/2025, 46 p.

La loi impose une observation de l'Habitat et du Foncier aux EPCI, 3 ans après que leur PLH a été rendu exécutoire. Autant le volet Habitat apparaît relativement bien maîtrisé par la plupart des EPCI, Autant le volet Foncier pose bien plus de questions. Peu d'EPCI semblent en capacité de mener les chantiers d'observation dans leur globalité.

Numéro étude : 00/155
Cote : EPU 25 058
Accès : Diffusable

Power point

OHF : quelles gouvernances ? quelles productions ?

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 13/11/2025, 72 p.

A la suite de l'enquête menée en 2024 auprès des EPCI de la région AURA par la DREAL, un nouveau cycle d'ateliers s'est ouvert en 2025 autour des Observatoires de l'Habitat et du Foncier (OHF) afin d'accompagner les territoires dans la structuration de leur observatoire.

Numéro étude : 00/155
Cote : EPU 25 059
Accès : Diffusable

Power point

Etude Gisements fonciers économiques de la Communauté de Communes de Forez-Est

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 19/05/2025, 23 p.

Dans un contexte national de rationalisation de la consommation foncière et local de raréfaction de l'offre, il est apparu nécessaire à la Communauté de Communes de Forez-Est de conduire une étude de qualification des gisements fonciers à vocation économique pour adapter sa politique et optimiser sa stratégie foncière d'accueil et de développement des activités économiques sur son territoire.

L'intervention doit permettre à Forez-Est de :

- Disposer d'un observatoire du foncier économique des ZAE,
- Contribuer à l'élaboration du futur PLUi,
- Adapter sa stratégie foncière en matière d'accueil et de développement des entreprises,
- Anticiper la mobilisation des interventions foncières possibles.

Numéro étude : 09/177

Cote : EPU 25 072

Accès : Partenarial

Power point

Etude Gisements fonciers économiques de la Communauté de Communes de Forez-Est

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 20/01/2025, 18 p.

Dans un contexte national de rationalisation de la consommation foncière et local de raréfaction de l'offre, il est apparu nécessaire à la Communauté de Communes de Forez-Est de conduire une étude de qualification des gisements fonciers à vocation économique pour adapter sa politique et optimiser sa stratégie foncière d'accueil et de développement des activités économiques sur son territoire.

L'intervention doit permettre à Forez-Est de :

- Disposer d'un observatoire du foncier économique des ZAE,
- Contribuer à l'élaboration du futur PLUi,
- Adapter sa stratégie foncière en matière d'accueil et de développement des entreprises,
- Anticiper la mobilisation des interventions foncières possibles.

Numéro étude : 09/177

Cote : EPU 25 073

Accès : Partenarial

Power point

Etude Gisements fonciers économiques de la Communauté de Communes de Forez-Est

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 06/10/2025, 41 p.

Dans un contexte national de rationalisation de la consommation foncière et local de raréfaction de l'offre, il est apparu nécessaire à la Communauté de Communes de Forez-Est de conduire une étude de qualification des gisements fonciers à vocation économique pour adapter sa politique et optimiser sa stratégie foncière d'accueil et de développement des activités économiques sur son territoire.

L'intervention doit permettre à Forez-Est de :

- Disposer d'un observatoire du foncier économique des ZAE,
- Contribuer à l'élaboration du futur PLUi,
- Adapter sa stratégie foncière en matière d'accueil et de développement des entreprises,
- Anticiper la mobilisation des interventions foncières possibles.

Numéro étude : 09/177

Cote : EPU 25 074

Accès : Partenarial

Power point

Etude Gisements fonciers économiques de la Communauté de Communes de Forez-Est

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 08/07/2025, 29 p.

Dans un contexte national de rationalisation de la consommation foncière et local de raréfaction de l'offre, il est apparu nécessaire à la Communauté de Communes de Forez-Est de conduire une étude de qualification des gisements fonciers à vocation économique pour adapter sa politique et optimiser sa stratégie foncière d'accueil et de développement des activités économiques sur son territoire.

L'intervention doit permettre à Forez-Est de :

- Disposer d'un observatoire du foncier économique des ZAE,
- Contribuer à l'élaboration du futur PLUi,
- Adapter sa stratégie foncière en matière d'accueil et de développement des entreprises,
- Anticiper la mobilisation des interventions foncières possibles.

Numéro étude : 09/177

Cote : EPU 25 075

Accès : Partenarial

Power point

Bases de données d'occupation du sol (MOS Urba4 - OCS GE)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/12/2025, 38 p.

La Communauté de communes de Forez-Est a délibéré le 14 mai 2024 pour prendre la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi). Dans le cadre de son partenariat, l'Agence d'urbanisme propose un accompagnement de la CCFE tout le long de l'élaboration du PLUi sur l'intégration des questions de consommation foncière. Chaque année, suivant l'avancement du dossier, les partenaires préciseront l'apport d'epures à la démarche sur ce sujet.

L'Agence d'urbanisme propose de réaliser tout au long de l'élaboration du PLUi des points réguliers d'analyse de la consommation ENAF à partir des outils d'observation du partenariat : le MOS et l'OSGE (outil national mis à disposition en 2025 mais dont l'observation ne commence qu'en 2019).

L'année 2025 étant consacrée au diagnostic /enjeux et à la préparation des orientations du PADD, il est proposé de faire le point sur l'analyse de la consommation d'ENAF de la période de référence de la loi climat et résilience et la trajectoire ZAN inscrit au Scot Sud Loire, sa déclinaison à CCFE et les leviers à mobiliser dans le PLUi pour l'atteindre.

Objectifs de l'intervention :

- Analyse de la consommation d'ENAF de la période de référence de la loi Climat et résilience
- Présentation et explication des dispositions de la trajectoire ZAN du Scot Sud Loire, et les implications (ou cadrages) à intégrer au projet de PLUi de la CCFE.
- Proposer un espace de réflexion collective sur les leviers d'action, les choix à faire dans le cadre du projet collectif.

Numéro étude : 09-176

Cote : EPU 25 078

Accès : Partenarial

Power point

Echanges avec Epora sur le projet de PLUi SEM

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 28/04/2026, 27 p.

Epures accompagne techniquement les EPCI membres de l'Agence d'urbanisme dans l'élaboration de leurs PLUi, PLH ou autres études de programmation ou d'aménagement. L'Epora n'est pas Personne Publique Associée à ces procédures et n'est donc pas associé à ces élaborations. Cependant, ces documents ont des objectifs ambitieux en matière de renouvellement urbain ou impactent directement des actions conduites par l'Epora sur ses territoires. Il s'agit de travailler à l'articulation des objectifs fixés en matière de renouvellement urbain dans les PLUi, dans les PLH ou autres études de programmation et

PUBLICATIONS

les actions de l'Epora sur ses territoires : avoir des échanges les plus en amont possible pour inscrire des éléments réalistes et qui pourront être suivis par une phase plus opérationnelle ou pré-opérationnelle accompagnée par l'Epora.

Numéro étude : 09/153

Cote : EPU 25 104

Accès : Partenarial

Power point

Séminaire sobriété foncière 2050, Novaciéries Saint-Chamond

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 21/11/2025, 23 p.

Les Agences d'urbanisme des territoires ligériens, de l'aire métropolitaine lyonnaise, de la région grenobloise et de Clermont Métropole (Urba 4) déploient cette année, avec le soutien de l'Etat en Région, une réflexion prospective sur les trajectoires d'aménagement à 2050 et leurs conditions de réussite.

Quatre ans après la loi Climat, la réception de l'objectif de " Zéro artificialisation nette " reste difficile à appréhender au niveau local. Si la nécessité de limiter l'artificialisation fait de moins en moins l'objet de controverses, le rythme prévu, les moyens alloués, les difficultés techniques et politiques à surmonter figurent toujours parmi les motifs d'incompréhension, de mécontentement et de faible acceptabilité de la loi.

Un dispositif prospectif en quatre séminaires est prévu sur la Région AURA pour traiter ces questionnements entre acteurs de l'aménagement, afin d'envisager des trajectoires 2030-2050 de sobriété foncière. L'objectif est de produire en 2026 des éléments de capitalisation et d'outillage pour les élus dans la perspective de l'arrivée des nouveaux exécutifs.

Numéro étude : 00/254

Cote : EPU 25 143

Accès : Diffusable

Rapport

Déroulé séminaire Prospective Sobriété foncière URBA4 - Novaciéries à Saint-Chamond

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 21/11/2025, 6 p.

La mise en œuvre de la loi Climat et résilience et son volet sobriété foncière sont maintenant engagés dans les territoires.

La réception de l'objectif de « Zéro artificialisation nette » (ZAN) reste souvent difficile à appréhender au niveau local. Si la nécessité de limiter l'artificialisation fait de moins en moins l'objet de controverses, les objectifs affichés, les moyens alloués, le rythme prévu, la répartition des droits à artificialiser restants, les difficultés techniques et politiques à surmonter figurent toujours parmi les motifs d'incompréhension, de mécontentement et de faible acceptabilité de la loi et de l'appareil technico-normatif qui l'accompagne.

Numéro étude : 00/254

Cote : EPU 25 162

Accès : Diffusable

Plaquette

Séminaire EPORA - Stratégies foncières- Partage de retours d'expériences (UrbaLyon, synthèse du séminaire)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 28/01/2025, 62 p.

L'EPORA a réalisé en 2023 un bilan des études de gisements réalisées depuis 2008 sur son territoire. C'est un moment opportun pour l'EPORA de faire évoluer le contenu des études de gisements vers un appui renforcé sur la stratégie foncière et continuer à développer de la méthodologie (poursuite du travail réalisé en 2018 sur le guide des bonnes pratiques des études de gisements fonciers). L'enjeu principal pour l'EPORA est d'améliorer le passage de l'observation à la stratégie foncière, au-delà du repérage des gisements. Les Agences d'urbanisme accompagnent depuis longtemps l'EPORA et les collectivités

dans des études de gisements et de plus en plus dans des études de stratégie foncière (thématiques ou transversales), et de plan d'actions. Elles développent et adaptent leurs méthodologies d'identification de friches, de potentiels de mobilisation des espaces libres et bâtis (logements vacants, copropriétés dégradées ...) et mettent en place des processus d'animation technique et politique intéressants à partager.

La mission a pour objectif de partager entre les Agences et avec l'EPORA les expériences et les méthodologies déployées pour accompagner le passage des études de gisements à la stratégie foncière, y compris en matière de gouvernance. L'objectif est également de mieux accompagner les collectivités dans l'élaboration de stratégies foncières anticipatrices.

Numéro étude : 00/250

Cote : EPU 25 163

Accès : Diffusable

HABITAT - LOGEMENT

Power point

Intervenir en tissu ancien : exemples de montages d'opération en réhabilitation d'habitat

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 19 p.

Une action coordonnée globale depuis 2008 dans les quartiers Jacquard, Chappe-Ferdinand-Neyron et l'hypercentre. 3 Opah-RU successives (Jacquard, Chappe, Multisites) + 1 en cours de lancement. Plusieurs Opérations de Restauration Immobilière (ORI). L'action sur l'habitat s'accompagne d'une intervention sur les espaces publics, les équipements, des démolitions et des opérations neuves complémentaires sur Saint-Roch. 4 Filières : Réhabilitation complète et mise en location, création de plateaux pour vente à accédants et investisseurs, vente d'Immeuble à Rénover (VIR), intervention dans les copropriétés. Un programme calibré est prévu pour l'accession.

Numéro étude : 00/254

Cote : EPU 25 005

Accès : Partenarial

Plaquette

PLH3 SEM : bilan final 2019-2024

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 62 p.

Saint-Etienne Métropole a adopté mi 2019 son troisième Programme Local de l'Habitat, pour une période de 6 ans (septembre 2025). La Métropole met en œuvre les actions de ce programme et des bilans annuels sont réalisés.

Parallèlement, le PLUi est en cours d'élaboration et nécessite de s'articuler avec le PLH. Le SCoT Sud Loire est en révision (le projet a été arrêté en décembre 2024) et nécessitera de revoir les objectifs de production de logements à terme.

En 2025, Saint-Etienne Métropole va lancer l'élaboration d'un nouveau PLH (4) et demander la prorogation du PLH actuel pour 2 ans. L'objectif pour l'année 2025 est de réaliser le bilan 2019 - 2024 du PLH3 et d'accompagner la Métropole dans l'élaboration du prochain PLH4.

Numéro étude : 04/005

Cote : EPU 25 045

Accès : Partenarial

Power point

Programmation immobilière : réunion territoriale Secteur Furan, 19 novembre 2025

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/11/2025, 20 p.

Les travaux sur le PLH de Saint-Etienne Métropole ont montré que le marché immobilier est peu dynamique et concurrentiel entre territoires (conditions attractives en périphérie/renouvellement urbain des communes urbaines plus contraint) et avec les autres marchés du logement (marché de seconde main...). Une des orientations du PLH est de conforter le marché de la promotion immobilière par la mise en place d'outils de régulation, notamment à l'échelle intercommunale. La Métropole a souhaité aborder cette orientation en s'appuyant sur les compétences du partenariat d'epures en matière d'observation territoriale.

L'objectif est de permettre une connaissance et un suivi partagé des principaux projets immobiliers privés et publics et d'optimiser la programmation des opérations et éviter les effets de concurrence entre les opérations immobilières à la vue des conditions de marché sur la ville de Saint-Etienne et à l'échelle de la Métropole.

Numéro étude : 04/088

Cote : EPU 25 046

Accès : Partenarial

Power point

Programmation immobilière : réunion territoriale Secteur Gier, 17 novembre 2025

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/11/2025, 20 p.

Les travaux sur le PLH de Saint-Etienne Métropole ont montré que le marché immobilier est peu dynamique et concurrentiel entre territoires (conditions attractives en périphérie/renouvellement urbain des communes urbaines plus contraint) et avec les autres marchés du logement (marché de seconde main...). Une des orientations du PLH est de conforter le marché de la promotion immobilière par la mise en place d'outils de régulation, notamment à l'échelle intercommunale. La Métropole a souhaité aborder cette orientation en s'appuyant sur les compétences du partenariat d'epures en matière d'observation territoriale.

L'objectif est de permettre une connaissance et un suivi partagé des principaux projets immobiliers privés et publics et d'optimiser la programmation des opérations et éviter les effets de concurrence entre les opérations immobilières à la vue des conditions de marché sur la ville de Saint-Etienne et à l'échelle de la Métropole.

Numéro étude : 04/088

Cote : EPU 25 047

Accès : Partenarial

Power point

Programmation immobilière : réunion territoriale Secteur Ondaine, 20 novembre 2025

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/11/2025, 20 p.

Les travaux sur le PLH de Saint-Etienne Métropole ont montré que le marché immobilier est peu dynamique et concurrentiel entre territoires (conditions attractives en périphérie/renouvellement urbain des communes urbaines plus contraint) et avec les autres marchés du logement (marché de seconde main...). Une des orientations du PLH est de conforter le marché de la promotion immobilière par la mise en place d'outils de régulation, notamment à l'échelle intercommunale. La Métropole a souhaité aborder cette orientation en s'appuyant sur les compétences du partenariat d'epures en matière d'observation territoriale.

L'objectif est de permettre une connaissance et un suivi partagé des principaux projets immobiliers privés et publics et d'optimiser la programmation des opérations et éviter les effets de concurrence entre les opérations immobilières à la vue des conditions de marché sur la ville de Saint-Etienne et à l'échelle de la Métropole.

Numéro étude : 04/088

Cote : EPU 25 048

Accès : Partenarial

Plaquette**Les résidences sociales dans la Loire**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/2025, 44 p.

Les résidences sociales constituent un levier important pour répondre aux enjeux sociétaux, liés à l'habitat des plus précaires. Les organismes gestionnaires de ces structures font face à de nombreux enjeux qui se déclinent dans leur spécificité dans la Loire, tant en raison des caractéristiques des populations les plus précaires dans ce territoire, que de la structuration spécifique du secteur dans le département. Les professionnels du logement accompagné identifient des besoins spécifiques dans le département, qui sans se contredire, semble se combiner : d'une part, l'enjeu est de perfectionner l'articulation et la coordination entre acteurs, d'autre part, développer une offre de logement accompagné pouvant répondre aux besoins spécifiques des différents publics concernés.

Numéro étude : 04/102

Cote : EPU 25 049

Accès : Partenarial

Plaquette**Sobriété immobilière**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2025, 50 p.

Les enjeux de sobriété, pour répondre à l'urgence du dérèglement climatique, s'imposent aujourd'hui à tous les territoires, que ce soit en matière énergétique (Zéro Emission Nette) et foncière (Zéro Artificialisation Nette).

Dans ce contexte, le concept de " sobriété immobilière " fait également l'objet de débats. Il s'agit d'optimiser l'usage du parc bâti existant, ce qui permettrait de réduire la construction neuve et ses impacts environnementaux.

Le patrimoine bâti peut apparaître comme une opportunité pour répondre aux besoins de la population, en remobilisant ce parc souvent sous-utilisé.

La réflexion sur ce sujet induit de nombreuses questions : quels sont les leviers pour réduire le besoin en construction de logements neufs ? comment qualifier le potentiel de l'existant ? comment accompagner les personnes souhaitant un logement plus petit et plus proche des services ? Comment repenser les espaces pour transformer des grands logements sous-occupés ? etc.

L'objectif de cette mission est d'identifier les leviers existants (nationaux ou locaux) et les moyens qui permettraient d'optimiser l'utilisation du bâti existant.

Numéro étude : 04/108

Cote : EPU 25 050

Accès : Diffusable

Power point**Dispositif de veille des quartiers stéphanois : Grand-Clos**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 04/11/2026, 52 p.

Initialement conçu pour suivre, par des éléments actualisables, les phénomènes de valorisation/dévalorisation de l'ensemble des quartiers de la ville de Saint-Etienne et ainsi permettre à la ville de tirer les enseignements nécessaires à l'ajustement des politiques publiques, le Dispositif de Veille Sociale des Quartiers Stéphanois (DVQS) a évolué. Les nouveaux objectifs proposés par la ville sont les suivants :

- garder l'approche généraliste sur l'ensemble des quartiers avec un zoom particulier sur les quartiers en contrat de ville,
- suivre dans le temps les indicateurs et analyser leurs évolutions,
- comparer les indicateurs avec d'autres échelles de comparaison (agglomération, départementale, régionale, nationale),
- faire émerger des problématiques et avancer des hypothèses qui pourraient expliquer ces phénomènes,
- confronter ces hypothèses avec l'avis du groupe " experts de l'observation " ;

PUBLICATIONS

- partager les résultats avec les partenaires du DVQS, techniciens, direction générale des services et élus de la ville de Saint-Etienne.

Précurseur de l'observation sociale à l'Agence, il a permis par son partenariat de développer un observatoire social pour l'ensemble des quartiers inscrits au contrat de ville de Saint-Etienne Métropole (OSQ). Dans ce cadre, il apporte une analyse fine de la situation sociale des quartiers stéphanois et permet d'ouvrir le débat pour l'évaluation de ceux-ci. Pour l'année 2025, il est programmé la finalisation du portrait social du quartier de Monthieu et la réalisation d'un nouveau portrait social pour le quartier de Grand Clos.

Numéro étude : 05/008

Cote : EPU 25 052

Accès : Confidentiel - interne

Rapport

La mise en œuvre des observatoires de l'habitat et du foncier

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/06/2025, 9 p.

La demande d'appui à l'ingénierie des Agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes, portée par les services de la DREAL (service habitat, construction, ville durable), se situe dans le cadre de la loi du 22 août 2021 dite " Climat et résilience " ; qui instaure des observatoires de l'habitat et du foncier (OHF), adossés aux programmes locaux de l'habitat.

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la Région AuRA ou sur d'autres territoires, pour accompagner les transformations dans le domaine de l'habitat, contribuer à la montée en compétence collective, enrichir le processus de décision publique, et favoriser la construction de solutions pertinentes et innovantes. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers.

Numéro étude : 00/155

Cote : EPU 25 056

Accès : Diffusable

Rapport

La gouvernance et les productions des observatoires de l'habitat et du foncier

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 13/11/2025, 10 p.

La demande d'appui à l'ingénierie des Agences d'urbanisme en Auvergne-Rhône-Alpes, portée par les services de la DREAL (service habitat, construction, ville durable), se situe dans le cadre de la loi du 22 août 2021 dite " Climat et résilience " ; qui instaure des observatoires de l'habitat et du foncier (OHF), adossés aux programmes locaux de l'habitat.

Les ateliers du CRHH ont pour objectif principal de diffuser et partager, auprès des acteurs régionaux, la connaissance, les outils et les expériences menées dans la Région AuRA ou sur d'autres territoires, pour accompagner les transformations dans le domaine de l'habitat, contribuer à la montée en compétence collective, enrichir le processus de décision publique, et favoriser la construction de solutions pertinentes et innovantes. Le réseau des Agences d'urbanisme propose de contribuer à l'organisation des ateliers et d'apporter de la connaissance sur les sujets développés lors de ces ateliers.

Numéro étude : 00/155

Cote : EPU 25 057

Accès : Diffusable

Power point

La construction d'un OHF : ça veut dire quoi concrètement pour un EPCI ?

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 05/06/2025, 46 p.

La loi impose une observation de l'Habitat et du Foncier aux EPCI, 3 ans après que leur PLH a été rendu exécutoire. Autant le volet Habitat apparaît relativement bien maîtrisé par la plupart des EPCI, Autant

le volet Foncier pose bien plus de questions. Peu d'EPCI semblent en capacité de mener les chantiers d'observation dans leur globalité.

Numéro étude : 00/155
Cote : EPU 25 058
Accès : Diffusable

Power point

OHF : quelles gouvernances ? quelles productions ?

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 13/11/2025, 72 p.

A la suite de l'enquête menée en 2024 auprès des EPCI de la région AURA par la DREAL, un nouveau cycle d'ateliers s'est ouvert en 2025 autour des Observatoires de l'Habitat et du Foncier (OHF) afin d'accompagner les territoires dans la structuration de leur observatoire.

Numéro étude : 00/155
Cote : EPU 25 059
Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Tableau de bord annuel de la promotion immobilière bilan 2024

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 04/2025, 8 p.

Une année 2024 dans la lignée de l'année 2023 : un marché atone en termes de dynamique commerciale. Les ventes sont en stagnation malgré une alimentation substantielle du marché. Elles sont insuffisantes pour résorber un stock qui augmente et qui atteint l'équivalent de 2,5 années de commercialisation. Les ventes auprès d'investisseurs sont stables sur les 2 dernières années, représentant autour d'un tiers des réservations. Les ventes aidées sont en hausse à près de 25% des ventes à occupant, témoignant de la difficulté du marché "libre" à trouver preneur. Le prix moyen des ventes est toujours à un niveau haut, relativement stable depuis 2023. L'année 2024 a été marquée par un retrait de commercialisation important, 217 logements contre une trentaine en moyenne les années précédentes.

Numéro étude : 04/003
Cote : EPU 25 060
Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'habitat - Tableau de bord annuel des logements commencés bilan 2024

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 09/2025, 8 p.

Les tendances dans le département de la Loire :

- Un ralentissement des mises en chantier de logements depuis 2022, plus fort pour les logements en résidence que pour les logements ordinaires pour lesquels le niveau semble se stabiliser entre 2023 et 2024 (données conjoncturelles).
- Cette baisse est portée par le logement individuel, dont le poids ne cesse de diminuer, passant de 61% en 2021 à 39% des nouveaux logements ordinaires en 2024.
- A contrario la part des logements collectifs augmente et représente la majorité des nouveaux logements pour la première fois en plus de 10 ans (61% des logements ordinaires en 2024).
- Ramenée à la population du territoire, la dynamique de production de logements est relativement stable depuis quelques années, et comparativement faible en région AuRA, un peu moins de 3 logements commencés pour 1 000 habitants (2,5 dans la Loire contre 5,0 en AuRA sur la période récente 2023-2024).

Numéro étude : 04/003
Cote : EPU 25 061
Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'habitat - tableau de bord annuel la production de logements locatifs sociaux bilan 2024

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 8 p.

Une production de logements locatifs sociaux publics relativement stable : autour de 500 logements produits par an en moyenne depuis 2017 (hors 2020, année exceptionnelle). En début de période observée, 2015-2016, la production était de l'ordre de 730 logements par an.

En parallèle, la démolition s'intensifie, de 80 à 90 logements démolis par an en début de période observée à plus de 400 depuis 2020.

En 2024, les logements locatifs sociaux publics mis en service représentent près de 0,9% du parc Hlm conventionné en stock au 1er janvier 2024.

Le conventionnement de logements locatifs dans le parc privé diminue : de 235 logements conventionnés/an en 10 ans, 190 en 5 ans, à 107 en 2 ans.

En 2024, les nouvelles conventions ANAH représentent 4% des conventions opposables en stock. Ce marché n'est pas significatif partout sur le territoire. En 2024, les mises en service de logements locatifs sociaux publics et de nouvelles conventions ANAH se répartissent majoritairement dans 4 EPCI, et principalement dans la Métropole stéphanoise.

Numéro étude : 04/003

Cote : EPU 25 062

Accès : Diffusable

Plaquette

Observatoire de l'habitat : tableau de bord annuel les dynamiques du marché immobilier bilan 2024

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 20 p.

Les ventes aux particuliers continuent à diminuer mais à un rythme moins soutenu. Tout bien confondu, -11% de transactions entre 2023 et

2024 contre -20% entre 2022 et 2023.

Parmi l'ensemble des transactions, les terrains à bâtir ne représentent plus que 4% des ventes en 2024 quand ils représentaient en moyenne 8% des ventes sur les 10 dernières années.

Parmi les transactions de biens anciens, les maisons représentent 52% des ventes et les appartements 48%, un équilibre similaire aux années précédentes. Le marché de l'appartement de seconde main reste très localisé, 77% des ventes se situent dans la Métropole stéphanoise en 2024. 53% se situent plus particulièrement dans la ville de Saint-Étienne.

Quant aux prix, ils continuent également de diminuer. Une baisse de -5% aussi bien pour les appartements, que les maisons de seconde main, plus modérée pour les terrains à bâtir, -2% entre 2023 et 2024.

Numéro étude : 04/003

Cote : EPU 25 063

Accès : Diffusable

Power point

Rencontre 2025 de l'observatoire partenarial de l'habitat

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 11/12/2025, 47 p.

Dans son rôle d'observation, epures recueille et analyse annuellement des données sur les différents marchés de l'immobilier résidentiel des territoires Sud Loire et Roannais, élargis à la proche Haute-Loire, selon la disponibilité des données.

Cet observatoire rassemble l'ensemble des partenaires de l'habitat, membres de l'Agence d'urbanisme. Cet observatoire, animé par epures depuis 1997, comprend annuellement :

- l'analyse des différents marchés immobiliers,
- l'organisation de temps d'échanges entre professionnels du logement,
- une rencontre annuelle "habitat".

Cet observatoire a pour objectifs :

- d'apporter des éléments de compréhension sur les évolutions et cerner les dysfonctionnements des marchés du logement à différentes échelles territoriales,
- de développer les échanges entre institutions et entre acteurs privés intervenant dans le champ de l'habitat.

Numéro étude : 04/003

Cote : EPU 25 064

Accès : Diffusable

Rapport

Les copropriétés de la Métropole stéphanoise via l'analyse du RNIC

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 19 p.

La requalification des copropriétés est un enjeu central du PLH 3 (Programme Local de l'Habitat), qui vise à accompagner la rénovation énergétique et à soutenir les copropriétés fragiles ou dégradées. Pour cela, il est essentiel d'identifier les copropriétés en difficulté, en s'appuyant sur des indicateurs comme l'état du bâti, l'environnement urbain, le marché immobilier ou le taux d'impayés. Depuis 2017, l'Anah met à disposition des collectivités les données du Registre National d'Immatriculation des Copropriétés (RNC), qui recense des informations techniques, financières et juridiques. En 2024, 5 126 copropriétés sont immatriculées sur la Métropole, dont 3 225 à Saint-Etienne.

Numéro étude : 04/054

Cote : EPU 25 065

Accès : Partenarial

Plaquette

Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière n° 23

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 02/2025, 8 p.

Un volume de ventes brutes relativement stable depuis 5 trimestres, autour de 80 logements, mais des désistements de réservataires en forte progression au 3e trimestre 2024 (45 désistements VS 11/trim. en moyenne les 4 trimestres précédents).

Un volume de ventes nettes qui baisse au 3e trimestre 2024, 46 ventes VS 70/trim. en moyenne les 4 trimestres précédents.

Un volume de mises en vente en très net recul. Alors qu'il progressait régulièrement, atteignant 140 MEV/trim. en moyenne au 1er semestre 2024, il chute ce trimestre à 39 nouveaux logements commercialisés.

La baisse des mises en vente et un retrait de commercialisation de 74 logements au 3e trimestre (retraits en hausse) entraîne une baisse de l'offre qui repasse en dessous de la barre des 800 logements. Elle reste néanmoins importante au regard des rythmes de ventes.

La vente à investisseurs se maintient en volume de logements (16 ventes/trim. en moyenne sur une année glissante) mais augmente en poids, 37% des ventes au 3e trimestre VS autour de 20% les trimestres précédents).

Numéro étude : 04/071

Cote : EPU 25 066

Accès : Diffusable

Plaquette

Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 03/2025, 8 p.

- Un bond du volume de logements mis à la vente au 4^e trimestre 2024.
- Les ventes s'améliorent par rapport à la période précédente.
- L'offre commerciale augmente fortement.
- La part de vente à investisseurs atteint 41% des ventes.
- Parmi les ventes à occupants, la part des ventes aidées atteint 39%.

Numéro étude : 04/071

Cote : EPU 25 067

Accès : Diffusable

Plaquette

Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière n° 25

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 07/2025, 8 p.

Après une forte alimentation du marché au 4^e trimestre 2024, près de 50% des logements mis en vente de l'année 2024, retombe à moins de 100 logements dans le Sud Loire proche Haute-Loire.

90 logements ont été vendus au 1^{er} trimestre 2025,

L'offre commerciale reste élevée,

La part des investisseurs est de 40%, comme au 1^{er} trimestre 2024.

Les ventes en accession aidée représentent 36% des acquisitions, 41% parmi les propriétaires occupants.

Les petites typologies, T1 et T2, représentent 45% des ventes.

Les niveaux de prix continuent d'augmenter.

Numéro étude : 04/071

Cote : EPU 25 068

Accès : Diffusable

Plaquette

Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière n° 26

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 10 p.

Les mises en commercialisation progressent.

Les ventes progressent également entre les 2 premiers trimestres de l'année.

Les ventes de T3 et T4 sont en légère progression. Les T1 et T2 restent importants.

Le prix de vente moyen, impacté par les typologies vendues, se stabilise.

L'offre commerciale reste élevée, au-dessus de 900 logements à la vente.

Numéro étude : 04/071

Cote : EPU 25 069

Accès : Diffusable

Plaquette

Tableau de bord trimestriel de la promotion immobilière n° 27

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 01/2026, 8 p.

- Les mises en commercialisation diminuent.

- Les ventes diminuent également entre le 2^e et le 3^e trimestre de l'année.

- Les ventes de T3 et T4 sont en diminution représentant 39% des ventes. Les T1 et T2 sont majoritaires, avec 18% et 41% des ventes.

- Le prix de vente moyen, impacté par les typologies vendues, se stabilise.
- L'offre commerciale a diminué par rapport aux trois derniers trimestres.

Numéro étude : 04/071
Cote : EPU 25 070
Accès : Diffusable

Plaquette

PDH : L'offre résidentielle adaptée aux séniors dans la Loire - Connaissances et enjeux

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 2021-2026, 14 p.

Le Plan Départemental de l'Habitat 2021-2026 (PDH), co-piloté par le Département de la Loire et l'Etat, a été approuvé début 2021. A ce plan est adossé un Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH). Il s'agit d'assister les pilotes du PDH dans l'animation de l'observatoire, au regard des enjeux et orientations identifiés pour cette période de 6 ans. Par rapport au PDH/ODH précédent, les EPCI du territoire sont associés et sont membres du Cotech de l'ODH.

En 2025, il s'agit de réaliser une étude sur l'habitat et le vieillissement. Il s'agira d'interroger l'offre sur le territoire ligérien : quelles formes d'habitat entre le logement chez soi et l'Ehpad et ce qu'elle représente vis à vis de la population ligérienne âgée. Ce sujet interroge le parcours résidentiel des personnes vieillissantes, l'autonomie, les formes d'habitat et mode de vie, ainsi que la sobriété immobilière et l'évolution démographique du territoire. La production du livrable est prévue à la fin de l'année et une présentation en SDCRHH (section départementale du CRHH) début 2026.

Numéro étude : 04/076
Cote : EPU 25 071
Accès : Diffusable

Rapport

Synthèse des échanges - Priorisation des profils d'habitant

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 25/06/2025, 14 p.

Epures, l'agence d'urbanisme des territoires ligériens, comme le prévoit le code de l'urbanisme, a vocation à tester puis développer des méthodes expérimentales en lien avec son projet d'agence. Le travail présenté ainsi que les ateliers animés auprès des Maires de la CCFE proviennent du souhait de l'Agence de développer les méthodes qualitatives en complément des outils quantitatifs. Il a été porté par le socle mutualisé de l'Agence (pas de financement spécifique de la CCFE) en raison de son caractère expérimental.

Numéro étude : 01/218
Cote : EPU 25 142
Accès : Confidentiel - interne

SANTÉ

Power point

Action « Urbanisme Favorable à la Santé » - PRSE4 : CTP élargi

Auteurs : Epures
Référence : EPURES - 11/04/2025, 37 p.

Les accompagnements des Agences du réseau Urba4 s'inscrivent dans le cadre du 4e Plan Régional de Santé Environnement validé en 2024. Les Agences d'urbanisme du réseau Urba 4 ont un rôle de partenaire opérationnel pour la mise en œuvre de l'objectif stratégique 3.2 du PRSE " renforcer la prise en compte des déterminants de la santé dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme en améliorant la complémentarité des politiques publiques et la participation des populations " .

PUBLICATIONS

Cette action se déploie ainsi autour de 3 objectifs opérationnels :

- Axe 1 - Sensibiliser et former les décideurs et acteurs de l'urbanisme,
- Axe 2 - Accompagner des territoires dans la mise en œuvre de démarches en UFS et développer la participation des populations,
- Axe 3 - Structurer la communauté d'acteurs.

L'année 2024 a permis un démarrage des actions dans les trois objectifs opérationnels définis ci-dessus. Ces actions sont poursuivies en 2025, en s'adaptant aux besoins des partenaires régionaux et du terrain.

Numéro étude : 00/177

Cote : EPU 25 025

Accès : Diffusable

Power point

Les approches urbanisme favorable à la santé dans le Sud Loire

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 25/09/2025, 27 p.

Les accompagnements des Agences du réseau Urba4 s'inscrivent dans le cadre du 4e Plan Régional de Santé Environnement validé en 2024. Les Agences d'urbanisme du réseau Urba 4 ont un rôle de partenaire opérationnel pour la mise en œuvre de l'objectif stratégique 3.2 du PRSE " renforcer la prise en compte des déterminants de la santé dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme en améliorant la complémentarité des politiques publiques et la participation des populations ".

Cette action se déploie ainsi autour de 3 objectifs opérationnels :

- Axe 1 - Sensibiliser et former les décideurs et acteurs de l'urbanisme,
- Axe 2 - Accompagner des territoires dans la mise en œuvre de démarches en UFS et développer la participation des populations,
- Axe 3 - Structurer la communauté d'acteurs.

L'année 2024 a permis un démarrage des actions dans les trois objectifs opérationnels définis ci-dessus. Ces actions sont poursuivies en 2025, en s'adaptant aux besoins des partenaires régionaux et du terrain.

Numéro étude : 00/177

Cote : EPU 25 026

Accès : Diffusable

TOURISME - LOISIRS

Rapport

Diagnostic SCoT du Roannais : volet Tourisme (Complément à intégrer au chapitre Economie)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 14 p.

En 2023, plus de 9 millions de nuitées ont été comptabilisées dans la Loire. Profitant d'un contexte national dynamique,

le département de la Loire a vu sa fréquentation touristique gagner en attrait ; notamment vis-à-vis de la fréquentation étrangère (+1,3% de nuitées observées en 2023).

Depuis 2023, les acteurs du tourisme ligérien sont amenés à se mobiliser autour de la nouvelle stratégie 2024-2030 du développement d'un Tourisme Responsable dans la Loire.

Le secteur du SCoT du Roannais, couvert par 2 offices du tourisme, concentre un quart des nuitées touristiques passées dans le département.

Numéro étude : 01/211

Cote : EPU 25 146

Accès : Confidentiel - interne

MOBILITÉS

Rapport

Portrait de territoire mobilité Forez-Est

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2025, 40 p.

La communauté de communes de Forez-Est a délibéré le 14 mai 2024 pour prendre la compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi. Dans le cadre de son partenariat, l'Agence d'urbanisme propose un accompagnement de la CCFE tout le long de l'élaboration du PLUi sur l'intégration du thème des mobilités dans le PLUi. Chaque année, suivant l'avancement du dossier, les partenaires préciseront l'apport d'epures à la démarche sur ce sujet.

L'Agence d'urbanisme inscrit à son programme partenarial 2025, un appui à l'EPCI pour l'intégration des questions de mobilités dans le cadre de l'établissement du diagnostic de l'élaboration du PLUi et de l'identification des enjeux de développement du territoire.

Objectifs de l'intervention :

- Mise au point d'un portrait du territoire Forez-Est en matière de mobilité : identifier les pratiques actuelles, les besoins, les projets portés par l'Epci en matière de mobilité.
- Proposer un espace de réflexion collective sur les intentions, projets à inscrire au PLUi.

Numéro étude : 07/221

Cote : EPU 25 077

Accès : Partenarial

Rapport

Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole : Stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie métropolitaine, annexes 1

Auteurs : Saint-Etienne Métropole

Référence : EPURES - 28/01/26, 114 p.

La partie diagnostic du présent Schéma Directeur a mis en évidence la bonne dynamique de la mobilité électrique, à l'échelle nationale comme à l'échelle de Saint-Etienne Métropole.

Numéro étude : 07/209

Cote : EPU 25 079

Accès : Diffusable

Rapport

Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole : Stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie Métropolitaine, Annexe 2

Auteurs : Saint-Etienne Métropole

Référence : EPURES - 28/01/26, 348 p.

Saint-Etienne Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités sur son territoire, a engagé en 2022 l'élaboration de son plan de mobilité (PDM), dans l'objectif de l'approuver à l'horizon 2026.

La Métropole a souhaité bénéficier de l'expérience acquise par le partenariat de l'Agence d'urbanisme en la matière, au travers des observatoires partenariaux, du modèle multimodal de déplacements et des aptitudes techniques d'epures. En continuité du travail de diagnostic et comités techniques autour de chantiers stratégiques (2023), Saint-Étienne Métropole s'est investie en 2024 dans la construction et l'évaluation du projet du PDM, en organisant notamment des focus techniques partenariaux et en engageant la rédaction du projet. En 2025, l'Agence d'urbanisme accompagne Saint-Étienne Métropole à la rédaction du projet PDM et la compilation des pièces administratives nécessaires à l'arrêt du projet au printemps.

Numéro étude : 07/209

Cote : EPU 25 080

Accès : Diffusable

Rapport

Plan de Mobilité de Saint-Etienne Métropole : Stratégie multimodale 2040 au service de la qualité de vie Métropolitaine

Auteurs : Saint-Etienne Métropole

Référence : EPURES - 28/01/2026, 214 p.

Saint-Etienne Métropole, en tant qu'autorité organisatrice des mobilités sur son territoire, a engagé en 2022 l'élaboration de son plan de mobilité (PDM), dans l'objectif de l'approuver à l'horizon 2026.

La Métropole a souhaité bénéficier de l'expérience acquise par le partenariat de l'Agence d'urbanisme en la matière, au travers des observatoires partenariaux, du modèle multimodal de déplacements et des aptitudes techniques d'épures. En continuité du travail de diagnostic et comités techniques autour de chantiers stratégiques (2023), Saint-Étienne Métropole s'est investie en 2024 dans la construction et l'évaluation du projet du PDM, en organisant notamment des focus techniques partenariaux et en engageant la rédaction du projet. En 2025, l'Agence d'urbanisme accompagne Saint-Étienne Métropole à la rédaction du projet PDM et la compilation des pièces administratives nécessaires à l'arrêt du projet au printemps.

Numéro étude : 07/209

Cote : EPU 25 081

Accès : Diffusable

Rapport

Projet de SERM : articuler mobilités et aménagements urbains

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 10/2025, 112 p.

La convention de financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM Saint-Etienne Sud Loire, a été signée entre l'Etat, La Région Auvergne Rhône-Alpes, Saint-Etienne Métropole, la Société des Grands Projets et la SNCF.

L'intervention d'épures se place donc dans le cadre de cette mission de préfiguration de la labellisation SERM. Saint-Étienne Métropole mobilise le programme partenarial des études de l'Agence d'urbanisme des territoires ligériens, auquel il participe financièrement à travers sa cotisation annuelle et une subvention complémentaire.

Numéro étude : 07/220

Cote : EPU 25 082

Accès : Partenarial

Rapport

Etude sur le besoin en itinéraires cyclables (périmètre Pays d'Urfé et Vals d'Aix et Isable)

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 12/2025, 35 p.

Deux démarches partenariales sont inscrites dans cet accompagnement à des échelles territoriales différentes : Sur le thème des déplacements domicile-travail à vélo, le Département de la Loire met en œuvre son schéma vélo, incluant notamment la véloroute de la Loire et les accès aux collèges. Dès 2020, une méthodologie a été développée pour identifier les axes cyclables prioritaires en zones extra-urbaines, en croisant densité de population, emplois, services, distances et déplacements domicile-travail. Testée en 2022 sur le secteur du Pilat, cette approche doit désormais être déployée sur une nouvelle aire géographique à définir avec le Département. A l'échelle de la Métropole : implantation Vélivert. En amont du lancement de la nouvelle génération Vélivert en juin 2023, epures a analysé les emplacements pertinents pour les stations. Les données de localisation des vélos permettent désormais d'étudier les usages (fréquentation des stations, origines/destinations, itinéraires). Ces analyses, enrichies par des données INSEE et EMC2 ainsi que par l'avancement des projets du plan vélo métropolitain à 2026, visent à proposer un nouveau schéma d'implantation des stations, à volume constant, pour optimiser la fréquentation et l'exploitation. L'étude s'achève en 2025.

Numéro étude : 07/213

Cote : EPU 25 087

Accès : Partenarial

Rapport**Covoiturage dans le Sud-Loire : conforter la pratique**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 09/2025, 58 p.

Le covoiturage est un des leviers pouvant contribuer au développement d'une mobilité plus durable répondant aux enjeux économiques (optimiser les budgets), sociaux (possibilité pour tous de se déplacer) et environnementaux (limiter les comportements autosolistes, optimiser le taux d'occupation des véhicules, réduire le nombre de véhicules en circulation...). L'Enquête Mobilité Certifiée CEREMA - 2021 Saint-Étienne/Loire Sud/Pilat a permis d'estimer à plus 378 000 le nombre de trajets pouvant être assimilés à du covoiturage. Cette donnée situe le territoire en-deçà de la moyenne nationale. Au regard de ces volumes estimés, l'offre de covoiturage semble relativement faible dans le périmètre du SCoT Sud Loire, 1 400 places de stationnement réparties dans près de 50 aires de covoiturage (Observatoire des Mobilités - epures 2020). Afin de s'inscrire dans la dynamique nationale du développement du covoiturage, les collectivités du Sud Loire s'interrogent sur le potentiel existant, les lignes de désir de la demande en transport pouvant être concernées, les axes structurants à cibler et les aménagements nécessaires pour renforcer cette pratique dans le territoire du Sud Loire. Saint-Etienne Métropole et Loire Forez agglomération souhaitent avoir une démarche partagée dont les conclusions et propositions permettront d'adapter leur stratégie d'offre.

Numéro étude : 07/217

Cote : EPU 25 088

Accès : Diffusable

Rapport**Préfiguration d'une politique en faveur des piétons et de la marche**

Auteurs : Epures

Référence : EPURES - 02/2026, 34 p.

L'objectif est d'analyser les conditions de mise en œuvre d'un plan piéton métropolitain (évoqué dans le cadre du PDM). Il s'agit de réaliser un benchmark sur d'autres collectivités ayant conduit ce type de démarches et de mettre en évidence les conditions de mise en œuvre d'un tel plan sur le terrain.

Différentes thématiques sont abordées :

- le portage de la compétence piétonne au sein des collectivités mais également des services,
- le portage financier, - les étapes de mise en œuvre,
- le portage opérationnel (régie, marchés, projets),
- les conditions de faisabilité, de réussite et d'articulation aux démarches en cours (plan cancer, plan vélo, schémas d'accessibilité SDAP..).

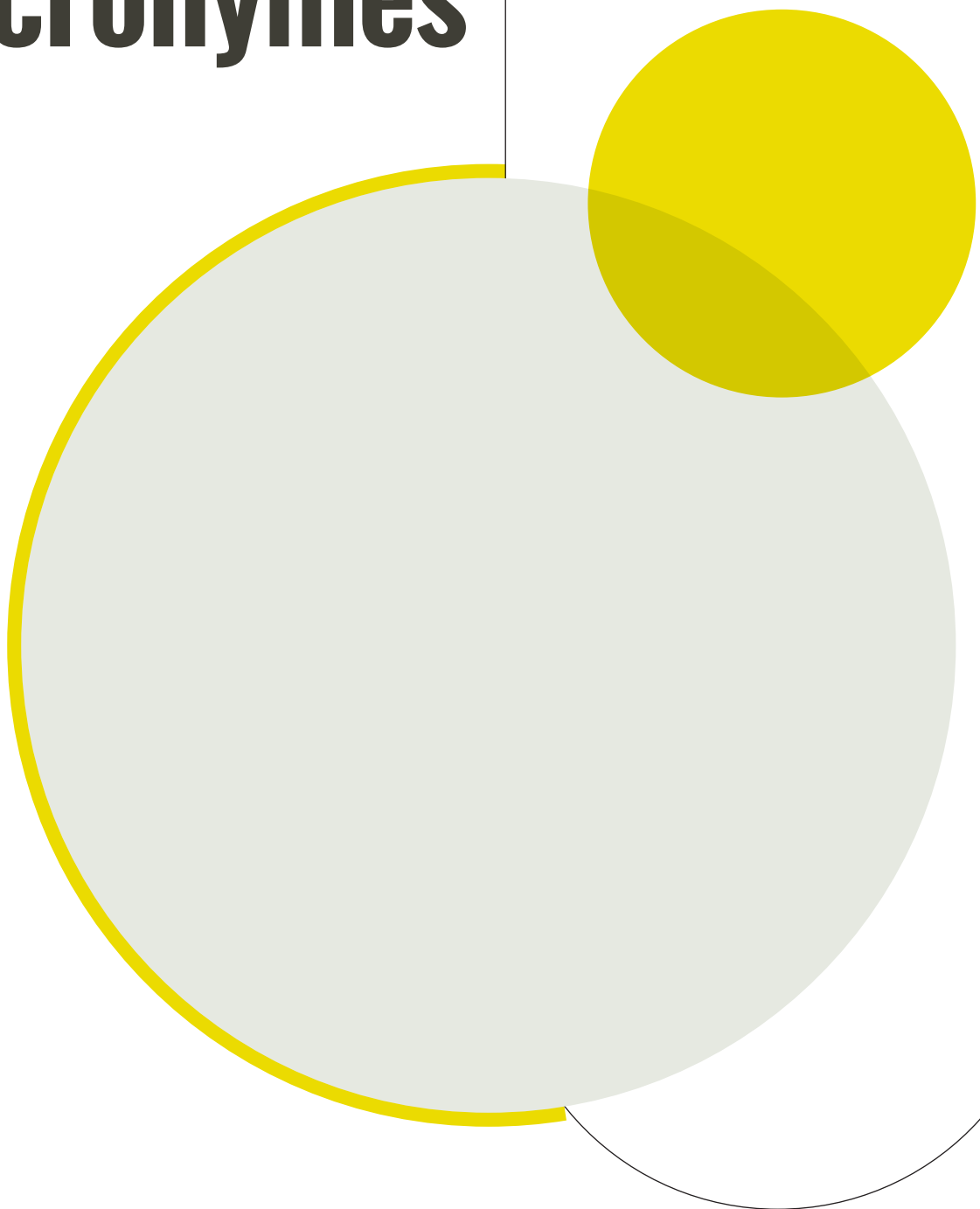
Dans un second temps, l'objectif est de produire des éléments constitutifs du futur plan piéton.

Numéro étude : 07/218

Cote : EPU 25 089

Accès : Confidentiel - interne

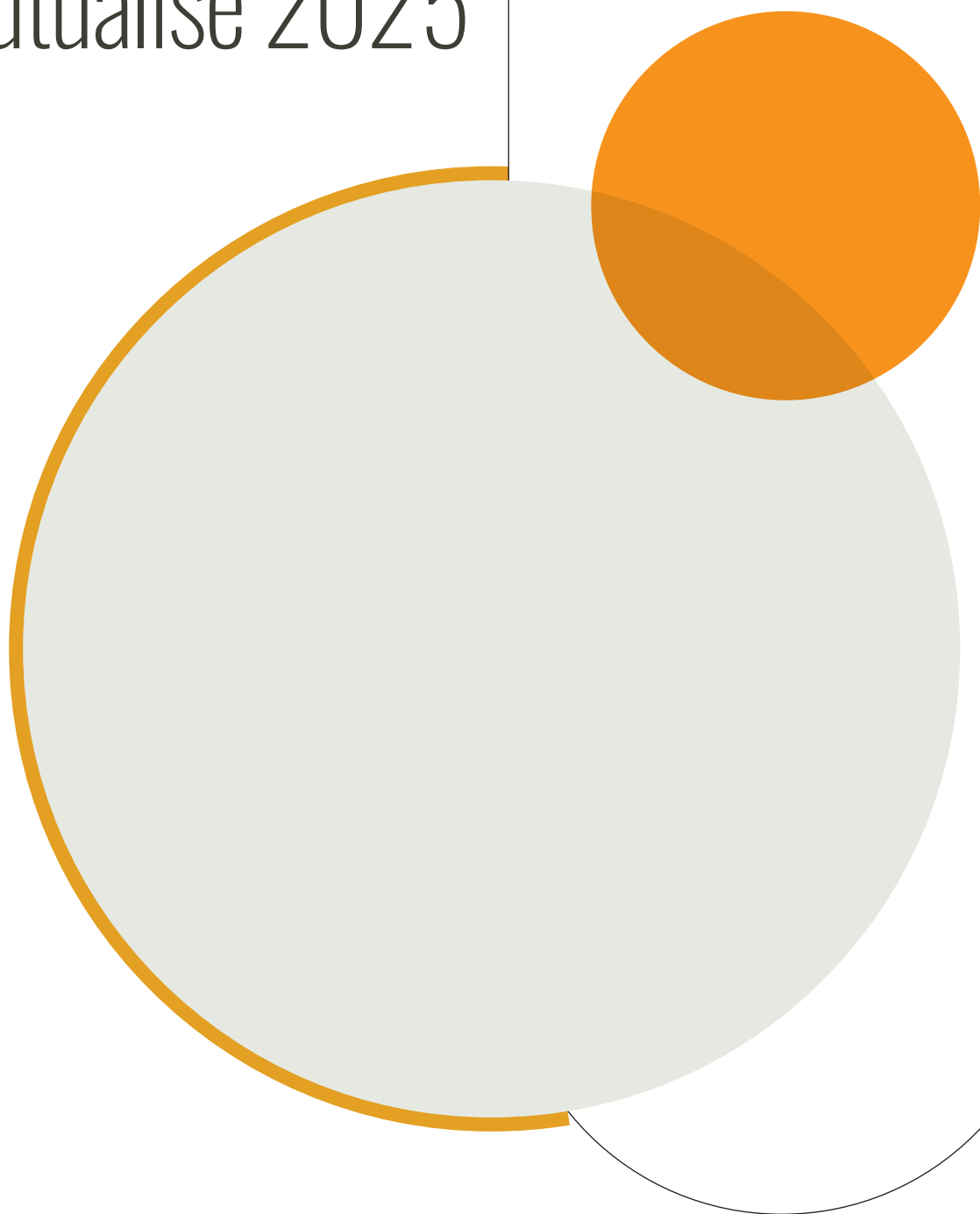
sigles et
acronymes



ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement
ALEC : Agence Locale de l'Energie et du Climat
AMELYSE : Aire Métropolitaine Lyon Saint-Étienne
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
A2 : réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Étienne et Lyon
BBC : Bâtiment Basse Consommation
CCFE : Communauté de communes de Forez-Est
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CD : Conseil départemental
CDAC : Commission Départementale d'Aménagement Commercial
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les Transports et l'Urbanisme
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CNAC : Commission Nationale d'Aménagement Commercial
CNIG : Conseil national de l'information géolocalisée
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
DDT : Direction Départementale des Territoires
DOO : Document d'Orientations et d'Objectifs
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ELO : Emplois Loire Observatoire
EMC² : Enquête Ménage Déplacement
E-MOB : outil permettant de calculer l'impact budgétaire et environnemental d'un futur lieu de résidence
E-OBSERV' : outil de consultation des bases de données d'épures
EPASE : Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne
EPORA : Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
ERPS : Etablissement recevant des publics sensibles
ERPV : Etablissement recevant des publics vulnérables
FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
GES : Gaz à Effet de Serre
GOSE : Gier - Ondaine - Saint-Etienne
NSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LFa : Loire Forez agglomération
NFH : Nouvelles façons d'habiter
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation
ODH : Observatoire Départemental de l'Habitat
OPAH RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAS : Projet d'Aménagement Stratégique
PCAET : Plan Climat-Air-Energie Territorial
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDM : Plan de Mobilité

PDU : Plan de Déplacements Urbains
PPA : Projet Partenarial d'Aménagement
PPA (les) : Personnes Publiques Associées
PTGE : Projet territorial de gestion de l'eau
QPV : Quartier Politique de la Ville
SAE : Schéma d'Accueil Economique
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDAC : Schéma de Développement des Aires de Covoiturage
SDIRVE : Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques
SÉM : Saint-Étienne Métropole
SIEL : Syndicat Intercommunal d'énergies de la Loire
SIG : Système d'Information Géographique
SMT : Syndicat des Mobilités des Territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TC : Transports Collectifs
TVB : Trame verte et bleue
UFS : Urbanisme favorable à la santé
UJM : Université Jean Monnet
UOFS : Urbanisme opérationnel favorable à la santé
URBA 4 : Réseau des Agences d'urbanisme de Saint-Étienne, Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand
ZAN : Zéro artificialisation nette

programme
partenarial
mutualisé 2025



n°	étude	Prog 2025 (financements)	Prog 2025 (jours)	%	Etat	SEIA	Lfa	COPLER	Cc Forez Est	SMT	Dépt42	Scot sud Loire	Scot Roannais	CC Mts Lyonnais	CC Mts Plat	Ville St-Etienne	communes	BPOBA	EPASE	ARS	Autres (Roannais agglo, CC Charleu Belmont, CC Pays Urbé, CHU, CCI, Univ, Ecole des Mines, SIEL, PNR Pilot, Cap Métropole, 3 Agences urba AURA, Eto, Alced...))
SOCLE PARTENARIAL																					
OBSERVER, COMPRENDRE, DIFFUSER																					
01/053	OBSERVATOIRE ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PLANIFICATION																				
01/187	DEVELOPPEMENT BASE PATRIMOINE																				
01/106	OBSERVATOIRE DES MODES DE VIE																				
01/222	AMENAGEMENT A HAUTEUR D'ENFANTS																				
04/003	OBSERVATOIRE HABITAT																				
04/071	OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION IMMOBILIERE																				
04/075	OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS																				
06/004	OBSERVATOIRE COMMERCE																				
06/011	OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE																				
07/006	OBSERVATOIRE DES MOBILITES																				
07/007	MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION																				
08/025	OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES																				
09/022	OBSERVATOIRE DES MARCHES FONCIERS																				
10/008	OBSERVATOIRE EQUIPEMENTS LOIRE																				
11/013	PUBLICATIONS TRANSVERSALES																				
TOTAL		274 972 €	417	9%																	
CAPITALISER, PARTAGER LA DONNEE																					
00/213	URBA4 MUTUALISATION DES DONNEES																				
01/006	MISSION OBSERVATION																				
01/158	e-OBSERV ET FLUX DE DONNEES PARTENAIRES																				
01/192	MODELE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)																				
01/196	GESTION DES BASES DE DONNEES																				
01/197	ACHAT DE DONNEES OBSERVATOIRES																				
TOTAL		133 320 €	202	4%																	
ANIMER, DIFFUSER, FAIRE SAVOIR																					
11/001	ANIMATION DU PARTENARIAT																				
11/005	INSTANCES AGENCE																				
11/006	CENTRE DE DOCUMENTATION																				
11/009	VALORISATION : STRATEGIE ET ANIMATION																				
11/010	GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES																				
11/016	ESPRESSO EVENEMENT VALORISATION AGENCE																				
11/017	JOURNEE DE REFLEXION : CHAIRAGE AMENAGEMENT BOURGS RURAUX																				
11/077	WEBINAIRES epures																				
TOTAL		265 320 €	402	8%																	
AIDER, ACCOMPAGNER, INNOVER																					
01/800	PARTICIPATION DEVELOPPEMENT OUTILS ET METHODES																				
03/283	ENJEUX DE MUTATION DU TISSU PAVILLONNAIRE																				
03/288	APPEL A EXPERIMENTATION ETUDES URBAINES																				
08/093	EXPERIMENTATION QUARTIERS 100% BBC																				
11/012	TRAVAUX MUTUALISES RESEAUX (PNAU URBA4 A2)																				
11/014	LABORATOIRE D'IDEES / DEMARCHES D'INVESTIGATIONS																				
11/015	PARTICIPATION COMITE SCIENTIFIQUE AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE																				
TOTAL		172 899 €	262	5%																	
TOTAL SOCLE PARTENARIAL		846 571 €	1283	26%																	

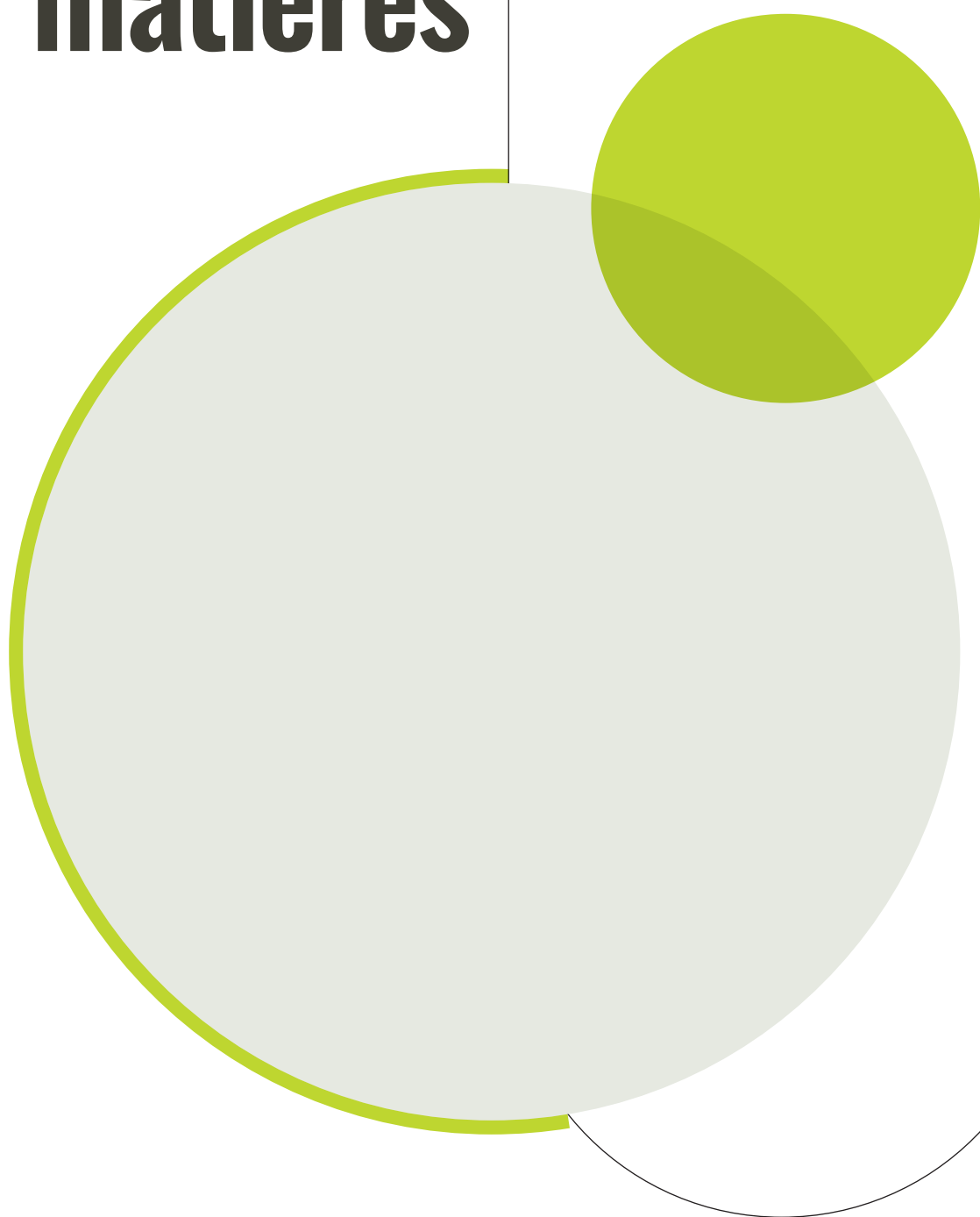
n°	étude	Prog 2025 (financements)	Prog 2025 (jours)	%	Etat	SEA	LFA	COPLER	CC Forez Est	SMT	Dept42	Scot sud Loire	Scot Roannais	CC Mts Lyonnais	CC Mts Pilat	Ville St-Etienne	communes	EPORA	EPASE	ARS	Autres (Roannais agglo, CC Charlieu Belmont, CC Pays d'Irè, CCU, CC Pl., CC St-Genès, CC St-Jean, CC St-Paul, CC Métropole, 3 Agglos Urbs AUBA, Eo, Atec42,...)
PROJETS ET MISSIONS																					
DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN																					
00/032	A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAIN LYON SAINT-ETIENNE ANIMATION																				Urbsalyon
00/130	A2 - INTER-SCOT URBANISME COMMERCIAL																				Urbsalyon
00/253	A2 - INTER-SCOT MISSION TERTIAIRE																				Urbsalyon
00/256	A2 - INTER-SCOT MISSION LOGISTIQUE																				Urbsalyon
00/257	A2 - INTER-SCOT ZONE D'ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES																				Urbsalyon
00/258	A2 - INTER-SCOT ORGANISATION SEMINAIRE DELUS																				Urbsalyon
00/096	URBA4 NATURE EN VILLE - TRAME VERTE ET BLEUE																				Urbsalyon, AURG, AUCM
00/153	URBA4 RESEAU PLANIF TERRITOIRES																				Urbsalyon, AURG, AUCM
00/155	URBA4- DREAL COMITE REGIONAL HABITAT HERBERGEMENT																				Urbsalyon, AURG, AUCM
00/236	URBA4- DREAL PASSOIRS THERMIQUES																				
00/240	URBA4- DREAL OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ETUDIANTS (OTLE)																				
00/254	URBA4- DREAL PROSPECTIVE BIFURCATION ZAN																				Urbsalyon, AURG, AUCM
00/177	URBA4 DREAL A DEFINIR																				Urbsalyon, AURG, AUCM
00/174	A2 SMT SMT SUIVI T LIBR																				Urbsalyon
00/186	A2 SMT WEB SIG																				Urbsalyon
00/199	A2 SMT SUIVI PARTENARIAL																				Urbsalyon
00/200	A2 SMT PLANS DES RESEAUX METROPOLITAINS																				Urbsalyon
00/209	A2 SMT CONNAISSANCE DE LA MOBILITE D'ECHELLE METROPOLITAIN																				Urbsalyon
00/255	URBA4 EPORA																				Urbsalyon
00/255	URBA4 EPORA PPI																				Urbsalyon, AURG, AUCM
TOTAL DEVELOPPEMENT REGIONAL ET METROPOLITAIN		160 808 €	220	5%																	
PLANIFICATION ET STRATEGIE TERRITORIALE																					
01/030	ACCOMPAGNEMENT ELABORATION SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE																				
01/117	ACCOMPAGNEMENT EVOLUTION SCOT DES MONTS DU LYONNAIS																				
01/157	DIAGNOSTIC PARTAGE LOIRE FOREZ AGGLO PLUI 87 COMMUNES																				
01/166	SAINTE ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT																				
01/184	SAINTE ETIENNE METROPOLE AMO PLUI																				
01/193	SAINTE ETIENNE METROPOLE SCHEMA CAMPUS																				Univ/Ecole des Mines
01/208	CC MONTS PILAT LOI CLIMAT ET RESILIENCE ET DOCS D'URBANISME																				
01/210	AMO MODIFICATION ET CLIMATISATION PLUI COPLER																				
01/211	ACCOMPAGNEMENT ELABORATION SCOT DU ROANNAIS (urbaines) TRANSITION METROPOLE																				Roannais agglo, CC Charlieu Belmont
01/212	POPSU (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) TRANSITION METROPOLE																				
01/219	MISE EN ŒUVRE MUTUALISE RAPPORTS ARTIFICIALISATION																				
01/220	METHODE DE CONSTRUCTION DOCS DE PLANIFICATION																				
01/221	CC PAYS DUREE ACCOMPAGNEMENT LOI CLIMAT ET RESILIENCE																				cc Pays d'Irè
02/054	ST ANDRE LE PUY ACCOMPAGNEMENT REVISION PLU																				
02/103	ST MEDARD EN FOREZ ACCOMPAGNEMENT PLU																				
02/015	VEAUCHE ACCOMPAGNEMENT MODIF SIMPL PLU																				
TOTAL PLANIFICATION ET STRATEGIE TERRITORIALE		1 167 070 €	1768	36%																	



n°	étude	Prog 2025 (financements)	Prog 2025 (jours)	%	e	Etat	SEA	LFA	COPLER	CC Forez Est	SMT	Dépt42	Scot sud Loire	Scot Roannais	CC Mts Lyonnais	CC Mts Pilat	Ville St Etienne	communes	EPORA	EPASE	ARS	Autres (Roannais aglo, CC Charlieu Belmont, CC Pays Urfé, CHU, CCI, Univ, Ecole des Mines, SEL, PNR Pilat, Cap Métropole, 3 Agences urba AURA, Etc, Alec42...)
PROJETS URBAINS																						
01/191	PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT GIER ONDAINE SAINT-ETIENNE																					Cap Métropole
01/214	PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT NOUVELLES FAÇONS D'HABITER																					Cap Métropole
01/215	PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT INDICATEURS																					Cap Métropole
03/264	PROJET URBAIN STEPHANOIS																					
03/279	VILLARS ETUDE URBAINE																					
03/284	COPLER CENTRE BOURGS																					
03/287	PROJET URBAIN STEPHANOIS ANALYSE DES DYNAMIQUES HYPER-CENTRE																					
06/119	EPA SCOPE																					
03/289	ETUDE URBAINE COTE-CHAUDE GRAND CLOS																					
03/290	EXPERIMENTATION ETUDES URBAINES 2 COMMUNES																					Cap Métropole
TOTAL PROJETS URBAINS		254 260 €	385	8%																		
HABITAT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL																						
04/005	SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH3 BILAN ET PLH4 DIAGNOSTIC																					
04/054	SAINT-ETIENNE METROPOLE - ANALYSE DES COPROPRIETES DEGRADEES																					
04/076	ANIMATION OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE PROSPECTIVE																					
04/088	PROGRAMMATION IMMOBILIERE																					
04/089	SAINT-ETIENNE METROPOLE VACANCE PARC PRIVE																					
04/103	IMMOBILIER RETOUR EXPERIENCE ATTENTE DES HABITANTS																					
04/105	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION BILAN PLH ANNUEL																					
04/107	PROFILS INVESTISSEURS POLITIQUE DEFISCALISATION																					
04/108	ATELIERS SUR LA SOBRIETE IMMOBILIERE																					
05/008	SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS (DVQS)																					
05/016	SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS																					
TOTAL HABITAT / DEVELOPPEMENT SOCIAL		247 040 €	374	8%																		
ECONOMIE / ENSEIGNEMENT																						
04/078	SAINT-ETIENNE METROPOLE OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANT ET SCIENTIFIQUE																					Univ.Ecole des Mines
06/080	SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE et VSE																					
06/133	SAINT-ETIENNE METROPOLE DIAGNOSTIC TERRITORIAL SAINT-ETIENNE METROPOLE FORATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR																					Univ.Ecole des Mines
06/117	SAINT-ETIENNE METROPOLE DESIGN IMP-ACT'S ECONOMIQUES																					
06/121	SAINT-ETIENNE METROPOLE TOILES INDUSTRIELLES																					CCI
06/126	SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE PILIERS D'EXCELLENCE																					CCI
06/128	WEBSIG SCHEMA ACCUEIL ECONOMIQUE MONTS DU PILAT																					
06/130	OBSERVATION DYNAMIQUES IMMOBILIERES D'ENTREPRISE																					
06/131	TIERS LIEUX ET INNOVATION																					
06/132	ECONOMIE CIRCULAIRE ACTIVITES NUISANTES																					
TOTAL ECONOMIE / ENSEIGNEMENT		200 310 €	304	6%																		

n°	étude	Prog 2025 (financements)	Prog 2025 (jours)	%	Etat	SEA	LFA	COPLER	CC Forez Est	SWT	Dcp42	Scot sud Loire	Scot Roannais	CC Ms Lyonnais	CC Ms Pilat	Ville St Etienne	Communes	EPORA	EPASE	ARS	Autres (Roannais aglo, CC Charlieu Belmont, CC Pays d'Irle, CHU CCL, Univ, Ecole des Mines, SIB, PNR Pilat, Cap Métropole, 3 Agences urba AURA, Etc, Aloc42...)
MOBILITES																					
07/169	ENQUETE MENAGE DEPLACEMENTS 2020 EMCZ																				
07/209	SAINT ETIENNE METROPOLE AMO PLAN DE MOBILITE																				
07/213	ACCOMPAGNEMENT DEMARCHES VELO DES MEMBRES																				
07/218	SAINT ETIENNE METROPOLE PLAN DE MARCHABILITE																				
07/220	SERVICE EXPRESS REGIONAUX METROPOLITAINS																				
07/221	CC FOREZ EST ATELIER MOBILITES DANS LE CADRE DU PLUI																				
07/222	POLE DECHANGE MULTIMODAL ANDREZIEUX BOUTHEON																				
TOTAL MOBILITES		174 900 €	265	5%																	
ENVIRONNEMENT																					
08/091	DEPARTEMENT LOIRE PTGE DEMANDE EAU URBAINE																				
08/096	CC FOREZ EST ATELIER ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE DU PLUI																				
08/098	CARTE VULNERABILITE																				
08/100	LOIRE FOREZ AGGLOMERATION CONTRIBUTION PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL																				
	<i>ajustements</i>																				
TOTAL ENVIRONNEMENT		22 560 €	34	1%																	
FONCIER																					
09/153	EPORA ANALYSE ET ECHANGES SUR PLUI ET PPA																				
09/168	MONTIS DU PILAT GISEMENTS FONCIERS																				
09/170	ST JUST ST RAMBERT PARTICIPATION RETOUR EXPERIENCE																				
09/171	SAINT ETIENNE METROPOLE OPTIMISATION ZAE MONTRAMBERT PIGEOT																				
09/174	ST GALMIER GISEMENTS FONCIERS LOGEMENT SOCIAL																				
09/175	GENILAC GISEMENTS FONCIERS LOGEMENT SOCIAL																				
09/176	CC FOREZ EST ATELIER FONCIER AMO PLUI																				
09/177	CC FOREZ EST GISEMENTS FONCIERS ECONOMIQUES																				
TOTAL FONCIER		143 814 €	218	4%																	
TOTAL GENERAL		3 217 333 €	4851	100%																	

Socle partenarial	846 571 €	1283	26%
Etudes	2 370 762 €	3569	74%
TOTAL	3 217 333 €	4851	100%

table des
matières



	Capitaliser, partager la donnée	6
	00/213 URBA4 MUTUALISATION DES DONNEES	7
	01/006 MISSION OBSERVATION	7
	01/158 E-OBSERV ET FLUX DE DONNEES PARTENAIRES	7
	01/192 MODELE D'OCCUPATION DES SOLS (MOS)	8
	01/196 GESTION DES BASES DE DONNEES	8
	01/197 ACHAT DE DONNEES OBSERVATOIRES	8
	Observer, comprendre, diffuser	9
	01/053 OBSERVATOIRE ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PLANIFICATION	10
	01/187 DEVELOPPEMENT BASE PATRIMOINE	10
	01/222 AMENAGEMENT A HAUTEUR D'ENFANT	11
	04/003 OBSERVATOIRE HABITAT	11
	04/071 OBSERVATOIRE DE LA PROMOTION IMMOBILIERE	11
	04/075 OBSERVATOIRE LOCAL DES LOYERS	12
	06/004 OBSERVATOIRE COMMERCE	12
	06/011 OBSERVATOIRE DE L'ECONOMIE	13
	07/006 OBSERVATOIRE DES MOBILITES	14
	07/007 MODELE DE DEPLACEMENTS - ADMINISTRATION	14
	08/025 OBSERVATOIRE DES TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES	14
	10/008 OBSERVATOIRE EQUIPEMENTS LOIRE	15
	11/013 PUBLICATIONS TRANSVERSALES	16




Animer, diffuser, faire savoir 17


11/001	
ANIMATION DU PARTENARIAT	18
11/005	
INSTANCES AGENCE	18
11/006	
CENTRE DE DOCUMENTATION	19
11/009	
VALORISATION DE L'AGENCE : STRATEGIE ET ANIMATION	19
11/010	
GESTION DU PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITES	20
11/016	
EVENEMENT VALORISATION ETUDES AGENCE	20
11/017	
JOURNEE DE REFLEXION : CHAINAGE AMENAGEMENT BOURGS RURAUX (COPLER)	21
11/077	
WEBINAIRES EPURES	21




Aider, accompagner, innover 22

01/800	
PARTICIPATION DEVELOPPEMENT OUTILS ET METHODES	23
03/283	
ENJEUX DE MUTATION DU TISSU PAVILLONNAIRE	23
03/288	
APPEL A EXPERIMENTATION ETUDES URBAINES	24
08/093	
EXPERIMENTATION QUARTIER 100% BBC	24
11/012	
TRAVAUX MUTUALISES RESEAUX (FNAU URBA4 A2)	25
11/014	
LABORATOIRE D'IDEES	26
11/015	
PARTICIPATION COMITE SCIENTIFIQUE AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	26

 Développement régional et métropolitain	27
URBA4	
00/096 URBA4 NATURE EN VILLE - TRAME VERTE ET BLEUE	28
00/153 URBA4-RESEAU PLANIF TERRITOIRES	28
00/155 URBA4-DREAL COMITE REGIONAL HABITAT HEBERGEMENT	29
00/177 URBA4 PRSE SANTE ET URBANISME	29
00/236 URBA4-PASSOIRES THERMIQUES	30
00/240 URBA4-OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT DES ETUDIANTS (OTLE)	31
00/250 URBA4 EPORA REX STRATEGIES FONCIERES	31
00/254 URBA4-PROSPECTIVE BIFURCATION ZAN	32
00/255 URBA4 EPORA INDICATEURS PPI	33
A2	
00/032 A2 - INTER-SCOT AIRE METROPOLITAINE LYON SAINT-ETIENNE ANIMATION	34
00/130 A2 INTERSCOT URBANISME COMMERCIAL	34
00/174 A2 SMT SUIVI T LIBR	35
00/186 A2 SMT WEB SIG	35
00/200 A2 SMT PLANS DES RESEAUX METROPOLITAINS	35
00/209 A2 SMT CONNAISSANCE DE LA MOBILITE D'ECHELLE METROPOLITAINE	36
00/253 A2 INTERSCOT MISSION TERTIAIRE	36
00/256 A2 INTERSCOT MISSION LOGISTIQUE	36
00/257 A2 INTERSCOT ZONE ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES	37
00/258 A2 INTERSCOT ORGANISATION SEMINAIRE ELUS	38

	Projet territorial	39
	SUD LOIRE	40
	01/030	
	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE SUD LOIRE ACCOMPAGNEMENT ELABORATION	40
	01/117	
	ACCOMPAGNEMENT REVISION SCOT DES MONTS DU LYONNAIS	40
	01/157	
	DIAGNOSTIC PARTAGE LOIRE FOREZ AGGLO PLUI 87 COMMUNES	41
	01/166	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE APPUI CONSEIL DEVELOPPEMENT	41
	01/184	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE AMO PLUI	42
	01/193	
	SAINT-ETIENNE METROPOLE SCHEMA CAMPUS	43
	01/208	
	CC MONTS PILAT LOI CLIMAT ET RESILIENCE COMMUNES	43
	01/210	
	ACCOMPAGNEMENT MODIFICATION ET CLIMATISATION PLUI COPLER	44
	01/211	
	ACCOMPAGNEMENT ELABORATION SCOT DU ROANNAIS	44
	01/212	
	POPSU (PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATÉGIES URBAINES) TRANSITION METROPOLE	46
	01/219	
	MISE EN OEUVRE MUTUALISEE RAPPORTS ARTIFICIALISATION	46
	01/220	
	METHODE DE CONSTRUCTION DOCUMENTS DE PLANIFICATION	
	01/221	
	CC PAYS D'URFE ACCOMPAGNEMENT LOI CLIMAT ET RESILIENCE	48

	Planification communale	49
	02/01	
	VEAUCHE ACCOMPAGNEMENT MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME	50
	02/054	
	ST ANDRE-LE-PUY ACCOMPAGNEMENT MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME	50
	02/096	
	LA VERSANNE ACCOMPAGNEMENT REVISION SIMPLIFIEE	51
	02/103	
	ST MEDARD-EN-FOREZ ACCOMPAGNEMENT PLU	51

 Projets urbains	52
METROPOLE DE SAINT-ETIENNE	53
01/191	
PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT VALLEES EN PARTAGE	53
01/214	53
PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT NOUVELLES FACONS D'HABITER	53
01/215	
PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT INDICATEURS	54
03/264	
PROJET URBAIN STEPHANOIS	54
03/279	
VILLARS ETUDE URBAINE	55
03/284	
COPLER CENTRES BOURGS	55
03/287	
PROJET URBAIN STEPHANOIS ANALYSE DES DYNAMIQUES HYPER-CENTRE	56
03/289	
ETUDE COTE-CHAUDÉ GRAND-CLOS	56
03/290	
EXPERIMENTATION ETUDES URBAINES 2 COMMUNES	57
06/119	
EPA SCOPE	57

 Habitat et développement social	59
HABITAT	60
04/005	
SAINT-ETIENNE METROPOLE - PLH D'AGGLOMERATION - BILAN ANNUEL	60
04/054	
SAINT-ETIENNE METROPOLE - ANALYSE DES COPROPRIETES DEGRADEES	60
04/076	
ANIMATION OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT	61
04/088	
SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE PROSPECTIVE PROGRAMMATION IMMOBILIERE	61
04/089	
SAINT-ETIENNE-METROPOLE VACANCE PARC PRIVE	62
04/103	
IMMOBILIER RETOUR EXPERIENCES ATTENTES DES HABITANTS - O.I.N.	62
04/105	
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION PLH BILAN ANNUEL	63
04/107	
PROFILS INVESTISSEURS POLITIQUE DEFISCALISATION	63
04/108	
ATELIERS SUR LA SOBRIETE IMMOBILIERE	63

DEVELOPPEMENT SOCIAL	64
05/008 SAINT-ETIENNE - DISPOSITIF DE VEILLE DES QUARTIERS (DVQS)	64
05/016 SAINT-ETIENNE METROPOLE - OBSERVATOIRE SOCIAL DES QUARTIERS	65

Développement économique 67

04/078 SAINT-ETIENNE METROPOLE OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE ET SCIENTIFIQUE	68
06/080 SAINT-ETIENNE - INDICATEURS ECONOMIQUES QUARTIERS EPASE ET VSE	68
06/113 SAINT ETIENNE METROPOLE FORMATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	69
06/117 SAINT-ETIENNE METROPOLE DESIGN IMPACTS ECONOMIQUES	70
06/121 SAINT-ETIENNE METROPOLE TOILES INDUSTRIELLES	71
06/125 SAINT-ETIENNE METROPOLE SERVICES ET AMENITES ZAE	72
06/126 SAINT-ETIENNE METROPOLE ANALYSE FILIERES D'EXCELLENCE	72
06/128 WEBSIG SCHEMA ACCUEIL ECONOMIQUE MONTS DU PILAT	73
06/130 OBSERVATION DYNAMIQUES IMMOBILIERES D'ENTREPRISES	74
06/131 TIERS LIEUX ET INNOVATION	74

Mobilités 77

07/169 ENQUETE MENAGE DEPLACEMENTS 2020 EMC2	78
07/209 SAINT-ETIENNE METROPOLE AMO PLAN DE MOBILITE	78
07/213 ACCOMPAGNEMENT DEMARCHES VELO DES MEMBRES	78
07/217 COVOITURAGE SUD-LOIRE	79
07/218 SAINT-ETIENNE METROPOLE PLAN DE MARCHABILITE	80
07/220 SAINT ETIENNE METROPOLE SERVICES EXPRESS REGIONAUX METROPOLITAINS	81
07/221 CC FOREZ EST ATELIERS MOBILITES AMONT PLUI	81

Transitions environnementales 83

08/091	
DEPARTEMENT LOIRE PTGE DEMANDE EAU URBAINE	84
08/096	
CC FOREZ EST ATELIER ENERGIES RENOUVELABLES AMONT PLUI	84
08/098	
CARTE VULNERABILITES	84
08/100	
LFA CONTRIBUTION PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	85





Politiques foncières 86

09/153	
EPORA ANALYSE ET ECHANGES SUR PLUI ET PPA	87
09/168	
MONTS DU PILAT GISEMENTS FONCIERS WEBSIG	87
09/170	
SAINT-JUST ST-RAMBERT PARTICIPATION RETOUR EXPERIENCE	87
09/171	
SAINT-ETIENNE METROPOLE OPTIMISATION ZAE MONTRAMBERT PIGEOT	88
09/174	
SAINT-GALMIER GISEMENTS FONCIERS LOGEMENT SOCIAL	88
09/175	
GENILAC GISEMENTS FONCIERS LOGEMENT SOCIAL	89
09/176	
CC FOREZ EST ATELIER FONCIER AMO PLUI	90
09/177	
CC FOREZ EST GISEMENTS FONCIERS ECONOMIQUES	90

Programme sectorisé 92

01/223	
ANIMATION SEMINAIRE LOIRE FOREZ AGGLOMERATION	93
11/097	
MISES EN PAGE	93
11/099	
CONTRIBUTIONS FNAU	93

TABLE DES MATIERES

 Publications	94
 Sigles et acronymes	167
 Programme partenarial mutualisé 2025	171
 Table des matières	176



revue de projets



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Étienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com